

RAPPORT D'ACTIVITE



Table des matières

I- L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATIVE

1.1. Les instances

- a) Le Conseil communautaire : le lieu de décision
- b) Le Bureau communautaire : le lieu de coordination
- c) Les commissions : Lieu d'information, d'échange et de concertation
- d) Commissions et comités : lieu d'application des procédures

1.2. La représentativité de la CAHM auprès des organismes extérieurs

- a) Représentants de la CAHM au sein des organismes auquel adhère la CAHM
- b) Organismes ou sociétés dans lesquels la CAHM a des participations
- c) Organismes divers

1.3- Les effectifs

1.4- Les compétences exercées

- a) Les compétences obligatoires
- b) Les compétences optionnelles
- c) Les compétences facultatives
- d) Les compétences supplémentaires

1.5 Les marchés publics

II- LES FINANCES EN 2015

2.1. Section de fonctionnement

- a) Les dépenses de fonctionnement
- b) Les recettes de fonctionnement
- c) Zoom sur les dotations et participations
- d) Zoom sur la fiscalité Section d'Investissement

2.2. Section d'investissement

- a) Les dépenses d'investissement
- b) Zoom sur les caractéristiques de la dette
- c) Les recettes d'investissement

III- AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

3.1- Création, aménagement, entretien et gestion des Parcs d'Activités Economiques Hérault Méditerranée et Foncier Economique

- a) Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée (P.A.E.H.M.) « Le Puech » à Portiragnes.
- b) P.A.E.H.M. « La Capucière » à Bessan
- c) P.A.E.H.M. « La Crouzette » à Saint-Thibéry

- d) P.A.E.H.M. « L'Audacieux » à Florensac
- e) P.A.E.H.M. « Le Roubié » à Pinet
- f) P.A.E.H.M. « Jacques Coeur » à Montagnac
- g) P.A.E.H.M. « Les Roches Bleues » à Saint-Thibéry
- h) Terrains à vocation économique appartenant à la CAHM sur la commune de Pomérols
- i) Terrains à vocation économique appartenant à la CAHM sur la commune de Saint Thibery :

3.2- Accueil, Accompagnement et financement des entreprises

- a). Les Maisons de l'Entreprise d'Agde et de Pézenas : un accueil de proximité pour les porteurs de projet
 - a.1). Maison de l'entreprise (MDE) à Agde
 - a.2). Maison de l'entreprise à Pézenas
- b). Aides et financement des entreprises
 - b.1. Répartition des heures d'accompagnement en 2015 par thème
 - b.2 - Bilan des aides financières

3.3- Un développement économique au service de l'emploi – Le PLIE Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

- a) Le PLIE Hérault Méditerranée
- b) Les actions du PLIE
- c) Les résultats obtenus en 2015
- d) Les financements mobilisés

3.4- La Maison du Travail Saisonnier (MTS)

3.5- Le Service Emploi Formation Intercommunal (SEFI)

3.6- Les Métiers d'art

- a) La production : développement des ateliers relais en cœur de ville : acquisitions, locations pour installer de nouveaux créateurs.
- b) La promotion : un bond qualitatif pour les vitrines des métiers d'art à Agde et Pézenas

3.7- Offrir à tous les outils pour accéder à la culture : réseau intercommunal des médiathèques.

IV- L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

4.1- Assurer un environnement naturel et urbain de qualité

- a) Gestion et protection des espaces naturels d'intérêt communautaire
- b) Animation et sensibilisation au respect de l'environnement
- c) Études, entretien et construction des digues reconnues d'intérêt communautaire
- d) Entretien et gestion des ouvrages hydro-agricoles de la basse vallée de l'Hérault
- e) Problématique de la ressource en eau et de la qualité des milieux
- f) Gestion raisonnée du littoral

4.2- Œuvrer pour une gestion rationnelle du territoire

- a) SCOT du Biterrois
- b) Projet de territoire
- c) Quartier du Canalet – AGDE
- d) Port de plaisance fluviale – Agde
- e) Site de la Méditerranéenne – Agde
- f) Passage à niveau sous la voie ferrée - Agde
- g) Foncier

Mission Développement des Territoires Ruraux

- a) PAEN sur les Verdisses. Agde et Vias
- b) Création d'un hameau agricole sur Saint Thibery
- c) Parc l'Epine
- d) Développement des circuits courts
- e) Activité agropastorale – Castelnaud de Guers, Pezenas et Montagnac
- f) Elaboration du PAEC Herault Domitia
- g) Gestion agropastorale des espaces verts de la CAHM
- h) Partenariats.

4.3- L'archéologie au service du public

- a) Les actions de terrain
- b) Les actions de recherche

4.4 La Politique de la ville

- a) Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- b) L'Accueil des gens du voyage
- c) Le CUSD
- d) Le dispositif VVV
- e) La création du Conseil Citoyen

4.5- L'Equilibre social de la politique de l'Habitat

- a) Produire une offre suffisante en logements...
- b) Produire du logement abordable
- c) Assurer une meilleure gestion de la ressource foncière
- d) Replacer la notion de qualité de vie au centre des projets
- e) Apporter une réponse aux publics
- f) Réponses à des problématiques spécifiques au contexte local
- g) Disposer d'un outil efficace de suivi d'animation

I- L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATIVE

1.1 - Les instances

Le périmètre territorial s'étend sur 19 communes.

Aujourd'hui, Hérault Méditerranée est un acteur essentiel du développement durable du territoire intercommunal. Elle contribue avec ses compétences et ses moyens à l'amélioration de la vie quotidienne de ses habitants.

Pour préparer et valider ses nombreux projets, la Communauté d'agglomération s'appuie sur des Conseils communautaires, des Bureaux et des commissions.

a) Le Conseil Communautaire : le lieu de décision

Le Conseil Communautaire est composé de 55 conseillers communautaires et de 9 suppléants élus dans chacune des communes adhérentes dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

L'Assemblée délibérante se prononce sur les orientations stratégiques de développement et prend toutes les décisions d'ordre budgétaire, personnel, économique. Il se réunit 8 à 10 fois par an environ.

Le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire au cours de l'année 2015, 7 fois aux dates suivantes :

LUNDI 9 FEVRIER à Vias à la salle de Diffusion de Spectacles
MARDI 7 AVRIL à Montagnac à la salle des Rencontres André Sambussy
LUNDI 13 AVRIL à Agde au Moulin des Evêques
LUNDI 29 JUIN à Saint-Thibéry à la salle des Fêtes
LUNDI 28 SEPTEMBRE à Bessan à la des Fêtes
LUNDI 2 NOVEMBRE à Portiragnes à la salle polyvalente
LUNDI 14 DECEMBRE à Pézenas au Foyer des Campagnes

Ainsi **249 délibérations** ont été adoptées.

b) Le Bureau Communautaire : le lieu de coordination

Le Bureau communautaire comprend :

- 1 Président ;

- 14 Vice-Présidents :
 - un Vice-Président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire
 - un Vice-Président délégué à l'élaboration et suivi du schéma de mutualisation
 - un Vice-Président délégué à l'emploi et la formation
 - un Vice-Président délégué à l'Eau et l'Assainissement (contrat global de l'eau et SPANC)
 - un vice-Président délégué à la politique de la ville
 - un Vice-Président délégué à la commande publique, propreté voirie
 - un Vice-Président délégué aux ressources humaines
 - un Vice-Président délégué au tourisme
 - un Vice-Président délégué à l'habitat
 - un Vice-Président délégué aux espaces verts, bâtiments
 - un Vice-Président délégué à l'environnement
 - un Vice-Président délégué aux transports
 - un Vice-Président délégué au patrimoine, équipements culturels et sportifs
 - un Vice-Président délégué aux métiers d'art

- 7 Conseillers communautaires délégués :
 - un Conseiller communautaire délégué à l'attractivité du territoire
 - un Conseiller communautaire délégué aux énergies renouvelables
 - un Conseiller communautaire délégué à la synergie des zones d'activités économiques
 - un Conseiller communautaire délégué à l'écotourisme
 - un Conseiller communautaire délégué à la prévention des risques d'inondation
 - un Conseiller communautaire délégué aux pistes et voies cyclables
 - un Conseiller communautaire délégué au petit patrimoine rural

Le Bureau communautaire se réunit en moyenne une fois par mois et a pour mission de définir les grands axes de développement. Il coordonne ainsi les projets communautaires.

Le Bureau communautaire s'est réuni 8 fois au cours de l'année 2015 pour :

- donner les orientations d'ordre budgétaire, structurel, économique, environnemental
- présenter les projets de l'agglomération
- décider des actions à mener
- réaliser des bilans, des analyses, des constats, des perspectives
- examiner les ordres du jour soumis des Conseils communautaires.

c) - Les commissions : lieu d'information, d'échange et de concertation

Les projets et les orientations les plus importants sont présentés en commission.

- **La commission « finances et administration générale »**, sous la présidence du Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire.
- **La commission « développement économique »**, sous la présidence du Président de la CAHM
- **La commission « développement du territoire »** sous la présidence du Vice-Président délégué l'élaboration et suivi du schéma de mutualisation

d) Commissions et Comités : lieu d'application des procédures

- **La Commission d'Appel d'Offres** instituée par le Code des marchés publics statue sur le choix concernant les attributions des marchés publics. Cette commission, présidée par le Président ou son représentant, est composée de 5 conseillers communautaires (ainsi que 5 suppléants).

- La Commission Consultative des Services Publics Locaux **donne son avis avant tout lancement de procédure de délégation de service public et examine chaque année les rapports des délégataires de service public. Elle est composée de 8 membres issus du Conseil communautaire ainsi que 3 représentants d'associations locales.**

- **Les Commissions de Délégation de Service Public** ouvrent les plis et émettent un avis sur les candidatures et les offres. Ces commissions, présidées par le Président ou son représentant sont composées chacune de 5 membres (ainsi que 5 suppléants).

Siègent également ces commissions avec voix consultative le comptable de la collectivité, un ou plusieurs agents de l'EPCI en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la DSP. Trois Commissions de Délégation de Service Public ont été créées pour la gestion de :

- **l'aire d'accueil des gens du voyage d'Agde**
- **la gestion de l'Assainissement Non Collectif**
- **la gestion du transport urbain de voyageurs**

- **La Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat** est consultée dans le cadre des missions qui ont été confiées à la CAHM, notamment, l'instruction des dossiers de demande de subventions concernant les logements ou immeubles situés sur le territoire intercommunal ainsi que la gestion des financements de l'Anah. Cette commission, présidée par le Président ou son vice-président délégué à l'habitat, est composée du Délégué local de l'Anah, des représentants des locataires et des propriétaires, des associés collecteurs de l'Union d'Economie sociale pour le logement, les personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine du logement et dans le domaine social.

- **La Commission Locale d'Evaluation des Transferts des Charges (CLETC)** dont le rôle est d'évaluer les charges transférées à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée d'après leur coût réel précédant le transfert des compétences est composée d'au moins un représentant des Conseils Municipaux des communes concernées.

- La Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Suite aux Elections municipales et intercommunales, les communes-membres ont été sollicitées afin de récolter leurs propositions sur la nomination des commissaires titulaires et suppléants pouvant siéger à la CIID qui ont été par la suite proposés à la Direction régionale des finances publiques qui arrête la liste définitive des membres afin de constituer cette commission (évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels) qui se substitue -pour les seuls impôts locaux économiques- à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) de chaque communes-membres.

- **Le Comité Technique (CT)** est appelé à donner un avis préalable sur des questions relatives à l'organisation des services ; le fonctionnement des services ; les évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels ; les grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences ; les grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition ; la formation, à l'insertion et à la promotion de légalité professionnelle ; les sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ; les aides à la protection sociale complémentaire.

4 représentants titulaires (4 suppléants) du personnel et 4 représentants titulaires (4 suppléants) de l'Etablissement ont été désignés.

- **Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)** veille à l'amélioration des conditions de travail des agents, contribue à la promotion de la prévention des risques professionnels et prend toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail. Il procède à l'analyse des risques professionnels et donne un avis sur le programme annuel de prévention de ces risques.

3 représentants titulaires (3 suppléants) du personnel et 3 représentants titulaires (3 suppléants) de l'Etablissement ont été désignés.

1.2 - La représentativité de la CAHM auprès des organismes extérieurs

Suite à la mise en place du Conseil communautaire et en application des statuts de chacun des organismes, sociétés et structures, l'organe délibérant a procédé à l'élection de ses représentants.

a) Représentants de la CAHM au sein des organismes auquel la Communauté d'Agglomération :

- **Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde (SMICTOM)** rassemble 58 communes. Les missions du SMICTOM sont multiples : collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, collecte sélective, et tri des emballages ménagers recyclables, gestion du centre de tri des deux quais de transfert, des déchèteries et des

centres d'enfouissement techniques, collecte du verre, communication et prévention auprès des usagers, l'Agglomération est représentées par 50 % du nombre total de sièges. 49 titulaires et 24 suppléants ont été désignés parmi les Conseillers communautaires ou Conseillers Municipaux pour siéger au sein du Comité syndical.

- Le Syndicat Mixte de l'Aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc a pour objet d'être l'autorité organisatrice du service public aéroportuaire de l'aéroport de Béziers-Cap d'Agde en Languedoc et de promouvoir et de développer les activités aéroportuaires ainsi que plus largement celles contribuant au développement économique de la zone aéroportuaire. 9 délégués titulaires (9 suppléants) ont été désignés parmi les Conseillers communautaires ou Conseillers municipaux pour siéger au sein du Comité syndical.

- La Commission consultative de l'environnement de l'Aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc-Roussillon comprend deux communes-membres concernée par le bruit de l'aérodrome et qui ont compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores. 1 délégué titulaire (1 suppléant) a été désigné pour siéger au sein de cette commission.

- Le Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Biterrois définit les orientations générales d'aménagement du territoire sur le bassin de vie. 15 titulaires (15 suppléants) ont été désignés pour siéger au sein du Comité syndical.

- L'Office du Tourisme communautaire Pézenas Val d'Hérault accueille et informe les publics, assure la promotion du territoire, développe l'hébergement saisonnier, en particulier les gîtes et chambres d'hôtes, met en place des actions d'animation et de valorisation du patrimoine. 23 représentants sont été désignés et répartis au sein de trois collèges :

- 13 conseillers communautaires
- 5 conseillers municipaux issus des communes-membres de la CAHM
- 5 représentants socio-professionnels ayant des qualifications en matière de tourisme

- Le Syndicat Mixte des Transports en commun de l'Hérault (SMTCH) assure l'organisation des transports collectifs interurbains et des transports scolaires du département de l'Hérault. 1 délégué titulaire (1 suppléant) a été désigné pour siéger au sein du Comité syndical.

- Le Syndicat Mixte de la Filière Viande de l'Hérault au travers de son Abattoir et Atelier de découpe est un outil au maintien de circuits courts de commercialisation de viande et contribue à la pérennité de nombreuses exploitations d'élevage. 4 titulaires (4 suppléants) ont été désignés pour siéger au sein du Comité syndical.

- Le Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault assure la gestion cohérente de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant (depuis sa source dans le Gard jusqu'à l'embouchure à Agde) et participe à la mise en œuvre de la politique de l'eau définie par le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau. 5 titulaires (5 suppléants) ont été désignés pour siéger au sein du Comité syndical.

- **L'Etablissement Public Foncier de Languedoc-Roussillon (EPF L.-R.)** est chargé de procéder à la réalisation des études et travaux nécessaires aux acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières en vue du développement de l'offre de logements ou d'opérations de renouvellement urbain, d'activités économiques, de la protection contre les risques naturels, de la préservation des espaces agricoles et de la mise en œuvre des grands équipements immobiliers. 1 délégué titulaire a été désigné pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

- **Le Centre de Ressources Régional Politique de la Ville « Villes et Territoires »** anime le réseau d'élus, diffuse des publications et lettres d'information actualisées et ciblées, facilite la mise en relation avec un réseau d'experts et organise des formations et journées d'échange et de pratiques destinées aux acteurs de la politique de la ville. 1 Administrateur a été désigné pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

- **La Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault (MLI)** est à la fois un animateur et un acteur opérationnel des politiques publiques de terrain qui participe au développement local en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

- La CAHM a désigné 12 représentants pour siéger au sein du Conseil d'Administration issus des élus communautaires et municipaux
- La CAHM a désigné 44 représentants pour siéger au sein de l'Assemblée Générale issus des élus communautaires et municipaux qui est composée de 4 collèges :
 - Collège des représentants élus des communes et de leurs groupements
 - Collège des représentants des services publics de l'Etat et organismes nationaux
 - Collège des représentants des partenaires institutionnels, économiques et sociaux
 - Collège des représentants des Associations concernées par les problèmes d'Insertion des Jeunes et organismes de Formation.

- **PLEÏADES Emploi services Hérault** vise à valoriser et professionnaliser le secteur des emplois de service aux particuliers et favoriser ainsi l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi. 2 représentants ont été désignés pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

- **L'Union régionale des PLIE L.-R.** a été créée à l'initiative des élus représentant les organismes gérant leur Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi existants en Languedoc-Roussillon avec pour objectifs de mutualiser leurs expériences et leurs procédures, d'être un interlocuteur privilégié de l'Etat, des Collectivités Territoriales et des institutions gestionnaires de crédits et un organe d'échanges, de réflexion, de concertation.

1 représentant titulaire et 1 suppléant ont été désignés pour siéger au Conseil d'Administration de cette association.

- **L'association de gestion inter-PLIE de l'Hérault (AGIPLIE)** a été créée en 2010 spécifiquement constituée pour assurer la gestion des crédits Fonds Sociaux Européens qui contribuent à l'activité des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi qui mobilisent et renforcent l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement vers l'emploi durable des publics exclus du marché du travail.

1 titulaire (1 suppléant) a été désigné pour siéger au sein d'AGIPLIE 34.

- **AGIR, le Transport public Indépendant** a pour objectif principal de constituer une structure de services généraux et personnalisés mieux adaptée aux problématiques des réseaux de transport de petite et moyenne importance et permet aux collectivités de bénéficier entre autre d'un crédit de 5 jours de mise à disposition d'experts personnalisés, d'une équipe permanente pluridisciplinaire et d'un pool de consultants spécialisés, de formations, d'échanges entre structures.

1 représentant a été désigné pour siéger au sein d'AGIR.

- **L'Association de Préfiguration Aire de services A.75 « Sud Hérault »** est située à Valros et participe activement aux futures travaux de l'Autoroute. 2 représentants ont été désignés pour participer aux rencontres et concertations liées à l'implantation de l'Aire de service A.75.

- **L'Association « Cœur du Languedoc »** : les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale d'Hérault Méditerranée, de Béziers Méditerranée, de La Domitienne, du Grand Narbonne, et de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois, forts de leurs similitudes et de leurs convergences et unis par le Canal des deux mers ont décidé de s'associer afin de répondre à l'appel à projet régional ATI (Approches Territoriales Intégrées), volet territorial. L'association Cœur du Languedoc est issue de ce partenariat et a donc été désignée Chef de file. L'administration et le pilotage de l'association est assuré par un collectif composé des Présidents des cinq communautés.

2 représentants titulaires et 2 suppléants ont été désignés pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

- **Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb du Libron** a pour objet de faciliter, dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides, l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements situés dans son périmètre d'action –bassin versant de l'Ort et du Libron- dans le but d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'action publique.

2 représentants ont été désignés pour siéger au sein du Syndicat pour siéger au sein de cette instance.

b) Organismes ou sociétés dans lesquels la Communauté d'agglomération a des participations :

- **La Société d'Équipement du Biterrois et de son Littoral (SEBLI)** contribue au développement et la mise en valeur du territoire de l'Ouest Héraultais et agit en tant que mandataire sur certaines opérations d'aménagement du territoire communautaire. En qualité d'actionnaire, 2 administrateurs ont été désignés pour siéger au sein du Conseil d'Administration et 1 représentant pour siéger au sein de l'Assemblée Générale.

- **La Société d'économie mixte de Développement économique d'Agde et du Littoral (SODEAL)** a pour but de promouvoir et coordonner les activités des organismes et des services publics et privés concourant au développement économique, touristique et à l'animation des collectivités limitrophes d'Agde ou groupement de collectivités afin de mettre en valeur les territoires concernés. En qualité d'actionnaire, 1 Administrateur a été désigné pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

- **La Société Publique Locale d'Aménagement « Territoire 34 »** est un opérateur public avec lequel les collectivités peuvent traiter directement sans mise en concurrence dans le cadre du régime des prestations intégrées ou « in house » reconnu au plan européen dans le cadre d'actions d'aménagement au sens du Code de l'urbanisme. En qualité d'actionnaire, 1 Administrateur a été désigné pour siéger au sein du Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales.

- **Le Groupe UNICIL-DOMICIL** est un ensemble immobilier et financier à vocation sociale qui conjugue toute une gamme de produits et services destinés à faciliter l'accès au logement. Des dispositions ont été prises sur la gouvernance des établissements sociaux pour l'habitat dont, notamment, celles favorisant la participation des EPCI à leur gestion. En qualité d'actionnaire 1 Administrateur a été désigné pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

- **FDI Habitat** réalise et gère un habitat social qui donne priorité à l'intégration urbanistique et sociologique. En partenariat avec les collectivités locales, FDI Habitat s'engage à créer des lieux de vie équilibrés et propices au développement de liens sociaux durables. En qualité d'actionnaire, 1 Administrateur a été désigné pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

c) Organismes Divers :

- **Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** est un outil de planification à l'échelle d'un bassin versant cohérent qui fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que la préservation de zones humides.

Il est piloté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui réunit des élus pour moitié, les services de l'Etat pour $\frac{1}{4}$ et des usagers pour le $\frac{1}{4}$ restant.

- **La Commission Locale de l'Eau du Bassin versant du fleuve Hérault**, 2 titulaires ont été désignés pour participer à l'élaboration et au suivi du SAGE Bassin fleuve Hérault.
- **La Commission Locale de l'Eau du Bassin versant de la Lagune de Thau**, les communes d'Agde, Pinet, Pomérols et Montagnac se trouvent dans le périmètre. 1 titulaire a été désigné pour participer à l'élaboration et au suivi du SAGE Bassin versant de la Lagune de Thau.
- **La Commission Locale de l'Eau de la nappe astienne** assure une mission de pérennisation du travail accompli et de protection du périmètre comprenant 28 communes dont 9 sur le territoire de la CAHM ont une influence sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. 1 titulaire a été désigné pour participer à l'élaboration et au suivi du SAGE de la Nappe Astienne.
- **La Commission Locale de l'Eau des Bassins versants de la lagune de Thau et de l'Etang d'INGRIL** assure une représentation équilibrée des différents intérêts en présence de notre territoire et a permis d'initier de nombreux chantiers (validation du projet de SAGE, lancement d'études stratégiques pour le territoire...). Elle comprend 16 commune se situant autour du Bassin de Thau et ayant une influence sur la ressource en eau et les milieux

aquatiques dont 4 communes-membres de la CAHM se trouvent dans ce périmètre à savoir Agde, Pinet, Pomérols et Montagnac.

1 représentant titulaire a été désigné pour participer à l'élaboration et au suivi du SAE de la lagune de Thau et de l'Etang d'INGRIL.

- **Le Conseil de Développement** est une assemblée consultative placée auprès du Conseil communautaire composée de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs ayant pour objet d'être associée à l'élaboration du projet d'agglomération et à toute question relative aux projets d'aménagement et de développement de celle-ci et favorise la démocratie locale participative. 50 Administrés de chacune des communes-membres composent l'Assemblée du Conseil de Développement qui a un rôle à tenir dans l'accompagnement de l'agglomération sur ses projets (Projet d'agglomération, Agence 21, Plan Climat-Energie Territorial).

- **Le Groupe de travail sur la révision du règlement local de publicité de la commune d'Agde** comprend des membres du Conseil Municipal de la ville d'Agde et des représentants de l'Assemblée délibérante de l'organisme intercommunal compétent en matière d'urbanisme. 1 représentant titulaire (1 suppléant) a été désigné pour siéger dans ce groupe de réflexion.

- **Le Centre hospitalier de Pézenas** est un établissement public de santé, juridiquement et financièrement autonome. Acteur du réseau gérontologie des cantons du bassin Piscénois l'établissement s'efforce de coordonner la réponse aux besoins de prévention, d'accueil et de soins des personnes âgées. Un siège est attribué au Maire de la commune de Pézenas siège de l'établissement principal et à un représentant de la CAHM dont la commune-siège est membre selon les dispositions de l'article R6143-2.

1 représentant a été désigné pour siéger au sein du Conseil de surveillance.

- **Commission consultative Hérault Energies** : la loi n°2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique pour une croissance verte (TECV) promulguée le 18 août 2015 introduit –en son article 198- la création d'une commission consultative entre tout syndicat autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat. Cette commission consultative assure à la demande des EPCI l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial ainsi que la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

1 Représentant titulaire et 1 suppléant ont été désignés afin de siéger au sein de la Commission consultative Hérault Energies.

- **Commission intercommunale pour l'accessibilité de la CAHM relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.**

Cette commission ne dispose pas de pouvoir de décision ou de coercition. Elle constitue un « lieu-ressource » dont la vocation est d'accompagner et de conseiller l'agglomération sur tous les projets intercommunaux afin de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap. Elle est composée :

- des représentants d'associations de personnes âgées, de consommateurs, d'usagers et acteurs économiques
- des représentants de personnes handicapées (physiques, auditives, visuelles et cognitives)
- le Président et 6 représentants élus de la CA Hérault Méditerranée et des communes

1.3 - Les effectifs de la CAHM

Au 31/12/2015, l'effectif de la CAHM est de **381 agents en activité** et 12 agents en disponibilité.

Les agents en activité se répartissent de la façon suivante :

- 331 fonctionnaires (dont 3 agents stagiaires)
- 50 non titulaires, dont 23 contrats emploi avenir (CAE), 6 apprentis, 10 agents auxiliaires, 10 contractuels et 1 collaborateur de cabinet.

L'ensemble du personnel est réparti dans six filières de la façon suivante :

- Filière administrative : 65 fonctionnaires, 11 non titulaires
- Filière technique : 243 fonctionnaires, 39 non titulaires
- Filière culturelle : 19 fonctionnaires
- Filière animation : 3 fonctionnaires
- Filière sportive : 1 fonctionnaire.

2015 a été l'année pour la CAHM du remplacement des notations annuelles des fonctionnaires par la tenue d'entretiens professionnels.

Le service des ressources humaines a participé au cours de l'année 2015 à la mise en place des expérimentations de mutualisation des services avec la commune d'Agde en ce qui concerne le service achats marchés publics et la hiérarchie des services techniques.

1.4 - Les compétences exercées

Les compétences exercées par la Communauté d'agglomération se déclinent aujourd'hui de la façon suivante, étant précisé que certaines d'entre elles sont définies au regard de l'intérêt communautaire qui avait été précisé et complété par délibération du conseil communautaire en 2006.

Par délibération en date du 20 juillet 2009, la référence à l'intérêt communautaire a été supprimée pour les compétences supplémentaires, conformément à la réglementation en vigueur.

a) Les compétences obligatoires

Le Développement économique

*Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt Communautaire.

Cette compétence se traduit par la prise en charge par la Communauté d'agglomération des parcs d'activités suivants :

- **Les 7 Fonts** à Agde , **la Capucière**, les **Fontaines** à Caux , **L'Audacieux** à Florensac, les **Rodettes** à Pézenas, ZA Montagnac activités, les Pradels à Pomérols, le **Puech à Portiragnes**, **la Crouzette** , le **Parc Technologique** à Saint Thibéry, **la Source** à Vias,

- **PAEHM d'ADISSAN, PAEHM d'ADISSAN**
- **PAEHM La Capucière** (Zone d'aménagement concertée déclarée d'intérêt communautaire le 13/05/2009) **et son extension**
- **PAEHM de l'aéroport**
- **PAEHM sur POMEROLS**
- **PAEHM le Roubié sur PINET**
- **PAEHM La Méditerranée sur Agde**
- **PAEHM Jacques Cœur sur Montagnac**
- **PAEHM Les roches bleues à Saint Thibéry**
- **PAEHM la Méditerranéenne à Agde.**

L'entretien pour la CAHM des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire comprend :

- ✓ Le corps de chaussée et la bande de roulement
- ✓ Les trottoirs, bordures caniveaux grilles avaloir et l'ensemble des ouvrages connexes jusqu'à la limite de propriété
- ✓ Les cheminements piétonniers et cyclables quelle que soit la nature des revêtements
- ✓ Le mobilier urbain et les mobiliers de communication et d'indication de direction
- ✓ La totalité des espaces verts et arbres de hautes tiges du DPC y compris les réseaux d'aspersion et d'irrigation et ouvrages connexes

L'entretien des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire ne comprend pas :

- ✓ l'entretien des réseaux des espaces publics : Eau potable ; Eaux pluviales y compris les bassins de rétention ; eaux usées ; éclairage public

****Actions de développement économique d'intérêt Communautaire***

Les actions de développement reconnues d'intérêt communautaire par le Conseil Communautaire sont les suivantes :

- ✓ Possibilité de mettre à disposition des bâtiments ou ateliers relais et d'apporter aux porteurs de projet les aides prévues par la loi ainsi que la création de pépinières d'entreprises
- ✓ Soutien au développement de l'emploi et de la formation, notamment à travers la Maison du Travail Saisonnier.
- ✓ Création, gestion et animation des « maisons de l'entreprise et de l'emploi »
- ✓ Revitalisation des centres villes dans le cadre du portage des dossiers tels que FISAC, ORAC (Opération de Revitalisation de l'Artisanat et du Commerce), ou toutes autres opération de redynamisation de l'équipement commercial.
- ✓ Soutien aux services publics dans les communes rurales
- ✓ Soutien au développement et au fonctionnement de l'aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc Roussillon.
- ✓ La participation aux travaux de rénovation et allongement des quais et terres pleins du port de pêche du grau d'Agde
- ✓ Participation à la mise en place des récifs artificiels en mer au droit de notre littoral dans le cadre du projet BIODIREEF
- ✓ Abattoirs à Pézenas - gestion de l'infrastructure et développement de la filière viande de l'Hérault - adhésion au syndicat mixte : définition et reconnaissance de l'Intérêt communautaire de la gestion de la filière viande dans l'Hérault
- ✓ Développer les métiers d'art sur le territoire intercommunal y compris la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des locaux nécessaires à cette filière.

****Actions de développement économique et touristique***

Pour les actions relevant de l'office de tourisme regroupant les communes rétro littorales

- ✓ Création d'un office de tourisme intercommunal
- ✓ Mise en place d'outils d'accompagnement et de soutien à l'accueil, l'information et la promotion touristique ainsi que de l'animation du patrimoine dans un souci de rééquilibrage littoral/arrière-pays de l'activité touristique du territoire
- ✓ Commercialisation des produits touristiques, sous réserve du respect des dispositions posées par les conditions du décret N°94-490 du 15 juin 1994 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyage ou de séjours

Pour les actions relevant de la communauté d'agglomération concernant toutes les communes du territoire

- ✓ Mise en œuvre de toutes les mesures visant à favoriser le développement touristique
- ✓ Soutien de la promotion touristique, sans préjudice des compétences détenues par les offices de tourisme présents sur le territoire communautaire.
- ✓ Gestion des gîtes de Cazouls d'Hérault.
- ✓ La création, l'aménagement et la gestion d'équipements touristiques : halte nautique /et ou portuaire sur le canal du midi et le fleuve Hérault, signalisation touristique, itinéraire et promenade, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), espace Molière de Pézenas y compris Esplanade, à l'exclusion du Casino, du Palais des Congrès, des Arènes, d'Aqualand et de tout équipement touristique du Cap d'Agde
- ✓ Soutien aux actions de valorisation et d'animation du patrimoine, développement d'une politique de labellisation des territoires

Agriculture

Création d'un hameau agricole sur la commune de Saint Thibery

Aide au maintien et au développement de l'agriculture sur le territoire de la CAHM

- Actions d'animation et de promotion des activités viti-vinicoles, des activités agricoles, des activités liées à la pêche et autres filières de développement de production locale sur le territoire communautaire.
- Action de diversification des productions agricoles par le biais du développement de nouvelles filières pour faire face notamment à l'arrachage viticole.
- Réflexion et coordination dans le cadre de projets de territoires locaux ayant vocation à favoriser le maintien d'une agriculture locale sur le territoire et ayant été reconnus d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire.

Valoriser et promouvoir le territoire de la CAHM à travers ses produits du terroir

- Garantir la qualité de nos produits agricole et développer l'offre d'œnotourisme pour favoriser l'agri-tourisme sur notre territoire.
- Développer les circuits-courts pour aider au maintien d'une agriculture locale sur le territoire : marché de producteur, restauration collective, point de vente collectif...

Agriculture et environnement

- Actions pour maintenir et développer une agriculture respectueuse de l'environnement par le biais des Mesures Agro-environnementales (MAEt), de l'agriculture biologique ou dans le cadre des dispositifs Haute Valeur Environnementale (HVE).

Agriculture et urbanisme

- Réflexion générale sur la construction en zone agricole et la prise en compte des zones agricoles dans l'élaboration des outils de planification : SCOT, PLU...dans un double objectif d'aider le monde agricole mais également de préserver nos paysages.
- Création de hameaux agricoles déclarés d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire : l'intérêt communautaire sera conditionné au principe général suivant : chaque création de hameau agricole devra respecter l'usage agricole des constructions sur le long terme. Un cahier des charges pour chacun des projets sera élaboré en prenant en compte divers paramètres tels que :
 - Le montage juridique du projet : démembrement de la propriété...
 - Le lieu d'habitation
 - Le statut de l'agriculteur et sa superficie d'exploitation (SMI, ATP/ATS)
 - Le type de bâtiments autorisés
 - Les surfaces maximales autorisées
 - Le respect du code de l'urbanisme qui mentionne à l'article R123-7 que « les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêts collectifs et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A » ainsi que l'objectif d'éviter la spéculation foncière sur ces terrains, ceci pour empêcher un agriculteur proche de la retraite et sans succession de pouvoir s'installer sur le hameau.

Dans tous les cas, les principes généraux suivants sont également à respecter :

1/ Réflexion communale en amont sur le devenir de l'agriculture (aménagement, économie, paysages, patrimoine...) en cohérence avec celle de la Communauté d'Agglomération et en partenariat avec les professionnels agricoles

2/ Intégration dans le PLU du projet : PADD ; zonage spécifique, réglementation adaptée

3/ Projet présentant au moins 5 lots pour l'installation à minima de 5 agriculteurs

4/ Analyse du besoin des agriculteurs

5/ Réflexion sur le cahier des charges permettant d'assurer l'usage agricole des constructions autorisé sur le long terme et sur l'intégration urbaine de ce quartier (liens ville-hameau, miens exploitations agricoles-hameau, équipement publics, qualité architecturale...)

6/ Réflexion sur la pertinence d'intégrer des projets collectifs : aire de lavage collective, projet collectif de panneaux photovoltaïques, point de vente collectif...

7/ Veiller à l'équilibre économique du projet d'aménagement du hameau (cout foncier, raccordement VRD, équipements annexes...)

Approche transversale

· Favoriser la concertation sur l'ensemble des projets agricoles de la CAHM en développant des partenariats (convention cadre) et des échanges fréquents avec les Organismes Professionnels Agricoles (OPA) ainsi que les acteurs institutionnels et locaux ».

· Réfléchir à la création d'un lieu d'accueil sur la thématique agricole, de conseil et d'information sur la CAHM.

****Aménagement de l'espace communautaire***

▪ Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur :

Dans le cadre de sa compétence en matière de schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, la CAHM pourra se doter d'outils et procéder notamment à :

- ✓ Des études urbaines
- ✓ Etudes de secteurs
- ✓ Conseil par rapport aux outils d'aménagements
- ✓ « Porter à connaissance » de l'agglomération vers les communes pour la mise en œuvre de schémas directeurs
- ✓ La mise en œuvre des observatoires
- ✓ L'Elaboration des schémas directeurs et mise en œuvre des actions d'intérêt communautaire qui y sont liées
- ✓ Elaboration d'un plan global de déplacement (PGD)
- ✓ La gestion d'un Système Information Géographique (SIG)

Instruction des autorisations liées à l'application du droit des sols pour les communes de ADISSAN - AGDE - PORTIRAGNES - VIAS - PEZENAS - CASTELNAU DE GUERS - MONTAGNAC - LEZIGNAN LA CEBE - SAINT THIBERY - PINET - POMEROLS - NEZIGNAN L'EVEQUE - NIZAS - CAUX - FLORENSAC - AUMES - **BESSAN-SAINT PONS DE MAUCHIENS**

Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire la ZAC de la Capucière pour l'aménagement du PAEHM déclaré d'intérêt communautaire dans le cadre de ses compétences « développement économique » **Organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi.**

* **Equilibre social de l'habitat**

- ✓ Programme local de l'habitat
Programme local de l'habitat intercommunal sur l'ensemble du territoire
- ✓ Politique du logement **d'intérêt communautaire**
Au titre de la politique du logement, l'intérêt communautaire couvre :
 - aide à la production de logement social (locatif et accession) sur l'agglomération et notamment : montage de l'opération (étude de faisabilité, programme et choix de l'opérateur) ; pilotage de l'opérateur, interventions financières...
 - mise en place de la maison de l'Habitat
 - participation à des instances partenariales : bureau d'accès au logement intercommunal ; comité de suivi parc public ; comité de suivi parc privé
 - observatoire de l'habitat
- ✓ Actions et aides financières en faveur du logement **social d'intérêt communautaire**
 - Mise en œuvre de la délégation, accordée par l'Etat, des aides à la pierre
 - Garantie d'emprunt pour la production de logements sociaux
 - Interventions financières et gestion des financements pour favoriser la production publique et privée du logement d'intérêt communautaire (aides aux logements sociaux ; Fond solidarité habitat ; aide au relogement)
- ✓ Réserves foncières pour la mise en œuvre de la **politique communautaire** d'équilibre social de l'habitat :
Réserve foncière pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

La Communauté d'Agglomération est titulaire du droit de préemption urbain dans les périmètres fixés, après délibération concordante de la ou des communes concernées, par le Conseil de communauté pour la mise œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.
- ✓ Action par **des opérations d'intérêt communautaire**, en faveur du logement des personnes défavorisées
Aide à la production de logement temporaire et d'hébergement spécifique pour les jeunes, personnes âgées, travailleurs saisonniers et les plus défavorisés

Subventions à la production de logements en prêts locatifs à caractère très social, aidés par l'Etat : PLAI (Prêt pour le logement aidé d'insertion), PLUS (Prêt locatif à usage social) destinés à une occupation très sociale

Actions favorisant le relogement.

Actions favorisant l'attribution du logement privé conventionné

Etudes en amont des actions pour logement des jeunes, et la résorption de l'habitat précaire

Amélioration du parc immobilier **bâti d'intérêt communautaire**

Favoriser la création et la réhabilitation du bâti permettant de répondre aux besoins de logements privés. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH); Opération de rénovation de Loisirs et d'Amélioration de l'Habitat (ORILAH), à l'exclusion des opérations du Périmètre de Restructuration Immobilière d'Agde. (PRI)

Traitement du bâti dégradé ou insalubre

Actions façades

***Politique de la ville**

- ✓ Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale **d'intérêt communautaire**
 - Le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)
 - La politique d'insertion par l'économique, notamment à travers le Plan Local pour l'insertion et l'Emploi (PLIE) et le soutien à la Mission Locale de l'Insertion (MLI)

- ✓ Dispositifs locaux **d'intérêt communautaire** de prévention de la délinquance :
 - La création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ainsi que la mise en place d'un observatoire de la délinquance
 - La mise en œuvre des actions prioritaires retenues par le Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

b) Les compétences optionnelles

***Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie**

- ✓ Elimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés (**transféré au 1er juin 2003 au SICTOM de la Région de Pézenas**)
 - Ramassage des encombrants par la CAHM
- ✓ Lutte contre la pollution de l'air
 - Mesure de la qualité de l'air sur le territoire intercommunal
- ✓ Lutte contre les nuisances sonores
 - La politique de prévention et veille juridique pour les nuisances sonores auprès des membres de la communauté à l'exclusion des mesures de contrôles assurés par les communes au titre de la police du maire.
- ✓ Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
 - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

***Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire**

- ✓ Création ou aménagement et entretien des voies internes aux Zones d'activités économiques déclarées d'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence « création aménagement entretien et gestion de zones d'activités industrielles commerciales, tertiaire, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire »

- ✓ La voirie rendue nécessaire pour la création d'un équipement d'intérêt communautaire ou d'une zone d'activité d'intérêt communautaire à partir des voies structurantes existantes (autoroutes, voirie nationale, départementale, communale)
- ✓ Les voiries d'intérêt communautaire et pistes cyclables reconnues par le PGD

La voirie comprend les accessoires indispensables ou nécessaires aux voies de la circulation : trottoirs, accotements, talus, mobiliers urbains et de direction, ouvrages d'arts et de génie civil et réseaux divers.

Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

Les stationnements qui accompagnent les projets d'intérêt communautaire

Les Parcs de stationnement d'intérêt communautaire qui seront définis dans le PGD

****Construction aménagement entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire***

Au Titre des équipements sportifs

Le centre aquatique sur Agde

La piscine de Pézenas

Le développement des animations autour du Tambourin sur le territoire des communes

Au titre des équipements culturels :

L'aménagement, l'entretien et la gestion des bibliothèques médiathèques suivantes : Pézenas, Caux, Aumes, Montagnac, Nizas, Cazouls d'Hérault, Adissan, Lézignan la Cèbe (27.10.2008) Saint – Thibery (02.03.2009), Pomérols (24.01.2011) Création d'un point multi-services publics sur la commune de Pinet : création d'une Agence postale intercommunale et reconnaissance d'Intérêt communautaire de la bibliothèque rattachée au réseau intercommunal des médiathèques

c) Les compétences facultatives

Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif dans les conditions fixées par les dispositions de l'article L2224-8 du CGCT

d) Les compétences supplémentaires

- ✓ Création aménagement et gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage (Accueil permanent et accueil des grands rassemblements)
- ✓ Aménagement et travaux liés aux cours d'eau cadastrés **dont le détail figure en annexe des statuts.**
 - Etude, entretien et travaux de réhabilitation des épanchoirs du Canal du midi de l'Epanchoir de l'Ecluse du Bagnas ; des N°196, 172, 161, 117, 104, 68,237, 258, 305, 325, 430, 743, 773, 890, 922, 966.

- Etudes entretien et construction de la digue de Belle-Isle et des Dignes Intéressants la Sécurité publique (DISP) :
 - Bessan : digues longitudinales en terre et transversales en pierre perpendiculaires à l'Hérault situées en rive droite de ce même fleuve ainsi que la future Digue de ceinture estimée à 1700 m environ.
 - Cazouls d'Hérault : la digue d'un linéaire de 1870 m.
 - Florensac : la digue d'un linéaire de 1571m
 - Pézenas : la digue d'un linéaire de 2930m
 - Portiragnes-Plage : la digue d'un linéaire de 1850m
 - Saint-Thibéry : la digue d'un linéaire de 820m.

- Cours d'eau cadastrés à proximité des zones urbaines et/ou mécanisable par des engins lourds dont la liste limitative figure en annexe sur le plan annexé aux statuts
- L'entretien et la gestion des ouvrages hydro agricoles de la Basse Vallée de l'Hérault suivants :
 - La station d'exhaure du Courrédous ainsi que les berges du Courrédous et ses affluents
 - Les berges de l'Ardaillon et ses affluents, chenal entre le canal du midi et la mer, ouvrage de passage sur chenal du Midi, barrage anti-sel sur chenal principal, seuil anti-sel sur Ardaillon Est, débouché en mer.

- ✓ Création et entretien des itinéraires de promenades et de randonnées des circuits VTT dont le détail figure en annexe des statuts

- ✓ Gestion et protection des espaces naturels dont la liste figure en annexe des statuts :
 - Elaboration d'un schéma directeur des espaces naturels et plan paysage
 - Gestion raisonnée du littoral : Etude, réalisation et entretien des ouvrages créés et à créer à l'exclusion des travaux d'entretien des plages et cordons dunaires, et à l'exclusion des jetées.
 Sont des espaces naturels :
 - Les actions d'entretien des terrains appartenant au conservatoire du littoral répertoriés dans le cadre des conventions
 - Les terrains qui seront identifiés dans le cadre du schéma directeur des espaces naturels.

- ✓ Actions d'animation et de sensibilisation au respect de l'environnement

- ✓ Propreté de la voirie urbaine (à l'exclusion des décharges sauvages et des poubelles de plages)
 - Propreté de la voirie urbaine y compris les encombrants (à l'exclusion des décharges sauvages et des poubelles des plages) »

- ✓ Entretien de tous les espaces verts urbains situés sur le territoire intercommunal y compris l'entretien des pelouses et des espaces verts des stades ainsi que la création d'espaces verts des projets d'Intérêt communautaire définis dans le cadre des compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives.

- ✓ L'Etude, la programmation fonctionnelle, technique, architecturale en vue de la réalisation des équipements suivants : Le petit théâtre à Pézenas ; Le Château Laurens à Agde ; le Château de Castelnau de Guers, l'abbatiale de Saint Thibéry
- ✓ L'archéologie préventive
- ✓ La coordination, l'animation et l'étude pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques en cohérence sur le bassin versant du fleuve Hérault en cohérence avec le sage et plus précisément :
Animation et coordination des actions menées par les différents maîtres d'ouvrage sur le bassin dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE ;
 - Maîtrise d'ouvrage des études d'intérêt global sur le bassin versant du fleuve Hérault
 - Sensibilisation, information et communication dans le domaine de l'eau à l'échelle du bassin versant ;
 - Suivi et mise en œuvre du SAGE
- ✓ Etablissement et exploitation de nouvelles structures haut débit, complémentaires des réseaux d'initiatives privées et publiques participant à l'aménagement du territoire encourageant le développement économique et répondant aux besoins propres de la communauté d'Agglomération et de ses communes membres
- ✓ Mise en œuvre du contrat rivière Orb et notamment la coordination, l'animation, l'information, la facilitation dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides dans le bassin versant Orb et Libron

1.5 - Les marchés publics

En 2015 : 22 marchés ont été attribués dont 9 Marchés à Procédure Adaptée et 13 marchés à Procédure Formalisée (dont 4 marchés à bons de commande), pour un montant global de **7 856 288.81 € HT**.

2015	MARCHÉS FORMALISÉS		MARCHÉS PASSÉS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTEÉ		TOTAL GÉNÉRAL
	<i>Procédures</i>	<i>Nombre de marchés</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Nombre de marchés</i>	
FOURNITURES	2	340 000.00	1	40 000.00	380 000.00
SERVICES	5	1 122 667.89	8	672 235.92	1 794 903.81
TRAVAUX	2	5 681 385.00			5 681 385.00
	9	7 144 052.89	9	712 235.92	7 856 288.81

La Communauté d'Agglomération a lancé la procédure de délégation de service public pour la gestion des aires des gens du voyage, l'attribution s'est faite le 19 décembre 2014, la société GDV domiciliée à MARSEILLE a débuté la prestation le 1^{er} janvier 2015.

II- LES FINANCES EN 2015

Pour l'exercice 2015 la CAHM compte 16 budgets : un budget principal et 15 budgets annexes (11 budgets de Parc d'Activité Economique, 1 budget Transport, 1 pour le Hameau Agricole à Saint-Thibéry, 1 pour les Ordures Ménagères et 1 pour les Autorisations de Droit des Sols). Le nombre important de PAEHM montre l'implication de la CAHM dans le développement économique, pour favoriser l'emploi sur l'ensemble du territoire.

Le compte administratif 2015 constitue le 13^{ème} budget exécuté par la CAHM depuis sa création.

L'exécution budgétaire a nécessité **6 963** écritures (-4,47% p/r à l'année dernière), dont **6 172 mandats** en dépenses (- 0,39%) et **791 titres** en recettes (- 27,6%).

C'est logiquement sur le budget principal que le plus d'écritures ont été passées, à savoir : 5 818 écritures dont 5 818 mandats et 674 titres. Les budgets annexes des PAEHM Les Roches Bleues à Saint-Thibéry et Les Clairettes à Adissan n'ont quant à eux fait l'objet d'aucun mouvement. Le 1^{er} étant à la veille d'être clôturé et le 2^{ème} en attente.

LE BUDGET PRINCIPAL

2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent à la fin de l'exercice est de 4 272 097,85 € dont 2 924 247,79 € au titre de l'année 2015 et 1 347 850,06 € provenant de l'excédent antérieur reporté de 2014.

Le résultat de 4,27 millions d'€ représente 9,3% des recettes réelles de fonctionnement, et est supérieur à la moyenne des excédents de fonctionnement constatés sur la période 2010-2014 : 3,5 millions d'€.

Sur la période 2010-2014, les résultats de fonctionnement sont en moyenne de 3,5 millions d'€.

LIBELLES	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses réelles de Fonctionnement	40 645 411,27	Recettes réelles de fonctionnement	45 808 977,52
Dépenses d'ordres de fonctionnement	2 922 724,96	Recettes d'ordres de fonctionnement	683 406,50
		Excédent reporté de 2014	1 347 850,06
TOTAL des dépenses de fonctionnement	43 568 136,23	TOTAL des recettes de fonctionnement	47 840 234,08

a) Les dépenses de fonctionnement

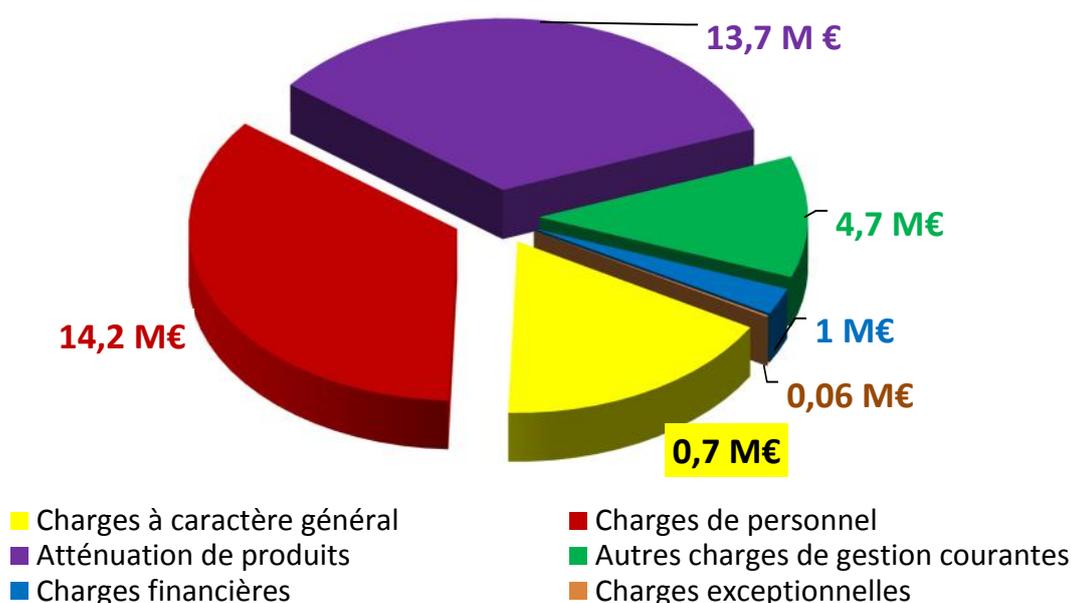
Les dépenses réelles de la section fonctionnement s'élèvent à 40 645 411,27 €, elles ont été réalisées à 95,84%, ce qui montre la sincérité des prévisions budgétaires.

L'évolution des principaux postes des dépenses réelles de fonctionnement met en avant les économies réalisées :

- Les charges à caractère général connaissent une augmentation de 1,08% par rapport à 2014.
- Grâce à un effort notable sur la masse salariale, celles de personnel connaissent une baisse de 3,10% par rapport à 2014.
- La baisse de 61,8% sur les autres charges de gestion courante s'explique majoritairement par le fait qu'à partir du 1^{er} juillet 2015 les dépenses et les recettes relatives aux ordures ménagères ont été identifiées sur un budget annexe (alors qu'elles étaient en 2014 retranscrites entièrement dans le budget principal).

Principaux Postes	Montant en €	Principaux Postes	Montant en €
Charges à caractère général	6 991 052,08	Autres charges de gestion courante (contributions aéroport, SCOT, centre aquatique, subventions au B.A. Transport et à l'OT Val d'Hérault, subventions aux associations,...)	4 653 492,87
Charges de personnel	14 212 562,58	Charges Financières	1 015 932,72
Reversements de fiscalité :	13 711 359,49	Charges exceptionnelles	61 011,53
<i>Dont Prélèvement de l'Etat au titre du FNGIR</i>	<i>9 867 850,00</i>	<i>Cotisation au Syndicat Mixte filière Viande Hérault.....</i>	<i>50 571,00</i>
<i>Dont Attributions de compensation versées aux communes..</i>	<i>3 770 326,00</i>		
<i>Dont Reversement de la taxe de séjour.....</i>	<i>73 183,49</i>		

Ventilation des dépenses réelles de fonctionnement

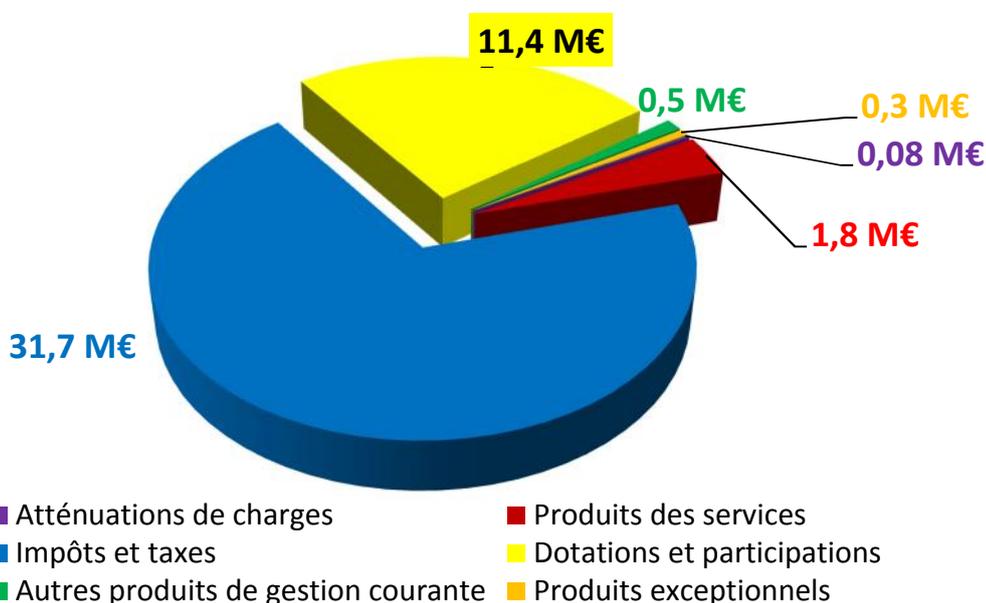


b.) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 45 808 977,52 €, elles ont été réalisées à 101,3% par rapport aux prévisions.

Principaux Postes	Montant en €	Principaux Postes	Montant en €
Atténuations de charges	78 199,69	Dotations et participations reçues	11 399 149,38
Produit des Services et domaine	1 799 162,27	Autres produits de gestion courante	524 076,88
Impôts et Taxes	31 716 528,00	Produits exceptionnels	291 861,30

Ventilation des recettes réelles de fonctionnement



Les impôts et taxes représentent 69 % des ressources de la collectivité.

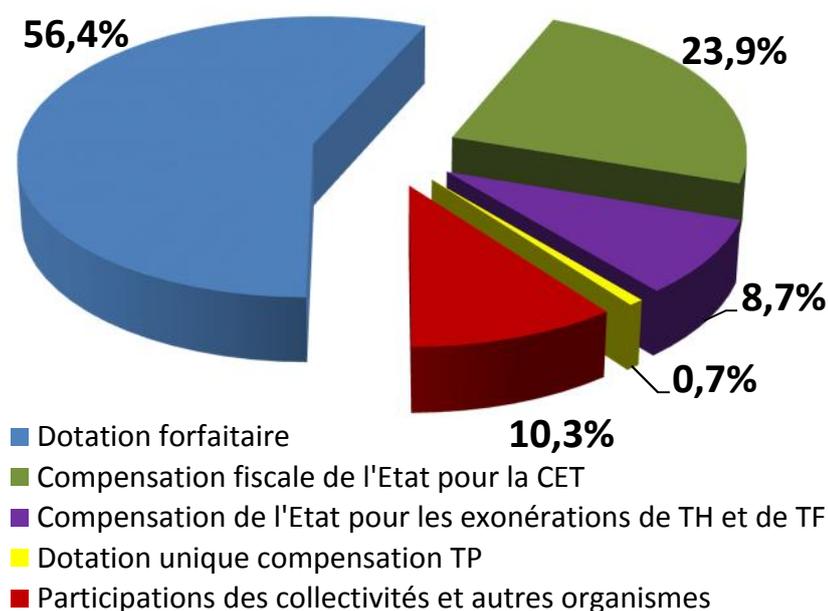
d) Zoom sur les dotations et participations reçues

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'€ afin de rétablir l'équilibre budgétaire structurel de la France à l'horizon 2017, l'Etat baisse de façon drastique les dotations versées aux collectivités locales.

Ainsi, la dotation globale de fonctionnement a poursuivi la baisse amorcée en 2014 : la DGF est de 9 140 917 € en 2015 et enregistre une baisse de 1,26 millions d'€ par rapport à 2014 (-12,16%). En 2015, la DGF s'élève à 81,8 € par habitant (au lieu de 92,9 € en 2014).

Principales Dotations	Montant en €	Principales dotations	Montant en €
Dotation d'Intercommunalité	6 430 091,00	Compensations d'exonérations fiscales de l'Etat au titre de la CET	2 719 515,00
Diverses Subventions et participations	1 171 708,38	Compensations des exonérations fiscales TH et TF	992 520,00
		Dotation Unique spécifique TP	85 315,00

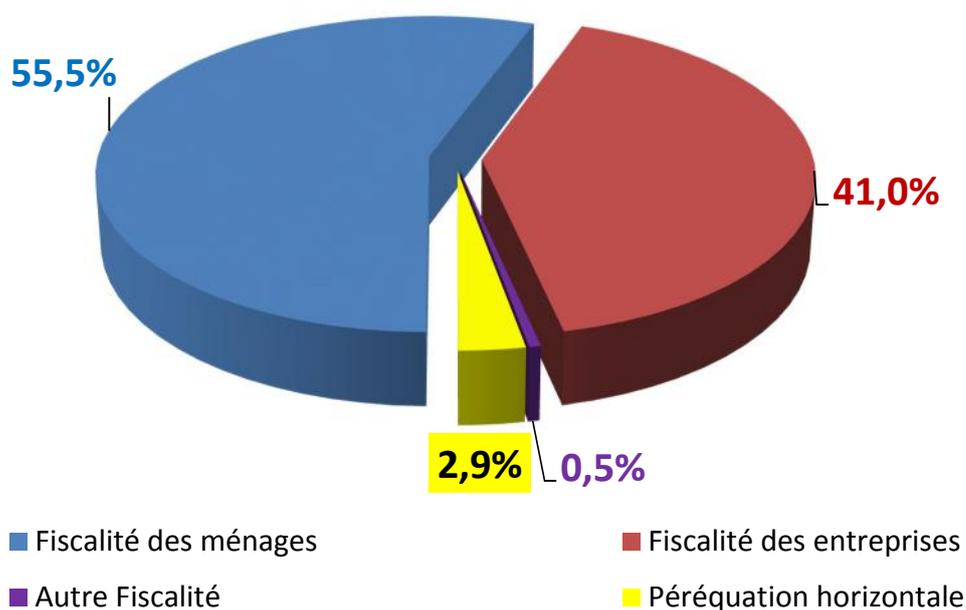
Répartition des dotations et participations (en %)



e) zoom sur la fiscalité

Fiscalité des Ménages	Montant en €	Fiscalité des Entreprises	Montant en €
Taxe d'habitation	17 262 498	Contribution Economique Territoriale (CVAE+CFE)	11 412 387
Taxes Foncières non bâties	352 404	Taxe sur les Surfaces Commerciales	1 139 889
		Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	466 788
Autre Fiscalité	Montant en €	Péréquation horizontale	Montant en €
Attribution de compensation (AC négative versée par certaines communes)	160 074	Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	922 488

Répartition du produit fiscal, hors TEOM (en %)



Le panier fiscal de la CAHM est composé de :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (qui est retracée en 2015 dans un budget annexe spécifique), *Il est à noter que la CAHM délègue au SICTOM l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères. A ce titre, elle lui reverse la majeure partie de la taxe. La CAHM conserve le service d'enlèvement des encombrants et de collecte des cartons. Elle garde donc une petite partie de cette recette pour exercer cette compétence. Un budget annexe a été créé au 1^{er} juillet 2014*

- la Cotisation Foncière des Entreprises,
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises,
- l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux,
- la Taxe sur le Foncier non Bâti,
- la Taxe sur les Surfaces Commerciales
- et la Taxe d'Habitation (ancienne part départementale).

La fiscalité des entreprises (13 019 064 €) représente 41% de nos recettes fiscales et celle des ménages, la part la plus grande (17 614 902 €), représente 55 %, hors TEOM.

La CAHM a maintenu inchangés ses taux d'imposition en 2015 :

- ✓ 33,40 % pour la Cotisation Foncière des Entreprise,
- ✓ 10,88 % pour la Taxe d'Habitation,
- ✓ 15,44 % pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Et a relevé le coefficient multiplicateur de la TASCOM à 1,15.

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLES	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses réelles d'investissement	10 732 745,87	Recettes réelles d'investissement	10 327 170,86
Dépenses d'ordre d'investissement	683 406,50	Recettes d'ordre d'investissement	2 922 724,96
Solde d'exécution négatif reporté de 2014	1 773 693,31		
TOTAL des dépenses d'investissement	13 189 845,68	TOTAL des recettes d'investissement	13 249 895,82

a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 10 732 745,87 €, elles ont été réalisées à 59,6 %.

Principaux Postes	Montant en €	Principaux Postes	Montant en €
Immobilisations incorporelles (licence, frais d'étude, etc.)	150 841,64	Remboursement capital de la dette	2 245 260,85
Immobilisations corporelles (terrain, construction, matériel, etc.)	549 444,03	Subventions d'équipement versées	3 666 635,51
Immobilisations, travaux en cours	4 118 286,57	Subventions d'investissement	2 277,27

Les 3,67 millions d'€ de subventions d'équipement versées sont composées à 81,4% des dépenses en faveur de l'habitat :

- ✓ 1,18 millions d'€ correspondent à la part acquittée par la CAHM (865 772,55 € pour les logements sociaux et 311 116,20 € pour l'habitat privé),
- ✓ 1,81 millions d'€ à celle payées pour le compte de l'ANAH. (320 075,80 € pour les logements sociaux et 1 486 740 € pour l'habitat privé),

Les autres subventions d'équipements versées sont composées pour :

- ✓ 187 500 € de participation à Réseau Ferré de France pour les premières acquisitions foncières du projet de ligne ferroviaire nouvelle Montpellier Perpignan,
- ✓ 250 000 € de subvention au Conseil général pour la requalification du domaine départemental de Bessilles
- ✓ 122 200 € versés pour solde au Département pour le réaménagement de la halle à marée du port de pêche de la Criée du Grau d'Agde
- ✓ 113 230,96 € de subventions d'équipements à nos communes membres,
- ✓ 10 000 € aux Abattoirs de Pézenas pour la modernisation de la chaîne ovins

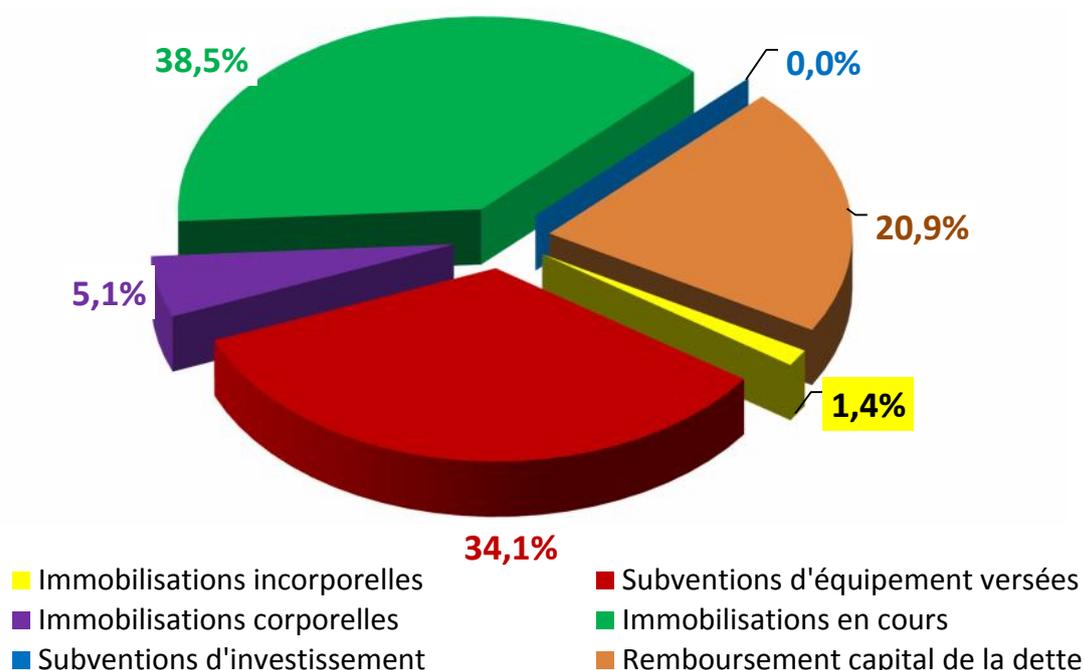
Les 4,12 millions d'€ de travaux se composent essentiellement de :

- 2,6 millions d'€ pour la protection du littoral de Vias Ouest,
- 890 000 € pour le réseau Très Haut Débit,
- 79 728 € de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour le quartier du Canalet à Agde
- et 61 387 € de travaux sur les ateliers des Métiers d'Art.

De plus, en 2015, ont été faites les acquisitions suivantes :

- ✓ 50 592 € de matériel roulant pour le service des espaces verts (1 tracteur et une tondeuse autoportée) et 48 687 € pour le service propreté voirie.
- ✓ 251 072 € d'acquisition d'ateliers relais pour les métiers d'art.

Ventilation des dépenses réelles d'investissement



Zoom sur les caractéristiques de la dette

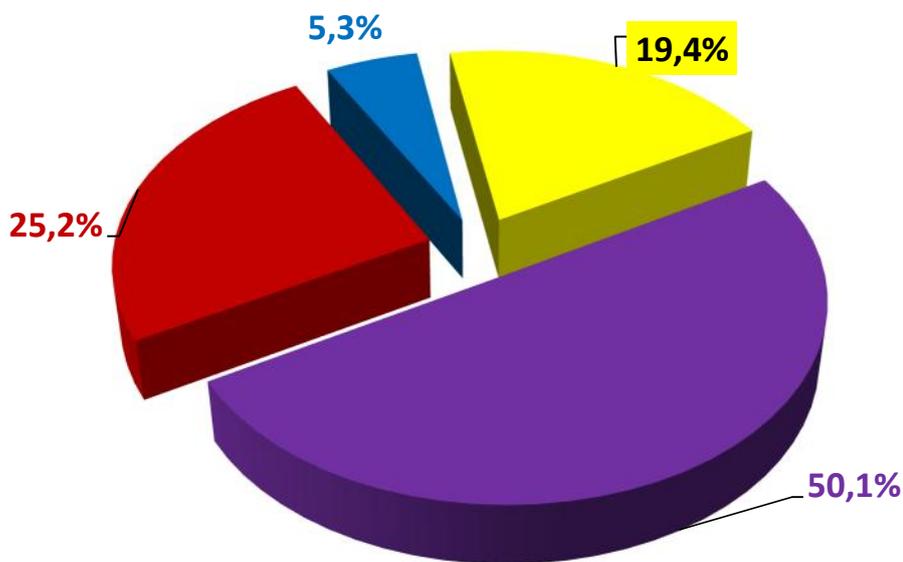
- L'encours brut de la dette au 31/12/2015 s'élève à la somme de 26 086 144,67 € pour la CAHM, dont 3 823 529 € d'encours de dette récupérable sur la ville d'Agde, soit un encours net de 22 262 615,67 €.
- 71,48 % de la dette de la CAHM est en taux fixe (18,6 millions d'€) et 28,52 % en taux révisable (7,4 millions d'€).
- Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser le capital de la dette au vu de la capacité d'autofinancement. En 2015, ce ratio est de 5,1 pour la CAHM, ce qui dénote d'une situation financière saine.

b) Les recettes d'investissement

Les recettes réelles de la section d'investissement s'élèvent à 10 327 170,86 €.

Principaux Postes	Montant en €	Principaux Postes	Montant en €
Subventions d'investissement reçues, dont	5 176 347,34	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 000 000,00
<i>Europe</i>	914 023,63		
<i>Etat et établissements nationaux.....</i>	2 397 641,62		
<i>Conseil Régional.....</i>	340 287,99		
<i>Conseil Départemental.....</i>	671 559,43		
<i>Commune d'Agde.....</i>	382 353,00		
<i>Pénalités SRU des communes.....</i>	461 720,00		
<i>SEBLI.....</i>	8 761,67		
Emprunts et dettes assimilées	2 600 000,00	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	550 823,52

Ventilation des recettes réelles d'investissement



■ Subventions d'investissement ■ Emprunts ■ FCTVA ■ Excédent de fonctionnement

III- AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

3.1- Création, aménagement, entretien et gestion des Parcs d'Activités Economiques Hérault Méditerranée et Foncier Economique

La création de parcs d'activités économiques reconnus d'intérêt communautaire constitue un enjeu fort aux impacts marqués sur le territoire, qu'il faut pouvoir réguler dans le sens d'un développement durable.

La Communauté d'Agglomération a adopté une démarche opérationnelle qui prend en compte les contraintes qui s'imposent aux entreprises. Il s'agit de leurs besoins de mobilité, de la nécessité économique de valoriser le patrimoine foncier et immobilier de l'entreprise et de la proximité d'équipements qui peuvent appuyer leur développement. En conséquence, l'intérêt économique est de développer une offre sur des sites choisis, qui réunissent le plus grand nombre de conditions favorables au développement des entreprises.

Les sites qui offrent les meilleures perspectives nécessitent de pouvoir concentrer les investissements et les efforts croisés des différents acteurs et partenaires afin de s'assurer :

- de la pertinence de développer une nouvelle offre de foncier économique à cet endroit (opportunité)
- que l'offre sera en adéquation avec les besoins et les conditions du marché (faisabilité)

Dans le respect d'une offre complémentaire et afin de favoriser la création d'emplois sur le territoire, la CAHM a travaillé plus particulièrement en 2015 sur les **Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée (PAEHM)** suivants :

a) PAEHM « Le Puech » à Portiragnes

Ce parc d'activités économiques, situé à moins de 3 km de l'aéroport « Béziers Cap d'Agde en Languedoc », à proximité du croisement des autoroutes A9/A75, présente sur une superficie commercialisable de 5,6 ha une offre de 34 lots regroupés en trois zones à vocation économique complémentaire :

Vitrine commerciale et de services/ tertiaire, immobilier professionnel d'entreprises, artisanat - stockage, ...

Etat de la commercialisation au 31 décembre 2015 :

- 8 lots avec un bâtiment d'activités construit et en cours d'exploitation
- 7 lots délibérés en conseil communautaire dont 5 sous compromis de vente,
- 19 lots disponibles à la vente.

En accord avec la commune de Portiragnes, une réflexion a été entamée sur une possible autorisation de l'habitat de gardiennage sur ce parc d'activités afin de répondre à une demande redondante et impérieuse de nombreux porteurs de projet.

b) PAEHM « La Capucière » à Bessan

Situé en entrée du territoire et en vitrine de l'autoroute A9 avec un accès à la sortie n°34 « Agde – Pézenas », ce parc d'activités économiques représente un projet majeur et structurant de la CAHM.

S'étendant sur une superficie de 33,5 Ha, cette opération d'aménagement offrira un site d'accueil pour des entreprises exogènes et endogènes au territoire en recherche d'une implantation stratégique à un croisement de flux routiers dans différents secteurs d'activités complémentaires :

- Vitrine commerciale, tertiaire, hôtellerie et restauration
- Activités nécessitant de l'immobilier d'entreprises souvent mixte (ateliers/bureaux/entrepôts) : secteurs productifs, d'activités de logistiques de distribution, de messagerie ou de fonctions supports aux activités logistiques
- Pépinière et Hôtel d'entreprises
- Valorisation de produits locaux à travers des halles du terroir

Ce parc d'activités économiques est le fruit du partenariat avec l'opérateur privé CFA Midi Pyrénées missionné tant sur le volet commercialisation et recherche de prospects que sur le volet aménagement (Projet réalisé sous forme d'une zone d'aménagement concerté et décomposé en plusieurs macro-lots).

Concernant la partie commerciale, la S.N.C. Bessan Développement (société qui se substitue à CFA Midi Pyrénées pour le volet promotion) a obtenu une autorisation d'exploitation par une décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial le 5 février 2015.

Cette autorisation porte sur la réalisation d'un ensemble commercial avec une surface de vente de 9602 m² et 210 m² d'emprise au sol pour un drive. Elle a fait l'objet de recours auprès de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial qui a confirmé le projet par décision du 25 juin 2015.

Dès lors, la S.N.C. Bessan Développement a déposé une demande de permis de construire pour ce projet d'ensemble commercial fin décembre 2015.

En parallèle, l'aménagement du giratoire, situé en entrée de la ZAC La Capucière et de la commune de Bessan, et réalisé par le Conseil Départemental de l'Hérault a été poursuivi en 2015. La CAHM participe à hauteur de 29 % au financement de ce giratoire.

Concernant la maîtrise foncière, sur 33,5 Ha de surface, la CAHM a acquis plus de 90 % de la surface foncière à l'amiable. Et pour conforter la maîtrise foncière nécessaire à cette opération d'aménagement déclaré d'utilité publique, la CAHM a poursuivi la procédure d'expropriation pour les parcelles ne pouvant être acquise à l'amiable.

c) P.A.E.H.M. « La Crouzette » à Saint-Thibéry

Ce parc d'activités localisé à proximité de l'échangeur n° 34 de l'A9 et en visibilité de la RD 13 propose sur une superficie de 12,7 Ha un site d'accueil décomposé en 35 lots pour les entreprises du secteur vitrine commerciale, services, équipement collectif, industrie, production et artisanat.

Ce parc est situé en contiguïté du site des Roches Bleues reconnu d'intérêt pour le développement d'une nouvelle offre économique communautaire.

Au cours de l'année 2015, le dernier lot en cours de commercialisation par la CAHM sur la zone, le lot n°16, a fait l'objet d'un dépôt de demande de permis de construire pour l'implantation du nouveau bâtiment d'activités d'une société locale du secteur du bâtiment. Et ce pour une cession du lot n° 16 à l'horizon 2016 et la clôture de la commercialisation de cette zone.

En parallèle de cette fin de commercialisation et afin de pérenniser l'attractivité de cette zone, la CAHM a également terminé les travaux d'aménagement de l'espace public (espaces verts, trottoirs...).

d) P.A.E.H.M. « L'Audacieux » à Florensac

Positionné en continuité de la zone économique existante sur Florensac hébergeant une entreprise phare du territoire communautaire, ce parc d'activités d'une superficie de 3,7 Ha est entré en phase de commercialisation en 2013. Ce sont ainsi 22 lots de 1 000 à 2 000 m² qui sont proposés avec pour vocation l'accueil de nouvelles entreprises en recherche de pérennisation dans les secteurs de l'hôtellerie, commerce, artisanat ; tertiaire, service et équipement collectif.

Etat de la commercialisation au 31 décembre 2015 :

- 4 lots avec bâtiment d'activités construit et en cours d'exploitation

e) P.A.E.H.M. « Le Roubié » à Pinet

Ce futur parc d'activités économiques est situé, en bordure de l'autoroute A 9, en zone péri-urbaine et va permettre l'évolution et la pérennisation d'entreprises endogènes en maintenant l'activité économique du village tout en offrant une nouvelle opportunité d'implantation économique.

Ce projet aura une superficie d'environ 4,5 ha, sera adapté au contexte économique local et proposera des lots destinés à l'accueil d'entreprises (artisanat, entrepôt, production, bureau, ..) et une autorisation de logements de fonction.

Au cours de l'année 2015, la CAHM, avec la collaboration de la commune, a lancé la procédure d'acquisition à l'amiable des terrains nécessaires à cet aménagement et a ainsi pu signer un premier acte de vente et également des compromis de vente avec clauses suspensives et ce pour maîtriser l'intégralité du périmètre foncier.

Au préalable du lancement des travaux d'aménagement, la CAHM a également lancé en 2015 la procédure de demande d'opération d'archéologie préventive.

f) P.A.E.H.M. « Jacques Cœur » à Montagnac

Ce projet de parc d'activités économiques avec un périmètre d'étude de 35 ha est situé au sud-est de Montagnac et s'inscrit dans un espace essentiellement agricole (présence en limite sud de bassins de décantation des eaux résiduelles venant de la coopérative de Montagnac), dont la situation géographique devient stratégique en raison du projet de déviation de la RD 613 de Montagnac. Ainsi, il pourra se positionner comme une future vitrine sur la RD 613 assurant la communication entre l'A75 et le Bassin de Thau.

Afin de proposer une offre en adéquation avec les attentes du marché économique et un périmètre cohérent découlant de la maîtrise foncière, la CAHM a poursuivi la réflexion sur les grandes orientations en termes d'aménagement, d'enjeux financiers et de programmation économique et ce en dépendance avec l'avancement du projet de déviation.

g) P.A.E.H.M. « Les Roches Bleues » à Saint-Thibéry :

Profitant de la remise en état pour une partie du site d'exploitation de la Carrière des « Roches Bleues » et de l'identification de ce site comme un pôle « industriel », la CAHM envisage la création d'un nouveau parc d'activités économiques au croisement de la RD 13 et de l'A9. Ce projet est limitrophe au parc d'activités La Crouzette.

A l'appui des études de faisabilité qui ont confirmé l'intérêt de ce projet, le périmètre d'étude est estimé à environ une trentaine d'hectares disponible à l'issue du réaménagement de la carrière. Cet espace est adapté à l'accueil d'activités logistiques et industrielles avec un embranchement fer déjà existant qui ouvre la possibilité d'une plateforme multimodale.

Une partie du projet est située dans la zone de passage préférentielle de 1 000 mètres de large défini par décision ministérielle et regroupant les différents tracés à l'étude pour la ligne ferroviaire nouvelle « Montpellier-Perpignan ».

Dès lors, le développement de ce parc d'activités est conditionné à l'avancement de la validation du tracé retenu qui réduira la zone de passage à environ 100 mètres.

h) Terrains à vocation économique appartenant à la CAHM sur la commune de Pomérols :

La CAHM est propriétaire de deux parcelles au lieu-dit « Les Pradels » à destination d'implantation économique en entrée de la commune de Pomérols à proximité du nouveau giratoire, de la surface alimentaire et de la station-service.

Tenant compte de cette position géographique intéressante, la CAHM a cédé fin décembre 2015 la parcelle A 445 d'une superficie de 2 732 m² à un porteur de projet pour un projet de station lavage. L'activité envisagée est en cohérence avec la station-service déjà existante en entrée de la commune.

i) Terrains à vocation économique appartenant à la CAHM sur la commune de Saint Thibery :

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 7 avril 2015 et à l'appui du protocole d'accord signé entre les deux parties, la CAHM a approuvé un échange de biens avec le groupe Eiffage.

L'ensemble industriel « Eiffage » présent sur la parcelle AC 48 à Saint-Thibéry sera échangé contre une partie de la parcelle B 1764, constituant la réserve foncière dite du « Parc Technologique » propriété de la collectivité.

Cet échange offrira l'opportunité au groupe Eiffage de disposer d'un site d'implantation mieux adapté à leur besoin actuel, bénéficiant d'une bonne visibilité et conforter leur développement.

Pour sa part, la C.A.H.M. en échangeant ce foncier contre cet ensemble industriel d'Eiffage pourra veiller à la qualité des futures entreprises qui auront la possibilité de s'implanter sur ce site.

3.2- Accueil, Accompagnement et financement des entreprises

1 PRESENTATION DU SERVICE

1.1 Les objectifs



1.2 Les lieux d'accueil & d'accompagnement



2 L'ACCUEIL DES ENTREPRISES

Destinées à accueillir les porteurs de projet désireux de créer ou de reprendre une activité, les Maisons de l'Entreprise d'Agde et de Pézenas sont tout à la fois lieux de rencontre et lieux de vie des entreprises.

Elles ont notamment pour mission l'analyse de la viabilité des projets qui leur sont présentés et apportent aux créateurs toutes les réponses aux difficultés techniques, administratives et financières qu'ils rencontrent.

Les Maisons de l'Entreprise travaillent avec un réseau d'experts, participent aux animations économiques locales (Forum de la création/ reprise d'entreprises de Béziers Saint Pons...) et accueillent plusieurs permanences :

BGE du Biterrois	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à la création d'entreprises • CIBLE, Couveuse d'entreprises
CCI Béziers	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement porteurs de projet et entreprises commerciales • Conseil entreprises relevant de la CCI • « Relais du comité départemental de suivi du financement de l'économie » relais avec le médiateur du Crédit pour les PME-TPE en difficultés
Context'Art	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement création d'activité métiers communication, métiers d'art, artistique
Manager de Centre Ville	<ul style="list-style-type: none"> • Initiateur, médiateur et développeur pour impulser, orienter et conduire les stratégies de dynamisation commerciales au centre-ville de Pézenas • Pézenas uniquement
UFC Que choisir Sète bassin de Thau	<ul style="list-style-type: none"> • Association de défense des consommateurs • AGDE uniquement
L'AM.I.E.	<ul style="list-style-type: none"> • Association des Mandats Immobiliers des Pays d'Agde • AGDE uniquement
PIL'Emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Formations sur demande • AGDE uniquement

2.1 La maison de l'entreprise de Pézenas

Organisme	Nombre permanences	Nombre contacts entretiens	Nombre projets / entrepreneurs	
			Reçus	Accompagnés
Personnel CAHM	NC	NC	79	12
CCI Béziers St Pons	95	66	66	23
BGE Grand Biterrois-bassin de Thau	146	612	208	254
Couveuse d'entreprises CIBLE	NC	NC	7	11
Context'Art	22	88	26	20
Total	263	766	386	320

Le service de conseil à la création d'entreprises sur la MDE Pépinière de Pézenas est consolidé par 3 organismes externes réalisant des permanences (BGE, CCI BEZIERS, Context'Art).

Grâce à leur présence, ce sont donc, en 2015, quelques 766 personnes qui ont reçu de l'information sur l'entrepreneuriat au cœur du territoire de la CAHM à l'occasion d'un contact avec un conseiller à la création d'entreprise.

De manière plus poussée, près de 386 personnes ont été reçues individuellement pour évoquer leur future activité indépendante, et 320 porteurs de projet accompagnés pour consolider leur projet de création ou de développement d'activité.

Salle de Réunions

Dans son offre de service, la Maison de l'Entreprise, Pépinière de Pézenas propose une salle de réunion d'une capacité d'accueil de 20 personnes.

Celle-ci est à disposition des entreprises accompagnées, réseaux économiques et sociaux locaux et partenaires de la création d'entreprises pour leurs rencontres et informations collectives.

Au cours de l'année 2015, près de 125 réunions se sont déroulées dans cette salle.

2.2 La maison de l'entreprise d'Agde

Dans le cadre de ses missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, plusieurs centaines de personnes ont contacté la MDE d'Agde et une centaine d'entretiens ont été réalisés.

Les 3 salles de réunion ont fonctionné toute l'année (stages, entretiens, formations CNFPT...).

Le Club des Managers Hérault Méditerranée, depuis sa création il y a 7 ans, se réunit à la MDE qui accompagne cette association dans la préparation et la réalisation de divers événements tels que des repas thématiques, des réunions mensuelles ... Le Bureau tient une réunion plusieurs fois par mois.

La Route des Vignerons et des Pêcheurs dont la CAHM est partenaire, bénéficie des services de la MDE d'Agde pour l'organisation de réunions et la préparation des participations à de nombreuses actions en 2015 : Journées du Terroir, VINOCAP (ville d'Agde et Office du tourisme), ...

3 L'HEBERGEMENT DES ENTREPRISES

3.1 La Pépinière d'Entreprises de Pézenas

La Pépinière de Pézenas est membre du réseau régional Synersud (20 structures).

Cette appartenance confère au service la qualité de prescripteur auprès des services de la région permettant ainsi aux entrepreneurs du territoire d'accéder aux aides régionales dédiées :

- études de marché,
- Aide à la Recherche d'antériorité (ARA),
- Aide à la Faisabilité Commerciale (AFC),
- Aide à la Faisabilité Technologique (AFT),
- Prêt d'honneur CREALIA,
- une aide au stage pour un projet innovant en création (ASPIC).

Les entreprises hébergées ont un caractère innovant et/ou un potentiel de créations d'emplois à moyen terme.

Entreprises hébergées en pépinière en 2015 :

LA TEAM WEB • Solutions de e-reputation, web marketing, web-développement	TECWEC NETWORKS • développement et commercialisation de solutions d'échanges internet	PESCAFILM • Production audiovisuelle et web TV spécialisée sur la pêche
LA COMPAGNIE DES VOYAGEURS DU SUD • agence de Tourisme réceptive en région Languedoc-Roussillon • projet e-tourisme	A2T • Audits en thermographie infra-rouge	ADUECHA • Bureau d'étude spécialisé en hydrographie

Ces 6 entreprises hébergées en pépinière représentent 13 emplois.

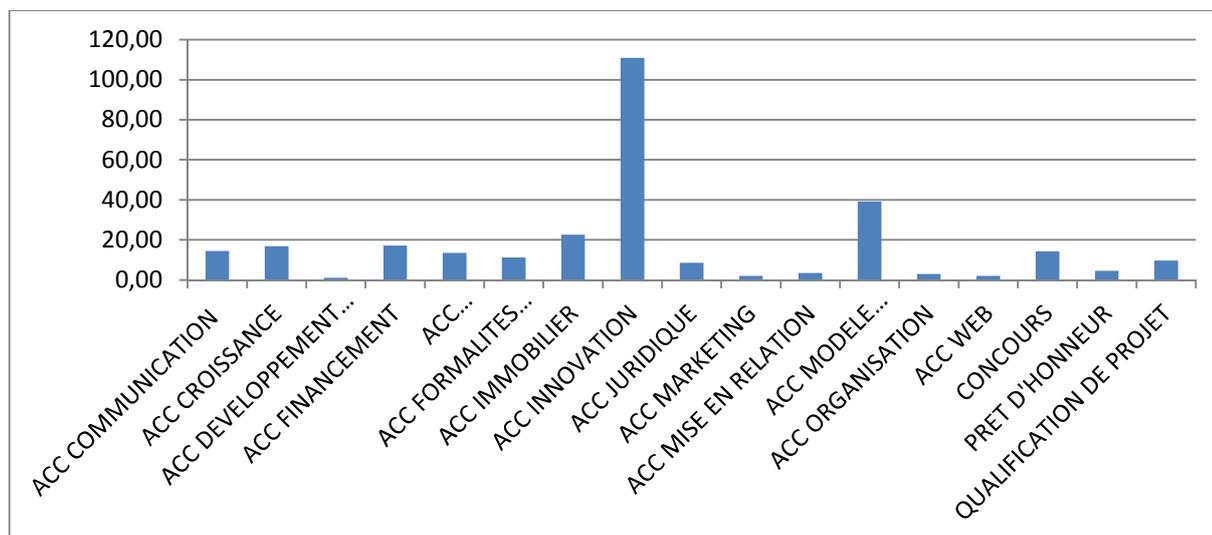
4 L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE DES ENTREPRISES

4.1 Typologie des projets

Parmi les porteurs de projets et entreprises accueillies au cours de l'année 2015, 26 d'entre eux ont souhaité signer une convention d'accompagnement afin d'étudier leur projet de manière approfondie et bénéficier des services de conseil de la C.A.H.M.

	Projets innovants	Projets élargie Innovation	Projets à potentiel	TOTAL
2015	6	10	10	26

Répartition des heures d'accompagnement par thème



4.2 Délivrables aux entreprises

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises, le service est amené à produire des dossiers réalisés en interne délivrés aux porteurs de projets accompagnés dans le cadre de leur accompagnement individualisé.

Ces dossiers sont destinés à valider le modèle économique de leur projet de création ou de développement, vérifier l'opportunité de créer et réduire le risque de défaillance. Ils sont délivrés aux entreprises pour qu'elles puissent solliciter des financements privés, essentiellement auprès des banques, afin d'apporter la garantie aux financeurs que leur projet a été étudié sous tous ses aspects.

Le bilan pour l'année 2015 est le suivant :

	Nombre de dossiers
Visa Création	9
Visa Développement	0
Visa Reprise	1
Caractérisation Noov LR	6
Dossier de financement public	8
Présentation détaillée de l'entreprise	4
Prévisionnel financier	5
Etude de marché	0
TOTAL	33

5 LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

5.1 Les entreprises en création

Initiative Béziers Ouest Hérault

Depuis 2005, la CAHM a noué un partenariat étroit avec la plate-forme d'initiative locale de Béziers dans le cadre du financement de projets de création d'entreprise.

La CAHM intervient à ce jour dans le budget de fonctionnement de l'association du réseau initiative de l'antenne de Béziers. Le montant total des aides à la création d'entreprise attribué via ce partenaire s'élève à 116 300 € en 2015, créant 27 emplois et induit 633 400 € de financements bancaires.

	Nb de projets financés	Montant prêts d'honneur	Montant prêts Nacre
2015	15	88 800 €	27 500 €

5.2 Les entreprises en développement

Une entreprise de plus de trois ans a également été accompagnée au financement dans le cadre de sa croissance (construction d'un bâtiment neuf sur Portiragnes).
Le montant des aides obtenues s'élève à 8 000 €.

	DISPOSITIF	PARTENAIRES
2015	Amélioration des conditions de travail – qualité sonore plateforme hotline	CARSAT

6 Les animations et les actions collectives

6.1 Les animations

⇒ **Start'up Lycée** – Tous les ans, une cession est organisée à Pézenas (Lycée Jean Moulin et Charles Alliès. L'objectif de cet événement est de sensibiliser les jeunes étudiants à la création d'entreprise et à la gestion de projets en équipe.

Chaque édition propose à deux sections de BTS 1^{ère} et 2^{ème} année des ateliers sur deux jours afin de travailler sur un projet de création d'entreprise. A l'issue de ces deux journées, chaque équipe passe devant un jury qui vote pour le meilleur projet et la meilleure présentation.

Missions : Organisation, jury, récolte de lots pour les 3 premiers lauréats de chaque édition.

6.2 Les actions collectives

⇒ **Salon entreprendre en Biterrois** - Le service accompagnement des entreprises participe en tant que co-organisateur au salon de la création d'entreprise de Béziers.

2 réunions techniques sur l'organisation avant l'évènement et la tenue du stand le jour même, aux côtés de 35 partenaires de l'entrepreneuriat. La 12^{ième} édition du Forum a reçu près de 520 personnes.

Participation à hauteur de 2 000 €

⇒ **Prix de la TPE** – Participation au jury de concours organisé chaque année sur le territoire de l'Ouest Biterrois

Le prix de la TPE récompense les entreprises créées depuis plus d'un an, de 0 à 10 salariés. Les différents trophées sont le « savoir être », « savoir-faire » et « savoir piloter ». Lors de cette manifestation, la CAHM, partenaire financier du prix de la TPE à hauteur de 1500€, a mobilisé ses équipes pour l'organisation, la recherche de candidats, la visite des entreprises, le comité de sélection et la remise de trophées.

⇒ **Préparation du salon « L'environnement connecté fait son salon / Agde »**

Avec pour objectif de favoriser le bien vivre, et au-delà le bien vieillir de la population tout en contribuant à développer une dynamique économique nouvelle, ce salon organisé sur la ville d'AGDE à l'initiative du CCAS il se veut une réponse aux enjeux sociétaux et économiques de demain.

Programmé pour le premier semestre 2016, le service Développement économique et La Maison de l'Entreprise, Pépinière de Pézenas sont intervenus auprès de l'équipe organisatrice pour de l'apport de méthode notamment dans les démarches commerciales ainsi que la mobilisation du réseau de professionnels régionaux de la domotique et de l'innovation.

6.3 Les partenariats

Partenaires	objet	objectif
APCE	Adhésion annuelle	Base de données sur les principales informations à donner aux porteurs de projets par secteurs d'activités : Chiffres clés pour une étude de marché, réglementations liées à chaque profession, chiffre d'affaires du secteur, taille des entreprises, etc...
CCI MONTPELLIER	Salon PROC CREA dédié aux professionnels de l'accompagnement des entreprises	Conférences et ateliers destinés à renforcer les compétences des accompagnateurs et les informer sur les innovations dans leurs métiers : bonnes pratiques, dispositifs de financements, outils de diagnostics, logiciels, etc..
INITIATIVE BEZIERS OUEST HERAULT	Plate-forme de financement des entreprises	Favoriser la création d'entreprises par le prêt d'honneur à taux 0% sans garantie
CCI MONTPELLIER	Concours de la T.P.E	Mettre en valeur les entreprises de moins de 10 salariés au niveau départemental et régional
CCI BEZIERS	Salon de la création d'entreprises sur l'arrondissement de Béziers	Organisation et tenue d'un stand au nom de la CAHM pour présenter les services développement économique et les P.A.E.H.M
PFCA	Adhésion annuelle	Services divers pour les accompagnateurs de la création d'entreprises
TRANSFERTS LR	Adhésion annuelle	Faire bénéficier aux entreprises d'un accompagnement technologique pour les projets à potentiel ou innovant
SYNERSUD	Adhésion annuelle	Réseau régional des pépinières d'entreprises de la région LRMP

Développement de partenariats informels – Agences bancaires

Des partenariats informels se sont tissés avec les banques locales dans le cadre du financement des entreprises. Des enseignes ont été contactées afin de leur présenter des dossiers qualifiés de créateurs d'entreprises dans le but de recueillir leurs avis sur la qualité des projets présentés dans un premier temps et d'amorcer la phase de mise en relation directe avec les dirigeants d'entreprises dans un second temps, afin qu'ils accèdent à un prêt bancaire dans le cadre de leur création d'entreprises.

7 LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

► *Organisation financière et comptable*

L'accompagnement et l'hébergement des entreprises est porté juridiquement et financièrement directement par la CAHM et par son budget principal. Afin d'identifier clairement les dépenses et les recettes liées à cette action, il a été mis en place une procédure de commande publique et une destination comptable qui sera présente sur chaque document. Cette destination comptable est active depuis le 1^{er} janvier 2015.

► *Service aux entreprises – Prévisionnels d'exploitation et détermination du chiffre d'affaires*

Le service s'est doté du logiciel EBP Business Plan afin de modéliser l'exploitation des projets de création d'entreprises. Ce service rendu aux entreprises permet de finaliser leur dossier financier prévisionnel et de présenter leur projet à une banque avant de s'attacher les services d'un expert-comptable attitré.

► *Développement d'une plate-forme collaborative interne – Phase 3 & 4*

Pour mémoire, les phases 1 & 2 ont été réalisées en 2014.

Phase 3 - Intégration des données, paramétrage statistiques et reportings

De septembre à décembre 2014, 50 % des rendez-vous « entreprises » et 30% des rendez-vous « emploi du temps » de l'équipe d'accompagnants ont été intégrés dans la base de données du logiciel. A l'appui de ces données, depuis février 2015, les premières statistiques sur l'activité du service ont pu être réalisées, et les premiers reportings ont également été édités.

Phase 4 - Intégration des données « fin », déploiement du logiciel multipostes

Depuis septembre 2015, la solution logicielle est disponible sur le réseau et opérationnelle pour l'ensemble des membres de l'équipe de l'accompagnement des entreprises. Elle est utilisée comme outil principal pour la gestion des données et le suivi des entreprises. L'ensemble de l'activité, la totalité des données « rendez-vous entreprises et activité des accompagnants » de l'année 2013, 2014 et 2015 est achevée.

► *Contribution au projet HélioPôle sur Bessan*

Afin de répondre aux demandes croissantes d'hébergement des entreprises en création ou en développement, Le pôle Accueil & Aides aux entreprises travaille depuis 2012 sur le projet d'une nouvelle pépinière d'entreprises « HélioPôle » sur Bessan.

L'objectif est de proposer une offre immobilière aux entreprises du territoire an adéquation avec leurs besoins (Accessibilité, bureaux, ateliers de production, salles de réunions adaptées, services...), mais également de capter des projets exogènes vecteurs d'innovation pour le territoire de la CAHM. Au cours de l'année 2015, le service a travaillé sur le cahier des charges de ce futur bâtiment, à sa future organisation, aux services, au plan de formation, aux animations qui seront proposés aux entreprises hébergées. En parallèle, il a constitué le dossier de demande de financement et réalisé des présentations du projet aux différents partenaires financiers potentiels.

3.3- Un développement économique au service de l'emploi – Le PLIE Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

a) Le PLIE Hérault Méditerranée

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, PLIE, est un outil partenarial de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au service des personnes en difficulté du territoire.

Son objectif est de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi durable de personnes en difficulté via la mise en place d'un parcours personnalisé.

Il s'adresse aux personnes domiciliées sur le territoire de la CAHM souhaitant s'inscrire dans un parcours d'insertion professionnelle (jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, etc...)

b) Les actions du PLIE

– Accompagnement renforcé, individualisé et de proximité

Trois référentes de parcours interviennent dans les différentes communes de la CAHM.

Elles accompagnent les participants du PLIE dans leurs démarches vers l'emploi en leur proposant un parcours adapté à leur situation :

- actions d'orientation (définition de projet, bilan),
- mises en situation de travail (contrats saisonniers, chantiers d'insertion, etc.),
- actions de formation (remise à niveau, formations qualifiantes, etc.),
- actions d'appui à la recherche d'emploi (rédaction CV, entretiens d'embauches, etc.).

En 2015, les référentes ont accompagné près de 304 personnes. (300 en 2014).

– Chantiers d'insertion

Ils permettent aux participants du PLIE, par une mise en situation de travail assortie d'une formation et d'un accompagnement socio-professionnel, de développer les comportements attendus en entreprise et d'acquérir des compétences techniques dans des domaines porteurs d'emploi sur le territoire : espaces verts et ruraux, bâtiment, hôtellerie de plein air, services à la personne, etc.

En 2015, 55 participants du PLIE ont intégré un chantier d'insertion de la programmation du PLIE (34 en 2014) :

- **Valorisation du patrimoine naturel et aménagement paysager** / Agde, Néziguan l'Evêque, Pézenas, Montagnac (13 personnes)
- **Boutique textile** en centre-ville d'Agde (19 personnes)
- **Valorisation du patrimoine bâti -2nd œuvre bâtiment** / Agde, Bessan (12 personnes)
- **Berges et cours d'eau** / Montagnac, Florensac, Bessan, Agde (11 personnes)

Résultats à l'issue des chantiers :

- 9 obtentions de formation qualifiante ou diplômante (titres Assistant de vie aux familles, Employé commercial en magasin, Conducteur d'engins, notamment)
- 3 formations (CACES, maintenance fluviale...)
- 3 missions d'intérim dont 1 mission clause
- 1 CDI
- 1 CDD



PLIE : PLAN LOCAL D'INSERTION À L'EMPLOI

Montagnac poursuit son partenariat avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi soutenu par notre communauté d'agglomération.

L'objectif du PLIE est de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi de personnes en difficulté en leur proposant un parcours d'insertion professionnelle adapté à leur situation. Il permet de remettre en situation de travail les demandeurs d'emploi de

longue durée, les jeunes en grande difficulté, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, de leur faire acquérir des savoir-faire et de leur proposer des formations qualifiantes. Ainsi, à Montagnac, les ruisseaux des Baousses et de l'Ensigaud, puis le théâtre de verdure font l'objet de leurs interventions.



Toute l'équipe du PLIE en compagnie du Conseiller Délégué aux Services Techniques au démarrage des travaux au Théâtre de verdure à la Maison des Associations.



– Mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics

L'inscription de la clause d'insertion dans les marchés publics permet de réserver des heures de travail en entreprise à des personnes en insertion. Un binôme de chargées de mission est dédié à la facilitation de la clause et à la relation avec les entreprises. Ce binôme intervient à hauteur de 0,5 ETP pour :

- conseiller et assister les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de la clause (appui à la rédaction des dispositions contractuelles, suivi et évaluation, etc.)
- informer et accompagner les entreprises (aide aux recrutements, suivi, etc.)
- accompagner les publics vers l'emploi durable (pré-sélection et mise en relation avec les entreprises)

En 2015 :

- 4 maîtres d'ouvrage ont inséré la clause dans leurs marchés publics ou privés
- 9 entreprises concernées
- 1448 heures d'insertion réalisées
- 5 personnes embauchées dont 1 CDD, 4 contrats d'intérim
- 2 participants embauchés sur des clauses d'insertion gérées par d'autres PLIE

– Ateliers vers l'emploi :

Cette action expérimentale répond à un besoin identifié par les référentes de parcours pour débloquer et/ou optimiser les parcours des participants accompagnés.

En 2015, 14 sessions d'atelier ont été réalisées :

- 3 ateliers « coaching emploi » (Pézenas et Agde)
- 2 ateliers « communication-confiance en soi » (Pézenas et Agde)
- 4 ateliers « préparation aux entretiens d'embauche, à l'entrée en formation et/ou oraux de concours » (Pézenas et Agde)
- 1 atelier « codes de l'entreprise » (Agde)
- 2 ateliers « validation du projet professionnel » (Pézenas et Agde)
- 1 atelier « mobilité-code de la route-sécurité routière » (Agde)
- 1 atelier « difficultés linguistiques » (Pézenas)

Ces différents ateliers ont été conduits par les prestataires suivants : APIJE, Passerelles, IFIIP, CFPPA, RLI et Equality.

Les ateliers ont eu lieu le plus souvent dans les locaux de la Maison de l'Entreprise à Agde ou dans les salles mises à disposition par les prestataires (Prestataire IFIIP dans ses locaux sur Agde et Pézenas, Prestataire APP dans ses locaux sur Pézenas).

Pour l'année 2015, un total de 78 étapes « atelier » est dénombré (un même participant étant susceptible de bénéficier de plusieurs ateliers).

– Permanence d'écoute psychologique :

Il s'agit de proposer aux participants une action permettant la levée de freins psychologiques à l'insertion socio-professionnelle (mobilité, manque de confiance en soi, etc.) et d'apporter un soutien technique aux référentes de parcours.

Pour l'année 2015, l'action PEPS, menée par EQUALITY, fait état des résultats suivants :

- 70 demi-journées d'intervention de la psychologue du travail (245 heures)
- 32 personnes orientées
- 28 personnes suivies
- 191 entretiens réalisés
- 43 entretiens de soutien technique

– **Appui spécifique au retour à l'emploi** :

Il s'agit de proposer aux participants du PLIE des actions répondant spécifiquement à leurs besoins en vue de leur accès à l'emploi.

Cette action permet de cofinancer des formations individuelles (préparation concours aide-soignante et infirmière, conduite d'engins et poids lourds, etc.).

En 2014, 5 participants PLIE ont bénéficié d'un cofinancement de formation :

- Permis C – CE – FIMO Marchandises
- VMWARE Vsphere (formation informatique)
- Accompagnement CAP Petite enfance
- Formation informatique de base
- Formation générale BAFA

c) Les résultats obtenus en 2015

304 participants ont été accompagnés dont **107 nouveaux participants** entrés dans le dispositif, avec 47 % de femmes et 53 % d'hommes, dont :

- 52 % de bénéficiaires du RSA
- 29 % de Demandeurs d'Emploi de Longue Durée
- 16 % de jeunes de moins de 26 ans
- 3 % autre

Concernant les 304 participants accompagnés :

- 110 **emplois (1)** dont 28 **emplois stables (2)**
- 71 **étapes** Insertion par l'Activité Economique (chantiers d'insertion et clause)
- 26 étapes **formation**
- 16 **créations d'activité**

(1) CDD<6 mois, contrats saisonniers, intérim, contrats aidés...

(2) CDD 6 mois et plus, CDI...

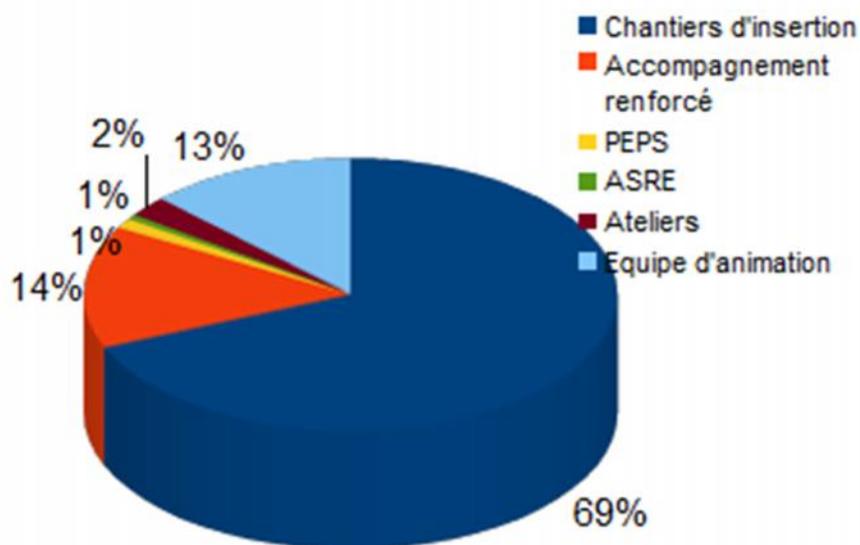
42 participants ont accédé à une sortie positive (CDD 6 mois et plus, formation qualifiante, CDI, création d'activité, confirmés après 6 mois), parmi lesquels **18** sont passés sur un chantier d'insertion soit 42 %.

d) Les financements mobilisés

** sous réserve de validation des contrôles de service fait définitifs*

– **Par types d'actions**

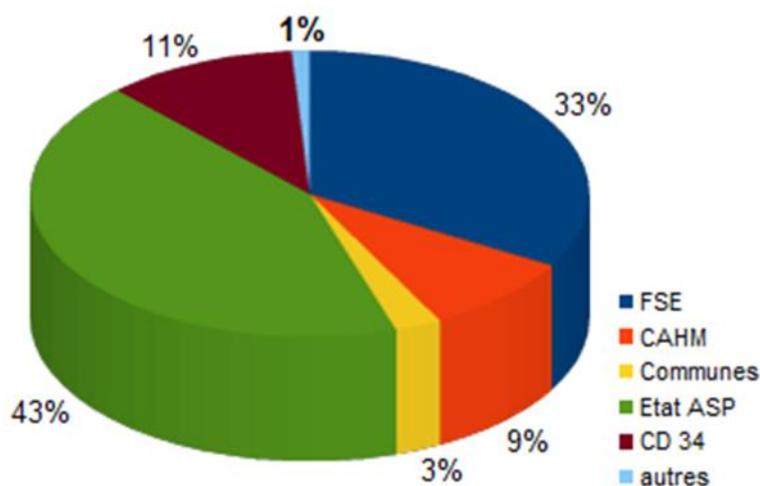
Chantiers d'insertion :	643 647 €
Accompagnement renforcé et de proximité :	135 800 € (3 référentes de parcours)
Appui spécifique à la recherche d'emploi :	5 941 €
Permanence d'Ecoute Psychologique :	10 910 €
Ateliers vers l'emploi :	22 610 €
Equipe d'animation et de gestion :	118 156 €



– Par financeurs

FSE :	312 443 €
Etat :	402 026 €
CAHM :	83 928 €
CD 34 :	103 799 €
Communes :	25 084 €
Autres :	9 784 €

Soit **937 064 €** mobilisés dans les actions du PLIE en 2015



3.4- La Maison du Travail Saisonnier (MTS)

La Maison du Travail Saisonnier assure un accueil permanent sur le Cap d'Agde. C'est un service de proximité qui concentre en un lieu unique une offre de service destinée aux employeurs et travailleurs saisonniers du tourisme et de l'agriculture.

Les permanences sont tenues par les partenaires sociaux, l'inspection du travail et le Pôle Emploi afin de répondre aux questions sur la réglementation du travail et l'emploi.

Accueil – information – conseil

La base de données « Perennitas » (outil de gestion de la pluriactivité) permet de traiter la demande du visiteur. En 2015, sur plus de 1 900 contacts (téléphoniques et site internet), 651 personnes (demandeurs d'emploi, salariés ou étudiants) et 86 employeurs pour 180 offres d'emploi ont été accueillies, renseignées et orientées vers les partenaires de la MTS.

Les permanences sur la réglementation en droit du travail

Les permanences des partenaires sociaux, de l'inspection du travail et du pôle emploi ont débuté le 8 juin 2015 par ½ journées jusqu'au 7 septembre 2015. Le Pôle Emploi a fait le choix de réduire son temps de présence lors des permanences du Point Saisonnier à la MTS compte tenu de son

organisation interne, soit du 2 mai au 11 juillet 2014. La MTS a assuré le lien avec Pôle Emploi en assurant les missions de conseiller à l'emploi les mardis et les jeudis en amont de saison puis tous les jours ouvrés à partir du 15 février ; ceci en transmettant systématiquement les offres d'emplois enregistrés et les personnes reçues : 86 employeurs, 180 offres d'emploi enregistrées et transmises à Pôle Emploi.

Les permanences sur l'emploi

Les permanences, au nombre de **33** demi-journées, sont animées par les partenaires de la MTS, des organisations patronales et syndicales, notamment l'Inspection du Travail afin d'informer les demandeurs d'emploi et les saisonniers sur leurs droits en matière de Droit du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Les partenaires sociaux interviennent directement en entreprise pour faire de l'intermédiation et éviter la présentation de certaines situations conflictuelles aux prud'hommes.

Les permanences de la MLI Centre Hérault

6 permanences du 02/09/2014 au 07/10/2014. Les mercredi matin de 14h à 17h30.

Nombre de premiers accueils : 17

Nombre d'entretiens de suivi : 14

Origine des premiers accueils : 9 d'Agde, 6 de Bessan, 1 de Vias et 1 de Portiragnes.

La MTS propose des pistes d'orientation avant et après la saison estivale aux saisonniers et aux demandeurs d'emploi de notre territoire (emploi en secteur montagne et emploi local, formation professionnelles, contrat en alternance, etc.). Des informations collectives sont organisées par thèmes et suivi de RDV individuel pour les personnes qui le souhaitent.

Le Forum de l'Emploi du jeudi 10 septembre 2015

« **Le Forum Emplois** » s'est déroulé le jeudi 10 septembre 2015 de 13h30 à 18h30 au Palais des Congrès du Cap d'Agde.



L'objectif du forum : proposer aux saisonniers de notre territoire des offres d'emplois d'hiver sur les stations de montagne, à l'étranger ainsi que des offres d'emploi locales (agriculture, artisanat, armée,...). **300** personnes sont venues visiter les **25** employeurs présents avec plus de **2800** offres. En janvier 2016, un suivi sera fait auprès des employeurs ayant participé au forum.

Le logement

Lieu de résidence du public

	Nombre	%
CAHM	153	57,09
HERAULT	39	14,55
HORS DEPARTEMENT	76	28,36
TOTAL	268	100,00

On remarque que 14,55 % du public qui s'est présenté à la MTS réside dans le département dont 57,09% personnes sur le territoire de la Communauté Agglomération Hérault Méditerranée. On remarque une baisse de fréquentation de public hors du territoire.

Depuis le mois de Janvier, 26 studios / chambres ont été proposés par des particuliers et 69 emplacements au sein de campings pour les saisonniers. Toutefois la demande reste très forte avec 149 personnes qui recherchent une location saisonnière.

Au 1^{er} Mars 2014 les 20 agences immobilières du Cap d'Agde ont été contactées. Celles-ci proposaient 12 studios à la location.



Type de Location	Nombres de logements
Appartements loués par les particuliers studios + chambres	14
Appartements proposés par les agences immobilières (studios)	12
Emplacements tentes, mobile-homes ou caravanes	69
TOTAL	95

Avec le concours du FONGECIF et de Pôle Emploi des informations collectives ont été programmées le 26 novembre 2015 sur Agde et Pézenas afin de sensibiliser les demandeurs d'emploi sur les modalités de mise en place d'un parcours de formation (VAE, bilan de compétences, CIF CDD) ; 80 saisonniers de la SODEAL habitant sur le territoire de la CAHM y ont été également invités.

« **Le Forum de la Formation Professionnelle** » s'est déroulé le jeudi 5 novembre de 10h à 16h au Palais des Congrès du Cap d'Agde.

L'objectif étant de proposer aux saisonniers des parcours de formation dans tous les secteurs d'activités, des informations sur les dispositifs et leurs financements.

105 personnes sont venues visiter les **16** organismes de formations et partenaires présents.

L'essaimage et/ou collectif d'échanges de pratiques

Dans le cadre d'un accompagnement à la création d'une maison des saisonniers départementale des Pyrénées Orientales, située à Perpignan, la MTS a reçu l'équipe d'animation en immersion le 17 février 2015 toute la journée.

A la demande de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau, un travail de réflexion a été mené en vue d'harmoniser les compétences transversales des deux territoires sur la saisonnalité dans l'éventuelle optique d'une maison du travail saisonnier à Sète.

Marie Clotilde BOURDETTE a participé à des réunions de travail mensuelles en Visio conférence avec ALATRAS et les 30 « espaces saisonniers » du territoire français pour rendre possible l'inscription du statut de travailleur saisonnier dans le Code du Travail.

Participation aux forums extérieurs

La MTS participe à des « Forums » extérieurs pour faire connaître les structures et permettre de faire des échanges de saisonniers.

La MTS a participé aux forums de :

- Forum de l'orientation et des métiers le 6 février 2015 - Agde
- Forum « Grande distribution » de Pôle Emploi le 11 Mars 2015 - Agde
- Forum « Hôtellerie/Restauration/Commerce » de Pôle Emploi le 13 mars - Agde
- Forum de l'emploi saisonnier le 26 Mars 2015 - Marseillan
- Forum de l'emploi le 2 Avril 2015 - Saint Jean de Maurienne
- Forum de l'emploi saisonnier Vias / Portiragnes le 11 Avril 2015 - Portiragnes
- Forum de l'emploi de la MDEGB le 2 Juin 2015 - Béziers
- Forum de la saisonnalité le 13 Octobre 2015 - Albertville
- Forum de l'emploi le 14 Octobre 2015 - Saint Lary Soulan

A l'occasion du forum de la saisonnalité d'Albertville le 13 Octobre, la MTS s'est associée à la MLI Centre Hérault afin d'emmener une dizaine de demandeurs d'emploi pour faciliter leur recherche d'emploi pour la saison d'hiver.

Dans le cadre de cette action une information collective auprès du public (MTS/MLI) a eu lieu le 25 septembre. Ce partenariat a également permis de tenir un stand commun sur le forum.

Communication et Administration du site « MTS »

Cela se présente comme un journal contenant une information centrale permettant d'attirer l'attention de l'internaute sur de la consultation.

Le nom « www.cap-mts.fr » a été avancé et 2 onglets en sommaire ont été déterminés (cf. arborescence)

La BD continue d'être diffusée, lorsque les employeurs ou organismes nous en font la demande.

La communication de la MTS en 2015 a consisté en :

- la création du visuel avec achat de 2 kakemonos
- la réédition de 1000 guides « les gestes qui sauvent »
- l'impression de flyers et d'affiches pour chaque manifestation
- les annonces médias (radio, journaux,...)
- le site Internet : mise à jour et développement du site par la création d'un espace candidats et employeurs

La MTS c'est engagée dans le cadre de la « politique de la ville » de favoriser l'accès à l'emploi saisonnier aux demandeurs d'emploi résidant en QPV dès février 2016.

Coût total et subvention obtenues pour l'année 2015 pour l'ensemble des missions de la MTS est de : 66500 €

3.5- Le Service Emploi Formation Intercommunal (SEFI)

Le MARKETHON 2015

Le MARKETHON est une action solidaire nationale, il s'agit d'une «course» collective à l'emploi, dont le but est de collecter, en une journée, le maximum de propositions de toutes formes d'activités rémunérées, au bénéfice de tous les participants.

Les visites faites aux employeurs ce jour-là permettent de révéler des «emplois cachés» ou déclencher des décisions d'embauche sur le point d'être prises ; elles sont aussi l'occasion de créer une dynamique collective et solidaire pour les personnes en recherche d'emploi.

Les « volontaires » que l'on appelle des « Markethoniens » sont répartis en groupes, une zone de prospection leur est attribuée ainsi qu'une mallette avec différents documents.

Ils vont ensuite sur le terrain à la rencontre des employeurs. Puis en fin d'après-midi, toutes les promesses d'emploi sont mises en commun, et les expériences sont échangées autour d'une collation.

Toutes les années, l'organisation de cette journée est assurée par le SEFI (point de coordination du territoire) le COMIDER, les Pôles EMPLOI d'Agde et de Pézenas, la Maison de l'entreprise de Pézenas.

Le bilan de la journée du 15 octobre 2015 fait apparaître:

- 30 participants (13 hommes, 17 femmes)
- 289 entreprises visitées
- 26 propositions d'emploi

Conseil aux entreprises et recrutements

Aide au recrutement, aide sur la mise en place d'un contrat de travail spécifique ou personnalisé, conseil pour la formation et sa prise en charge etc...

Comment améliorer les conditions de travail dans un secteur particulier ? Comment permettre aux employeurs et salariés d'améliorer leurs compétences ? Comment bien recruter avec des contrats d'aide à l'embauche ? Autant de questions que nous abordons avec nos partenaires professionnels et/ou institutionnels.

Concernant le recrutement :

Définition du profil de poste

Informations et conseils en matière d'aides à l'embauche

Diffusion de l'offre d'emploi auprès des partenaires

Entretiens de pré recrutement, recrutement et mise en place des contrats avec l'employeur

Suivi des embauches

Gestion d'une CV thèque

Concernant la formation :

Information et conseils sur la formation continue de l'employeur et de ses salariés

Recherche d'organismes de formation

Conseils au financement de votre projet

Exemple :

20 recrutements prévus en 2015 dont 5 au GEIQ HPA.

Promouvoir les services à la personne

Depuis quelques années, le SEFI agit pour la promotion des emplois des « services à la personne » en partenariat avec Pléiades Emploi Services Hérault (PESH). L'objectif est de faire connaître les services à la personne, en favoriser l'accès et développer l'emploi de proximité.

Jusqu'à présent cela se traduisait par l'organisation d'informations collectives suivies d'entretiens individuels des demandeurs d'emploi de la CAHM.

Le SEFI fait le constat que ce secteur à la fois se développait fortement et à la fois rencontrait des difficultés de recrutement. Il a donc été décidé de mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale auprès de ce secteur d'activité.

Le SEFI est en contact avec 36 organismes de services à la personne (OSP) qui sont invités à chaque réunion et forums. En moyenne, 15 OSP sont présents aux réunions et aux forums et participent activement aux réflexions.

Un forum s'est déroulé le 28 avril 2015 au Moulin des Evêques à Agde, il y a eu 20 stands dont 16 employeurs et 4 centres de formations, 70 visiteurs sont venus à la rencontre de ces professionnels.

Le réseau AIO

La mise en place du Comité de Coordination Territorial de l'**AIO**, dans le cadre de la Charte Régional de l'**Accueil**, de l'**Information** et de l'**O**rientation, une offre de service globale de l'AIO a été constituée avec l'ensemble des services d'accueils du territoire de la CAHM en 2014.

Un séminaire a eu lieu le 26 janvier au Palais des congrès à Agde pour permettre des rencontres et des échanges de pratiques professionnelles et continuer à développer dans ce domaine une coordination pour apporter une meilleure lisibilité et un service de qualité.

Les notions d'**Accueil**, d'**I**nformation et d'**O**rientation sont définies comme suit :

- 1- **Accueil** : Recueillir et écouter les demandes et les besoins d'information en termes d'insertion, emploi, formation et qualification, quelle que soit la situation de la personne.
- 2- **Information** : Fournir une information exhaustive et objective, actualisée, pertinente et adaptée à la situation de la personne et en fonction de son degré d'autonomie dans sa recherche d'information.
- 3- **O**rientation : Mettre en œuvre "un processus continu qui permet aux citoyens, à tout âge et tout au long de leur vie, de déterminer leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts, de prendre des décisions en matière d'éducation, de formation et d'emploi et de gérer leurs parcours de vie personnelle dans l'éducation et la formation, au travail et dans d'autres cadres où il est possible d'acquérir et d'utiliser ces capacités et compétences."

Plus de 60 personnes ont été reçu dans ce cadre en entretien individuel et/ou en réorientation vers un partenaire institutionnel.

Le SEFI agit pour le **développement de la formation professionnelle** sur notre territoire en lien avec les secteurs économiques.

Exemples :

- Un partenariat avec le Conseil Régional, la Fédération des Industries Nautiques, la mairie d'Agde, la CAHM et Formasud-CCI de Perpignan a permis la mise en place du CQP agent de maintenance fluviale dans un objectif de qualification et de réorientation professionnelle de saisonniers. La première session a eu lieu d'oct. 2015 au 26 mai 2016. 13 personnes de notre territoire ont pu bénéficier de cette formation.
- Formation Professionnelle Qualifiante de scaphandrier adaptée aux travaux portuaires. 10 personnes ont pu bénéficier de cette formation dont 5 de la SODEAL.
- Responsable de Projet Tourisme d'Affaires et Événementiel Mention Œnotourisme. Formation innovante de Niveau III à lieu sur Agde depuis le 18 février 2015 au 25 nov. 2016. 12 personnes sont en cours de formation à ce jour.

3.6- Les Métiers d'Art Valoriser et promouvoir les savoir-faire artisanaux

Notre communauté d'agglomération mène sur l'ensemble du territoire une politique des métiers d'art **avec des objectifs d'excellence, de coopération et d'innovation, afin de développer une économie touristique à haute valeur ajoutée.**

Agde et Pézenas, labellisées « Ville métiers d'art » représentent les 2 pôles métiers d'art de la CAHM :

- Le Pôle « restauration du patrimoine et métiers d'art de la scène » de Pézenas
- Le Pôle « métiers d'art reliés à la féminité (mode, bijou) à Agde (cœur de ville).

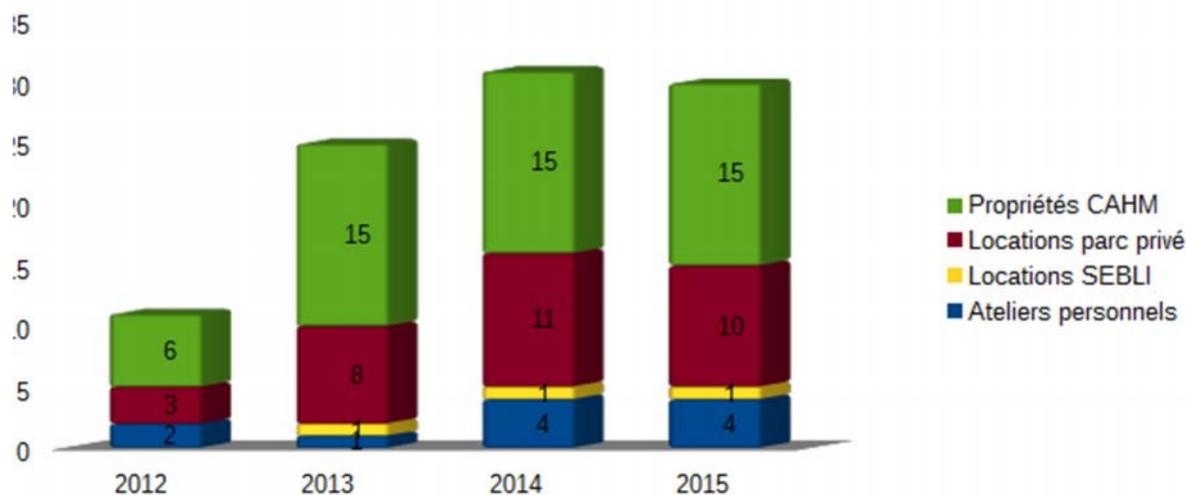
Le secteur métiers d'art est particulièrement représenté sur le territoire avec plus de 60 ateliers, situés sur Montagnac, Caux et Castelnau-de-Guers ; Agde et Pézenas, qui disposent en plus de lieux de promotion. L'installation des ateliers de créateurs et la valorisation de leur savoir-faire contribuent à revitaliser les centres anciens et à diversifier l'offre touristique. Le dispositif articule trois volets: production, promotion, services.

a) La production : 30 ateliers accueillent 24 TPE métiers d'art.

Etat du parc immobilier « métiers d'art » en 2015 :

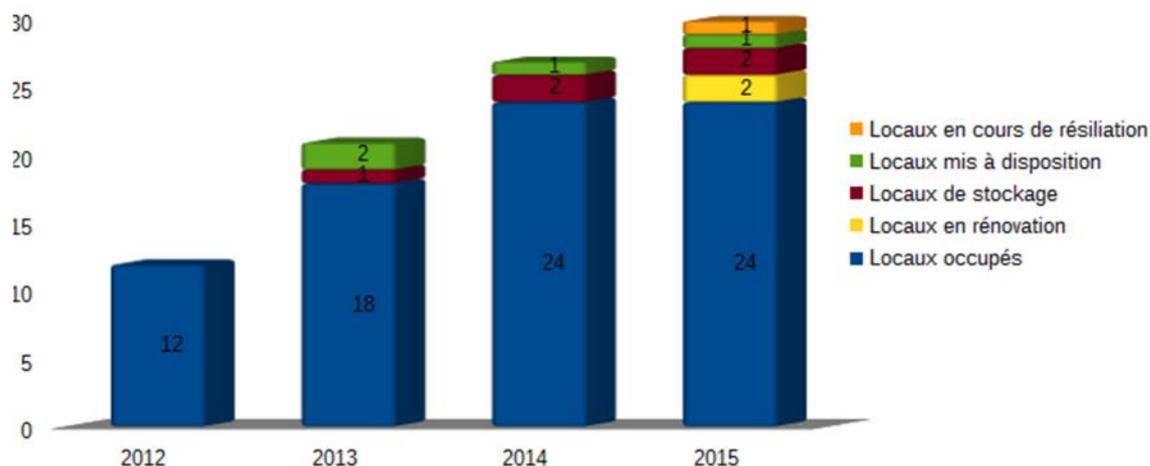
- 2 locaux ont été acquis en 2015 à Agde (contre 3 en 2013 et 3 en 2014)
- Sur 30 ateliers métiers d'art, 15 ateliers appartiennent à la CAHM (2 locaux hors circuit ont été rétrocédés à la ville), 10 sont loués par la CAHM, 1 est loué par la SEBLI en direct à un créateur, 4 appartiennent à des créateurs.

Evolution du parc ateliers relais métiers d'art CAHM :



- Sur ces 30 ateliers, 24 sont occupés par des créateurs (23 à Agde et 1 à Pézenas), 1 est mis à disposition d'une association, 2 servent de stockage, 3 sont en rénovation.

Évolution du mode d'occupation des ateliers relais métiers d'art CAHM



En comparaison avec 2014 on constate une stabilisation des installations, après une évolution positive entre 2012 et 2014, du nombre de créateurs et d'ateliers. Le nombre de créateurs « autonomes » en ateliers (5 en 2014 et en 2015) est aussi en stagnation, signe d'attractivité insuffisante du dispositif.

Coût des acquisitions : 253.000 euros en 2015, contre 282.590 euros en 2014.

Coût annuel des locations d'ateliers pour la CAHM : 63.803 euros, pour 10 locations, contre 54.760 euros pour 11 locations en 2014. Un coût moyen en augmentation, qui est dû à un choix plus qualitatif (emplacements, surfaces), ce qui permet une économie en termes de travaux de rénovation.

Depuis 2012, la CAHM fait évoluer le dispositif des ateliers relais pour l'adapter aux difficultés économiques en cœur de ville d'Agde :

- pérennisation juridique des créateurs installés (baux précaires passés en baux commerciaux) dans le cas de locaux acquis par la CAHM
- recentrage de l'implantation des créateurs sur trois rues disposées en continuité
- création d'une mission urbanisme des métiers d'art dans le service urbanisme de la CAHM chargée d'établir l'inventaire des locaux acquis ou loués (avec diagnostics sécurité, éclairage et chauffage) et de suivre l'acquisition et l'aménagement de nouveaux locaux.
- un programme conséquent d'acquisition d'ateliers-relais est entamé et programmé pour la période 2015 / 2017.

Un investissement total de 300 000 euros / an doit à nouveau être consacré sur cette période à l'acquisition et l'aménagement de locaux destinés à accueillir des créateurs

b- La promotion : expositions, salons

LES EXPOSITIONS en AGDE avec la Galerie de la Perle Noire (GPN) :

La GPN accueille les expositions et les services métiers d'art dans les locaux prestigieux de l'îlot Molière, ensemble à forte valeur patrimoniale situé à l'entrée du centre-ville. Il permet la mise en synergie, sur un même lieu du site des métiers d'art, de l'accueil touristique avec l'Office de tourisme, des actions culturelles de la Ville avec la Salle Molière. La GPN constitue le point de départ du circuit des ateliers métiers d'art, lequel passe devant la cathédrale romane fortifiée, premier lieu patrimonial de la ville.

4 expositions présentent une sélection de créateurs du grand sud, dont les résidents CAHM :

- BLANC AUX PRESENTS 1^{er} janvier au 29 mars
- PHILIPPE MONTELS DESIGNER 3 avril au 29 mai
- NOIR COMME BASALTE 5 juin au 31 octobre
- ORANGE FUSION 13 novembre au 31 décembre

Coût de l'opération : 40.590 euros

Évolution du nombre de visiteurs Galerie de la Perle Noire



Résultats de fréquentation : 11.912 visiteurs ce qui constitue une hausse de fréquentation significative de 2905 visiteurs supplémentaires.

Participation à un salon professionnel : LE SALON NAUTIQUE d'automne du CAP D'AGDE : la CAHM y a réalisé un stand représentatif des créateurs du territoire.

Ce salon a été une vitrine prestigieuse à l'adresse d'une clientèle internationale.

Coût de l'opération : 3650 euros.

LA MISE EN PLACE D'UNE REGIE DE DEPOT VENTE DANS LA GPN

Forte de l'expérience de la boutique de Pézenas, et d'un benchmark réalisé auprès de la boutique Horizons intérieurs du Pôle métiers d'art Lodévois-Larzac, la Galerie de la Perle noire a mis en place une régie de dépôt vente.

Une convention cadre est votée par le Conseil communautaire le 29 juin, qui permet de vendre les pièces uniques exposées dans la GPN. Un agent régisseur est recruté en contrat CAE accompagné d'une formation à la gestion boutique compatible avec le régime des collectivités territoriales. La régie démarre en mi-novembre et dégage un CA de 1637 euros.

LES EXPOSITIONS à PEZENAS avec la Maison des métiers d'art

Depuis 2012 la Communauté d'agglomération et la ville de Pézenas sont associées avec la Confédération des Ateliers d'Art de France dans un partenariat innovant.

« Ateliers d'Art de France », premier groupement professionnel des métiers d'art en France, assure la promotion et la commercialisation de 2800 artisans d'art via un site internet et 4 galeries à Paris ; il est copropriétaire du Salon Maison et Objet et propriétaire du Salon du Patrimoine **culturel**.

6 expositions en 2015 présentent de créateurs adhérents AAF et de résidents CAHM.

CA annuel résultant des ventes et nombre de visiteurs : inconnu.

C- Les services aux entreprises métiers d'art, pour renforcer l'attractivité et la viabilité des métiers d'art

La Réalisation d'outils audio visuels et de supports de communication

- gestion et développement du site des métiers d'art et son Facebook, géré en interne.
- Réalisation de l'Office de tourisme : édition de plan-guides du centre historique, commande d'un film (prod. Tus destinos), diffusion sur les réseaux sociaux.
- Réalisations du service communication de la CAHM : cartons d'invitation, campagne d'affichage et encarts presse régionale pour diffuser les expositions de la GPN.

Le studio photo, la professionnalisation des créateurs

- Trois workshops ont été organisés dans les ateliers du Bât d'argent à Pézenas et dans la GPN à Agde. Ces ateliers ont permis à 46 créateurs de la CAHM pendant 20 journées réparties sur l'année (janvier, mars et octobre) d'apprendre la prise de vue des objets d'art sous l'égide d'un photographe professionnel spécialisé dans l'objet d'art (Steve Meltzer).
- La création d'un studio photo installé dans la GPN à Agde permet de fournir toute l'année un outil pour la prise de vue aux créateurs.

Coût de l'opération : 5411 euros

3.7 - Offrir à tous les outils pour accéder à la culture : le réseau intercommunal des médiathèques.

2015 est la treizième année de fonctionnement du réseau intercommunal des médiathèques. Fait particulièrement notable, la fin des travaux à Saint-Thibéry pour la nouvelle médiathèque Georges Brassens et l'affectation par la ville d'un agent à mi-temps pour permettre une ouverture au public plus importante.



Comme les autres années, diverses animations en direction de tous les publics ont été réalisées : expositions, conférences, concerts mais surtout un effort particulier en direction des enfants. Notons aussi qu'en fin d'année sur la médiathèque « tête de réseau » de Pézenas, des initiations Internet pour « grands débutants » ont été proposées prenant la forme de 3 sessions pour chaque participant.

Actions enfance sur le réseau : diffusion culturelle et, dès le plus jeune âge, accès à toutes les formes de culture : lecture, mais aussi traditions orales du conte, arts plastiques, musique et théâtre.

Il est à noter l'organisation de **séances « tapis-lectures »** (supports fabriqués par les bibliothécaires des sites du réseau) en partenariat avec les Relais d'Assistantes Maternelles ainsi qu'avec les crèches et les parents de jeunes enfants intéressés par ces actions,

La médiathèque de Nizas a proposé un club de lecture, se déroulant dans le café voisin, faute de place, mais rencontrant un franc succès auprès du public.

Un agent a bénéficié d'une formation lui permettant d'enseigner la langue anglaise, ce qui permettra dès 2016 des ateliers en direction du public et des formations en interne.

Par ailleurs, sont proposées des séances mensuelles de contes et de marionnettes à Pézenas, Adissan et Lézignan-la-Cèbe.

A Pézenas, « **Temps Jeux** » tous les mercredis de 17h à 18h30, animé par l'association « Homo ludens », ouvert aux enfants, aux ados et aux adultes. Chaque semaine, la pièce dédiée à ces rencontres ne désemplit pas, preuve du grand intérêt du public pour cette proposition qui devrait prendre une place grandissante au sein du réseau.

En parallèle acquisition d'un fonds de 40 jeux de société, mis en prêt courant 2016, afin de diversifier l'offre.

Enfin, de juin 2015 à décembre 2015, il est à noter une période de transition de la Direction : Mme Catherine Guitard, partant en retraite, a été remplacée par Mme Christian Rubiella qui aura bénéficié d'une période de 4 mois pour s'adapter au réseau et pouvoir être opérationnelle dès le mois de janvier 2016.

Evolution du réseau :

- **Nouveaux locaux à Saint-Thibéry:**

Fin 2015 / début 2016, déménagement du fonds des anciens locaux.

- **Premières réunions concernant l'intégration de la médiathèque de la ville de Vias au sein du réseau et qui deviendrait ainsi la 12^{ème} du réseau intercommunal.**

Animations : il faut souligner :

- La participation à l'opération « **La Caravane des 10 mots** » organisée par le Ministère de la Culture autour de la francophonie.
- La participation à la Semaine Bleue, actions intergénérationnelles avec l'EPI de Pézenas.
- Les ateliers d'écriture à **Nizas**.
- Les contes et tapis-lecture à **Pézenas, Lézignan-la-Cèbe, Saint-Thibéry** et **Pomérols**.
- Les expositions et animations à **Caux** en liaison avec l'association culturelle et sportive de Caux.

Partenariats :

- A Montagnac : collaboration avec le service municipal de la Jeunesse dans le cadre des TAP.
- Mois du Film documentaire (action nationale en partenariat avec la médiathèque départementale et avec le cinéma municipal de Pézenas).
- Festival de littérature Jeunesse « La Maman des poissons » (Pézenas).
- Festival « Molière dans tous ses éclats » (Pézenas).
- Le Printemps des Poètes (action nationale en partenariat avec le Centre de ressources Molière)
- Fête de la musique, concert en partenariat avec la ville de Pézenas.
- Exposition des travaux en arts plastiques d'une classe d'élèves du LEPA La Condamine (Pézenas).

L'ACTIVITE DU RESEAU EN CHIFFRES :

Nombre de médiathèques du réseau 11

Nombre d'inscrits 4993

Nombre de prêts 118274

Travail avec les collectivités : 20 classes

Association ensoleillée (enfants en situation de handicap)

Réseau assistantes maternelles

Fonds :

71587 livres (adultes et jeunesse)

12855 CD

4120 DVD

420 CD ROMS

115 abonnements de presse (adultes et jeunesse)

IV – L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

4.1- Assurer un environnement naturel et urbain de qualité

a).Gestion et protection des espaces naturels d'intérêt communautaire

- ***Animation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Aqueduc de Pézenas »***

Ce Site d'Importance Communautaire pour les chauves-souris, désigné en 2006 par l'État, a fait l'objet d'un Document d'Objectifs commencé en 2007 et porté par la CAHM. Désignée animatrice pour la phase de mise en œuvre du DOCOB en octobre 2010, la CAHM se charge de mettre en application des mesures de gestions favorables au développement des populations de chiroptères.

Les actions entreprises en 2015 ont porté sur :

- Discussion avec la ville de Pézenas pour la mise en place d'un second contrat Natura 2000 de protection et de mise en défens de l'entrée E2 (dite de la Gloriette) Ainsi les travaux ont consisté à la pose d'une clôture avec un portail (pour l'entretien et les comptages) et la plantation d'une haie (éviter les collisions avec les véhicules circulant dans leur trajectoire).
- Lancement du diagnostic de l'état sanitaire de l'Aqueduc (DRAC)
- Suivi annuel des populations de chiroptères vivant dans l'Aqueduc avec le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon (GCLR).
- Prise de contact avec les propriétaires du site (implication des acteurs locaux dans la gestion du site)
- Création d'un groupe de travail de préservation du patrimoine historique et écologique que constitue l'Aqueduc (DRAC, DREAL, DDTM, CD34, CAHM, Ville de Pézenas, associations de protection de la nature)

Coût total et subventions obtenues : Les dépenses pour ce site s'élèvent à 3040,45 € TTC, 80 % sont subventionnés par l'Europe (FEADER) et l'État (MEEM), 20 % d'autofinancement est assuré par la CAHM (poste de travail du chargé de mission et 500 € de prestations (animation).

Comptage de chiroptères avec un détecteur d'ultrason, © Julien AZEMA, CAHM



Animation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Carrières de Notre Dame de l'Agenouillade »/ Mise en œuvre du plan de gestion pour la parcelle appartenant au Conservatoire du littoral

Ce Site d'Importance Communautaire, désigné en 2005 par le MEDDE, est constitué de mares temporaires méditerranéennes et abrite une faune remarquable (multitude de batraciens). Il est en grande partie propriété du Conservatoire du littoral. Il est entré en phase d'animation du docob en 2010 et la CAHM est l'animatrice de ce site. En 2015 les actions réalisées sont :

- Travail avec l'association Agde-Histoire 39-45 pour la valorisation des blockhaus (création d'un sentier d'interprétation liant patrimoine historique et écologique)
- Participation à l'étude sur l'évaluation de l'état de conservation des mares temporaires en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen (CBN-Méd).

- Restitution finale de l'étude hydro-géologique du bassin versant des mares (prestataire retenu BRL ingénierie) afin d'identifier les sources d'alimentation des mares et les sources de pollutions éventuelles et suivre les hauteurs d'eau sur un cycle annuel.
- Etude phénologique sur les amphibiens du site afin d'approfondir les connaissances scientifiques sur ces espèces
- 5ème année de mise en œuvre du contrat de gestion de la végétation des mares et des prairies les abritant en régie par nos services Espaces verts/ruraux.
- La veille environnementale et la garderie particulière avec les gardes du littoral de la CAHM

Coût total et subventions obtenues : Les dépenses pour ce site s'élèvent à 2870,08 € TTC 80 % sont subventionnés par l'Europe (FEADER) et/ou l'État (MEEM), 20 % d'autofinancement est assuré par la CAHM pour le poste de chargé de mission Natura 2000.

Inventaire botanique par le CBN, © Julien AZEMA, CAHM



Animation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Grande Maire»/ mise en œuvre du plan de gestion pour les terrains du Conservatoire du littoral

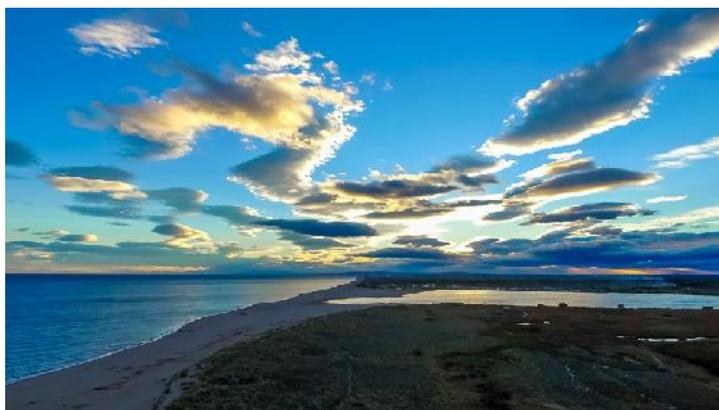
Ce Site d'Importance Communautaire pour la conservation des habitats naturels humides qui le composent, devenu en 2008 Zone Spéciale de Conservation par arrêté du Ministère de l'Écologie, a fait l'objet d'un document d'objectifs dont la CAHM était maître d'ouvrage, qui a été lancé en 2007 et terminé en 2009. La CAHM est aujourd'hui chargée d'animer le docob depuis son approbation par le COPIL et le Préfet en janvier 2009. Les actions durant l'année 2015 sont:

- Articulation avec le document d'objectifs du site Natura 2000 « Est et Sud de Béziers » directive « Oiseaux » qui se superpose à celui de la Grande Maire régi par la directive « Habitats »
- Organisation du comité de pilotage/comité de gestion à Portiragnes en décembre regroupant tous les acteurs locaux
- Lancement d'une étude sur l'état de conservation de la roselière (CEN-LR)
- Classement de la roselière du grand salan en réserve de chasse et de faune sauvage approuvée par arrêté préfectoral
- Participation avec le Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive du CNRS de Montpellier au suivi et au programme de renforcement des populations d'Iris d'Espagne dont la seule station française est à Portiragnes

- Création et fabrication d'outils de communication (panneaux, articles, feuille technique) pour le grand public et les professionnels (agriculteurs, EID) afin de les sensibiliser à la présence de cette espèce végétale
- 5ème année d'aide à la mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 de préservation des laisses de mer et du milieu dunaire porté par la Ville de Portiragnes
- Chantier de génie écologique avec des BTS Gestion et Protection de la Nature de Saint-Sernin/Rance (12) nettoyage différencié des plages, arrachage de la végétation envahissante du milieu dunaire.
- Veille environnementale et garderie particulière avec les gardes du littoral de la CAHM
- Opération « Police de la nature » en partenariat avec l'ONCFS, la Gendarmerie et la Police municipale

Coût total et subventions obtenues : Les dépenses pour ce site s'élèvent à 3004,4€ TTC, 80 % sont subventionnés par l'Europe (FEADER) et/ou l'État (MEEM), 20 % d'autofinancement est assuré par la CAHM et redevance agricole ont rapporté 3501,29 €.

Coucher de soleil sur le site de la Grande Maire © Philippe CALAS



Animation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Cours inférieur de l'Hérault »

Désigné en 2006 par arrêté ministériel, ce site de 162 ha intègre le fleuve Hérault, son embouchure à la mer en Agde jusqu'à Saint Thibéry ; ses rives et bras morts constituant des zones de frayères pour des espèces rares de poissons (Alose feinte, Toxostome), des insectes (Gomphe de Graslin). C'est également un corridor biologique (zone de transit) utilisé par la Cistude d'Europe qui sert de lien entre les populations de la RNN du Bagnas et celle des Verdisses. La CAHM a été désignée structure porteuse de l'élaboration du DOCOB au cours du premier CoPil qui s'est tenu le 23 septembre 2010. En 2015, le travail de la CAHM a porté sur :

- Suivi loutre dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur de l'espèce
- Réunions de concertation sur la gestion de la ripisylve avec les représentants des collectivités, des instances agricoles et halieutiques.
- suivi par vidéo-comptage des poissons migrateurs du barrage Bladier-Ricard en partenariat avec (SBL, SMBFH, MRM, CAHM)
- Veille environnementale (surveillance de la fonctionnalité des passes à poissons notamment, évaluation d'incidence de projets)

Coût total et subventions obtenues : Les dépenses pour ce site ont été de 6058,84€ TTC, 80 % sont subventionnés par l'Europe (FEADER) et l'État (MEEM) répartis à parts égales entre les deux institutions, 20 % d'autofinancement est assuré par la CAHM. Ce montant correspond principalement (4558,84€) au salaire du chargé de mission pour son temps de travail sur ce site.

Animation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Est et Sud de Béziers »

Désigné par arrêté ministériel du 7 mars 2006, ce site de 6 102 ha intègre une vaste zone de la plaine viticole de Bessan à Béziers qui est fort propice à de nombreuses espèces d'oiseaux rares et protégées que sont l'Outarde canepetière, le Rollier d'Europe, l'Aigle de Bonelli, et le Gravelot à collier interrompu entre autres. La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) a été désignée structure porteuse de l'élaboration du DOCOB au cours du premier CoPil qui s'est tenu le 22 mars 2012. La CAHM participe financièrement et suit la réalisation du document.

En 2015, le travail de la CABM et de la CAHM porté sur :

- ✓ Articulation avec le document d'objectifs du site Natura 2000 de la Grande Maire directive « Habitats » qui se superpose à celui « Est et Sud de Béziers » régi par la directive « Oiseaux » ;
- ✓ Un comité de pilotage qui a eu lieu en décembre 2015;
- ✓ Coordination entre tous les acteurs intéressés par l'Outarde (LPO, CEN-LR, chambre d'agriculture Fédérations de Chasse, Aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc..)
- ✓ Suivi Outarde dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur de l'espèce avec la participation des acteurs locaux (élus, agriculteurs, associations de chasse...)
- ✓ Veille environnementale (cabanisation sur zone à fort enjeu avec la DDTM et concertation sur les travaux du Canal du Midi avec VNF, la DDTM et la Ville de Portiragnes).

Coût total et subventions obtenues : Les dépenses pour ce site sont de 5259,75 € TTC 80 % sont subventionnés par l'Europe (FEADER) et l'État (MEEM), 20 % d'autofinancement est assuré par la CAHM.

Etude pour un éco-accueil au Bagnas

La CAHM a lancé en 2013 une étude de positionnement et de programmation pour un éco-projet d'accueil sur le site du Bagnas (commune d'Agde). Ce site est propriété du Conservatoire du littoral, Réserve Naturelle et site Natura 2000, il est géré par l'ADENA et la CAHM intervient en tant que gestionnaire secondaire sur ces aspects pédagogiques. L'étude a été finalisée en septembre 2014.

Ce projet a pour objectif d'offrir un espace d'accueil, un outil de sensibilisation et d'animation pour la réserve elle-même, une vitrine des espaces naturels du territoire et de leur politique de protection, élément d'un ensemble patrimonial et culturel s'articulant à l'échelle de la CAHM et au-delà.

Il est estimé à un montant de 4.170 600 €HT d'investissement et 779 400 €HT d'études soit un total de 4 950 000 € HT.

L'année 2015 a été consacrée à la recherche et validation des financements auprès des partenaires

Coût total : temps de travail agents

Gestion du réseau VTT de la CAHM

La CAHM est maître d'ouvrage de l'espace VTT FFC n°138 « Hérault Canal du Midi Méditerranée ». Depuis son extension en 2013 qui a permis de mailler l'ensemble du territoire, le réseau est constitué de 21 circuits pour un total de 500 kms.

La grande Traversée Larzac Méditerranée débute au Caylar et se termine à Agde, empruntant une partie de notre espace VTT.

C'est un agent du CG34, le foyer rural de Aumes section VTT et le club VTT de Vias qui sont chargés de faire la reconnaissance des circuits deux fois par an. Les agents des services ruraux de la CAHM entretiennent le balisage et la végétation des circuits.

Un travel plan (support qu'utilisent les VTTistes) est mis à la disposition de vététistes. Un numéro vert gratuit (0805 708 819) et le retour des offices du tourisme nous permettent d'offrir un espace de bonne qualité et le renouvellement de la labellisation par la fédération française de cyclisme.

Comme chaque année, le foyer rural de Aumes, club support de ce réseau, a organisé une randonnée VTT à l'occasion du Téléthon (le 6/12/15). La CAHM est venue en soutien financier et logistique.

Du 2 au 4 octobre 2015, notre territoire a accueilli les Assises Nationales des sites VTT FFC et la réunion nationale des coordonnateurs régionaux à Bessilles. Elles ont été organisées par la fédération et la CAHM.

Coût total : 3 454 € TTC dont 1 500 € TTC pour l'entretien du balisage, 1 154 € TTC de subvention au foyer rural de Aumes et 800 € TTC pour la cotisation à la FFC

Présentation du réseau VTT de la CAHM



b) Animations et sensibilisation au respect de l'environnement

▪ Animations nature « grand public » sur la Grande Maïre et le l'Aqueduc e Pézenas

Au cours d'une balade commentée et à l'appui de moments d'observation, les milieux et espèces présents sont présentés afin d'inciter à un meilleur respect, de présenter les usages de ces sites Natura 2000. Pour l'année 2015 ce sont :

- 30 personnes qui ont participé à la sortie « à la découverte des sentinelles de Maïre » où chasseurs, pêcheurs professionnels et éleveurs expliquent leur rôle et activité dans le cadre des journées européennes du patrimoine sur le site de la Grande Maïre
- 71 personnes qui ont assisté aux balades naturalistes du mercredi soir en juillet et août sur le site de la Grande Maïre.
- 28 personnes qui ont assisté à la 2ème animation grand public « Nuit Internationale de la Chauves-Souris » à Pézenas en partenariat avec le GCLR (Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon) : jeux de société « Chauve qui peut ! », projection d'un film en salle et prospection de nuit à la recherche de chiroptères

▪ Éducation au développement durable

Les chargées de missions EEDD proposent les outils adaptés autour des thèmes de la biodiversité, de l'évolution des paysages et de la gestion des environnements (fiches pédagogiques, diaporamas, carnets de terrain, jeux de pistes photographiques...) qui apporteront les éléments de connaissance nécessaires pour résoudre une problématique. Elles interviennent dans les classes et en sorties sur le terrain. Pour 2015 cela a représenté: **190 animations** dont 107 interventions en classe et 83 sorties sur le terrain. Elles ont participé à l'organisation des journées Haroun Tazieff qui se sont déroulées du 2 au 7 juin à Bessan et Saint Thibéry et auxquelles ont participé 11 classes de primaire du territoire et 3 classes de 4ème du collège de Bessan.

Les animatrices sont aussi intervenues auprès des petits explorateurs du SLAM (Sports Loisirs Artistique Municipal) de la ville d'Agde :

- - 1 animation "Flore" au Mont Saint Martin
- - 1 animation "Sur la piste des volcans agathois" au Mont Saint Loup
- - 1 animation "Volcans" sur la plage de la Grande Conque au Cap d'Agde

Coût total et subventions obtenues: 32 000€ TTC frais de transport, matériel et JHT et 11 421 € de subvention de l'Agence de l'Eau

Projets pédagogiques : animations sur site



c) Études, entretien et construction des digues reconnues d'intérêt communautaire

- *Mise en place d'un marché à bons de commande :*

Afin de répondre aux obligations de classement par l'État des digues d'intérêt communautaire au titre du décret du 11/12/07 relatif aux ouvrages de danger, un marché à bons de commandes a été mis en place pour répondre aux études et inspections découlant du dit classement. Ce marché englobe les ouvrages classés mais permet également d'intégrer ceux qui risquent de l'être prochainement (Portiragnes) ou de l'être à nouveau (Saint-Thibéry).

Les premières commandes ont porté sur les édifices de Florensac et de Cazouls d'Hérault.

Les prestations ont consisté en la réalisation des VTA (Visite Technique Approfondie), des EDD (Etude de Danger) et la rédaction des consignes de sécurité. Malgré le caractère obligatoire une subvention de la Région à hauteur de 40 % a été obtenue.

Coût total et subventions obtenues: Florensac 23 587,20€HT, Cazouls d'Hérault 24 494,40€HT, financées par la Région à hauteur de 40 %

- *Étude du fonctionnement de la digue de Bessan :*

Au cours des inondations de 2011, la digue de Bessan a subi diverses agressions (brèche, effondrement...). Afin d'autoriser la remise en état de l'édifice, les services préfectoraux nous ont imposé de démontrer le rôle de la digue sur la protection de la ville compte tenu de son éloignement.

Dans ce cadre la CAHM a mandaté en 2013 le bureau d'études BRL qui a conclu que la présence de cette protection bien que contournable par les eaux de l'Hérault permettait de réduire la ligne d'eau sur Bessan de 15 cm pour une crue de période de retour supérieure à 10 ans et de 40 cm pour les crues d'ampleur inférieure.

Suite à cela la CAHM a mandaté le bureau d'étude Géolithe afin de diagnostiquer finement l'état de la digue, de déceler les désordres et proposer des scénarios de confortement. L'étude a débuté en fin d'année 2014 et s'est terminée à la mi-2015.

Coût de l'étude : 36 115,50 €HT financée par la Région à 40%

- *Suivi des digues :*

Dans le cadre de la compétence, le service environnement réalise :

-le suivi régulier des digues avec notamment la surveillance des édifices après chaque crue. La mise à jour pour les communes de Cazouls d'Hérault et de Florensac des dossiers d'ouvrage et appui pour la mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde.

-L'appui aux études sur les digues de la Peyne (fournitures de cahiers des charges, contact des financeurs...)

Coût total : temps de travail agents

d) Entretien et gestion des ouvrages hydro-agricoles de la basse vallée de l'Hérault

Parmi les ouvrages hydrauliques de la basse vallée de l'Hérault transférés par le Conseil Général en 2007, la CAHM gère un édifice basculant implanté sur la commune de Vias. Celui-ci est positionné sur un chenal de décharge du Canal du Midi à quelques centaines de mètres de la mer. Il constitue le principal levier à la régulation des niveaux d'eau sur un bief du Canal du Midi allant de Portiragnes à Agde (soit 13km). C'est par le biais d'un automate que ce barrage assure le maintien de la ligne d'eau amont dans une plage de niveaux paramétrés.

Ce dispositif de type clapet hydraulique basculant permet l'écroulement des crues et en conditions hydrologiques « normales » de maintenir des niveaux propices à la navigation sur le Canal. Le clapet joue également le rôle de barrage anti-sel.

Chenal depuis le Canal du midi jusqu'au clapet basculant, chenal maritime ensablé et Ardaillon



- ***Entretien du clapet hydraulique de Vias***

En 2012 c'est l'entreprise BRL exploitation qui a remporté le marché d'entretien (ouvrage jusque là entretenu par la SOGETRALEC depuis sa création). Les actions menées sur cet ouvrage sont les suivantes :

- gestion des ouvrages en temps ordinaire, comprenant l'entretien des systèmes électriques, hydrauliques et des appareillages d'automatisation, ainsi que l'évaluation du fonctionnement général
- interventions sous 30 minutes d'un technicien spécialisé en périodes d'alertes (crue/panne)
- remplacement d'un portail et un portillon volés et réparation de zones grillagées
- remplacement de l'automate de commande du clapet pour une meilleure gestion à distance

Coût total : Exploitation ouvrage 7 416,28,28€HT pour 2015

- *Réflexion sur l'ensablement du chenal maritime du Clôt de Vias*

Ce chenal reliant le canal du Midi à la mer s'ensable fortement depuis son dernier dragage en 2000. La CAHM gestionnaire de cet édifice depuis janvier 2007 et propriétaire du foncier depuis décembre 2012 (l'extrémité du chenal au droit du DPM reste sous convention du CG34) s'est rapprochée du CG34 afin d'étudier un groupement de commande pour le recrutement d'un bureau d'études. Chaque partenaire finançant pour moitié la démarche.

Le BE Artélia a été retenu et a travaillé sur plusieurs projets d'aménagement en prenant notamment en compte le risque de sur-inondation causé par le bouchon sableux et l'impact sur le recul du trait de côte pouvant résulter d'un curage. Les investigations ont également inclus l'analyse des matériaux formant le bouchon afin de connaître les modalités de ré-utilisation des ceux-ci pour recharger les plages adjacentes.

Divers scénarii ont été proposés courant 2014. Une discussion entre le Département, la CAHM et Vias a été menée en 2015 pour arrêter le scénario à approfondir, notamment vis à vis de volumes à curer et par conséquent la quantité de matériaux sableux extraits pour conforter les plages.

Coût de l'étude : 40 500 € HT soit 48 438 € TTC co-financée par le Cg34 et la CAHM

- *Mise en œuvre du PPRE (Plan Pluriannuel de restauration et d'entretien) des cours d'eau de la basse vallée de l'Hérault*

Le bureau d'études GREN a réalisé un plan de gestion de la végétation des berges et du lit à l'horizon 5 ans des cours d'eau du Courredous et ses affluents, de l'Ardailhon et ses affluents ainsi que du chenal du Clôt de Vias.

A l'appui du programme d'interventions finalisé en 2012, un arrêté préfectoral de DIG (déclaration d'intérêt général) a été pris le 4 octobre 2012, il est valable sur 5 années et permet l'intervention de la CAHM sur les propriétés privées avec le soutien de fonds publics.

Le coût estimé du programme est de 1 376 431€HT /5ans pour un montant d'aides attendues de 594 589€. Les premiers travaux ont débuté mi-2013 :

-traitement au lamier (coupe propre de la végétation contrairement à l'utilisation d'un bras d'épareuse) des chemins agricoles bordant la ripisylve pour assurer le passage des machines agricoles. 770 ml sur l'Ardailhon à Bessan, 770 ml sur l'Ardailhon à Vias, et 2030ml sur le Courredous à Florensac pour un montant de 5 977,61€TTC.

-broyage de la végétation poussant dans le lit de l'Ardailhon à l'aval de Bessan sur 1200ml soit 8400m² pour 7 510,88€TTC.

L'année 2014 a permis de préparer le gros des travaux à savoir la phase de restauration de la ripisylve (éclaircie des peuplements, désembaclement, ramassage des ordures, arrachages des espèces exotiques...). Ce glissement dans le calendrier s'expliquant par l'attente de l'accord des financements Feder (participant à hauteur de 40 % sur les 80 % d'aides sur ces travaux).

Coût des travaux : La campagne de travaux s'est déroulée en 2015, réalisée par l'ONF pour un montant de 161 233€HT financés à 80 %

- **Suivi d'un chantier PLIE sur la gestion des cours d'eau**

En lien avec le service du PLIE un chantier d'insertion a été organisé sur plusieurs cours d'eau des communes d'Agde, Bessan, Florensac et Montagnac.

Les travaux ont consisté pour 12 personnes en réinsertion au désembaclement de cours d'eau, au ramassage de déchets, à la taille des arbres, l'élimination de plantes envahissantes et en de petits travaux de maçonnerie. Le chantier s'est déroulé de mai à octobre 2015.

Cette action s'est inscrite en réponse à une sollicitation des services de l'État (DIRECCTE) qui suite aux intempéries de l'automne 2014 ont souhaité impulser des actions spécifiques aux cours d'eau afin de concourir au nettoyage des ruisseaux impactés mais également en prévision de potentiels nouveaux événements climatiques

e) Problématique de la ressource en eau et de la qualité des milieux

Schémas et plans de gestion

La CAHM, au regard de sa localisation et de ses compétences, est concernée par les diverses commissions et schémas de gestion de l'eau :

- suivi des Commissions locales de l'eau du Fleuve Hérault / de la nappe Astienne / de la Lagune de Thau
- suivi des politiques d'alimentation en eau brute et potable: aquadomia, SD-AEP..
- travail avec les Syndicats de rivières / de nappe / de lagune
- participation à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (bassin-versant de l'Hérault, lagune de Thau, nappe Astienne)
- participation aux études sur le développement de l'irrigation sur la vallée de la Peyne depuis le Barrage des Olivettes
- participation au comité de gestion du barrage des Olivettes
- participation aux réflexions autour des « études volumes prélevables » des Syndicats de bassin et de nappe

Il est d'important d'attirer l'attention sur les arbitrages qui seront prochainement réalisés sur la base des études volumes prélevables pour le partage des ressources en eau conditionnant nombre de projets à venir. Une attention particulière est souhaitée des élus communaux et inter-communaux afin de défendre les divers intérêts.

Coûts : Syndicat Mixte de Fleuve Hérault 42 312 € et temps de travail agents

Accord de coopération pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques

Après la validation du second volet de convention 2014-2015 l'an passé, la première partie de l'année 2015 a été consacré au suivi des conventions thématiques.

Dans la seconde partie de l'année, le bilan de l'accord-cadre et de chaque convention 2014-2015 a été fait. L'accord cadre, signé en 2012 pour 4 ans comptait 9 volets déclinés en 5 conventions thématiques. Ce document a permis l'émergence de 86 actions pour un montant total de 26,8M€. Les conventions Milieu Marin, Assainissement collectif et Milieux Aquatiques affichent les meilleurs

taux de réalisation avec respectivement 71 %, 85 % et 85 % de montants engagés par rapport aux montants prévus.

En septembre, nous avons sollicité de nombreuses fois l'Agence de l'Eau pour renégocier l'Accord Cadre qui arrivait à terme fin 2015 mais un changement d'interlocuteur au sein de l'agence a retardé l'engagement de la renégociation. Une rencontre a eu lieu en fin d'année pour amorcer la renégociation de ce nouvel accord-cadre.

Coût total : temps de travail agents

Étude sur les compétences Eau et Assainissement

Suite au lancement de l'étude sur les compétences Eau Potable et Assainissement Collectif en fin d'année 2014, la grande partie du travail a été réalisé de janvier à juillet 2015. L'étude a permis de compiler l'ensemble des informations techniques disponibles et permettant d'indiquer l'état des services d'eau et d'assainissement. Dans un second temps, un diagnostic financier a été fait sur tous les services d'eau et d'assainissement de la CAHM. Enfin, le recensement du personnel et l'estimation du nombre d'Équivalents Temps Pleins pour le bon fonctionnement du service a été fait.

Au cours de l'année, trois réunions d'information aux techniciens et aux élus se sont tenues le 23 février, le 23 juin et le 20 octobre 2015.

Durant l'été 2015, de nouveaux rendez-vous avec les mairies ont eu lieu, sous l'initiative de M. Martinez, afin de recueillir les différentes remarques des élus.

Le rapport final de l'étude a été remis en septembre 2015.

Compte-tenu des éléments mis en lumière par l'étude et notamment la polyvalence des agents des régies qui interviennent tant sur l'eau et sur l'assainissement, les élus ont décidé de transférer les deux compétences en même temps au 1^{er} janvier 2017. Pour ce faire, la première tranche conditionnelle a été déclenchée en fin d'année 2015. D'une durée de 10 mois, elle va permettre à la CAHM d'être accompagné par ESPELIA lors du transfert de compétence.

Le coût total de l'étude : 99 885€ TTC tranches ferme et conditionnelles. L'aide de l'agence de l'eau est de 50% soit 49 942.5€. En 2015 les dépenses sont de 77 745€ TTC.

Plan Intercommunal d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PIAPPH).

Pour rappel la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) impose l'atteinte d'un bon état écologique des eaux d'ici 2015. Suite au 1^{er} Grenelle de l'environnement la réglementation s'est durcie. A ce jour, la loi « Labbé » du 6 février 2014 interdit l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries à compter du 1^{er} janvier 2020.

En effet, de nombreuses études ont démontré que le désherbage chimique des surfaces urbaines et des espaces verts présente des risques de transfert des résidus de produits phytosanitaires vers les eaux de surface et souterraines. A ces risques de pollution s'ajoutent également ceux pour la santé des utilisateurs et de la population. Les villes ont donc un rôle à jouer. La diminution de l'impact des pratiques des services techniques permettra d'améliorer la qualité de vie, contribuera à la préservation de l'environnement et de la santé des administrés et apportera un exemple aux autres secteurs (agricole, particulier, entreprise,...).

En réponse à ces enjeux, la CAHM a souhaité se saisir d'un outil de diagnostic, d'amélioration des pratiques et de planification créé pour les collectivités : « le Plan Intercommunal d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PIAPPH). Initié en 2012, ce projet a commencé à prendre forme au cours de l'année 2013. Pour cela les bureaux d'études Envylis et Enfora ont été missionnés et les agents des services concernés ont activement participé.

L'étude PAPPH s'est terminée en 2015 et a été présentée en comité de pilotage final qui s'est tenu le 21 septembre 2015 en présence de l'Agence de l'Eau, des élus aux espaces verts et à la voirie et le Directeur adjoint aux services techniques.

Coût total de l'étude sur 4 ans : 2012-2015 : 180 850 € HT

Subventions obtenues : 50% de l'agence de l'eau

f) ~~Gestion raisonnée du littoral~~

Suivi morphologique du littoral

Le suivi du littoral communautaire, confié à l'Eid Méditerranée, permet d'analyser l'évolution du littoral à travers les budgets (volume) et mouvements sédimentaires. Cela permet de connaître l'impact des événements, des actions d'aménagement et de mieux programmer la gestion du littoral de la CAHM.

En 2015, 13 profils topo-bathymétriques et 5 Modèles Numériques de Terrain ont été réalisés ; 17 points ont été photographiés afin d'illustrer les observations de terrain. Ils ont montré que certains secteurs ont souffert de la tempête de novembre 2014 comme celui de Portiragnes et celui de la Tamarissière mais qu'ils se sont reconstruits (grâce à des aménagements pour l'un ou naturellement pour l'autre). Des secteurs sont à suivre de près, à Farinette où les épis se déchaussent en période hivernale et au Grau d'Agde suite à l'installation d'ouvrages.

Coût total : 9 000 € TTC

Protection du littoral Ouest de Vias

Conformément à l'étude générale « Orb Hérault » de 2005, à l'avant-projet de 2010 et aux orientations stratégiques en matière de gestion intégrée du littoral, un premier exercice des travaux de protection du littoral de la côte ouest de Vias (dite phase 1) a été mis en œuvre en 2015.

Ces travaux ont pour objectif de rétablir le fonctionnement naturel du littoral, ils correspondent à une phase transitoire qui sera pérennisée grâce aux aménagements d'une seconde phase.

Ils ont été mis en suspend durant l'année 2014 du fait de recours déposés par une association locale à l'encontre des arrêtés de dérogation aux interdictions relatives aux espèces de flore et de faune sauvage protégées et d'autorisation/DIG.

Le bureau d'études Artelia était chargé de la maîtrise d'œuvre et le bureau d'études Ecomed a été mandaté pour le suivi de la mise en œuvre des mesures compensatoires.

Les entreprises qui ont réalisé ces travaux sont Cazal TP pour le lot 1 « l'enlèvement des enrochements et des équipements et la réalisation du cordon dunaire » et RHODE NIELSEN pour le lot 2 « rechargements en sable des plages ».

Sur les 1 200 ml que compte l'exercice 1, plus de 900 ml ont été acquis (du camping Méditerranée jusqu'au camping le petit mousse non compris), les négociations se sont poursuivies pour le reste du linéaire. Les travaux, sur le secteur ainsi libéré, ont démarré en février jusqu'au 30 juin 2015. Les enrochements, cabanons, nombreux troncs d'arbres et divers déchets ont ainsi laissé place à une plage de sable fin et à un cordon dunaire aligné sur celui de Portiragnes, offrant un panorama dégagé. Le cordon dunaire est structuré grâce à des ganivelles, des escaliers et des passerelles pour personnes à mobilité réduite. Enfin, une piste permet la circulation piétonne à l'arrière du cordon dunaire. Cette piste aura vocation à se poursuivre tout le long des 3,4 km de cordon de la côte ouest de Vias avec les prochaines phases de travaux.

Après une pause estivale, les travaux ont repris en octobre jusqu'à début décembre pour les dernières finitions (mettre en place un dernier ouvrage de franchissement du cordon ainsi que la végétation sur le cordon dunaire).

Coût des travaux de l'exercice 1: 2 540 000 €HT pour les travaux, 160 200€ HT pour les mesures compensatoires et de suivis, enveloppe de 2,5 M€ pour les acquisitions

Financés par l'Europe (32,96%), l'Etat (14,94 %), le Conseil Régional (15 %), le Conseil Général (15%) et la CAHM (20,10 %).

Rechargement en sable et reconstitution cordon dunaire



Appel à projet « expérimentation de la relocalisation des activités et des biens : recomposition spatiale du territoire des territoires menacés par les risques littoraux »

La candidature conjointe de la CAHM avec les mairies de Vias et de Portiragnes à l'appel à projet national « expérimentation de la relocalisation des activités et des biens : recomposition spatiale du territoire de la côte ouest de Vias menacés par les risques littoraux », lancé dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, a été retenue parmi les 5 projets nationaux fin 2012.

Cette réflexion comprend une démarche de co-expertise pour la recherche des conditions et moyens d'une dynamique d'adaptation de qualité de la côte ouest de Vias face à l'évolution des risques naturels. Cette démarche patrimoniale confiée à l'équipe d'AgroParistech (ADEPRINA et Henry Ollagnon) a permis de dégager un « accord de vision » par tous les acteurs retranscrit dans une charte patrimoniale signée le 20 février 2015. Cette charte précise la gouvernance à mettre en place afin de permettre à tous les acteurs de travailler « ensemble » sur le projet d'aménagement durable de la côte ouest, et propose 10 pistes d'actions à étudier dans le cadre des groupes de travail.

Au cours de l'année 2015 la procédure de consultation pour la mission d'élaboration, de suivi et de mise en œuvre d'un plan guide pour la côte ouest de Vias dans le cadre d'une démarche de coproduction a été conduite et l'équipe Obras, menée par Frédéric Bonnet, a été retenue en fin d'année.

Au cours de l'année 2016, l'équipe d'AgroParistech poursuivra sa mission en mettant en place un Conseil de Gestion Patrimonial et l'équipe d'Obras démarrera la coproduction du plan guide, ces deux démarches s'articulant l'une avec l'autre.

Signature de la charte le 20 février



Coût total et subventions obtenues : l'ensemble des études sont estimées à 705 000 € HT. En 2015 les dépenses se sont élevées à 47.000 €

L'Etat finance 110 000 € dans le cadre de l'appel à projet, le Conseil Régional 70 000 €

4.2- Œuvrer pour une gestion rationnelle du territoire

a) SCOT du Biterrois

Le schéma de cohérence territoriale a été approuvé durant l'année 2013 après 10 années de procédure. Désormais, les prescriptions du SCOT s'appliquent aux documents intercommunaux (PLHI, PGD, PCET...) et communaux (PLU, carte communale). Ces documents doivent être mis en compatibilité dans les 3 ans qui suivent.

Suite à cette approbation, le syndicat mixte propose une nouvelle méthode de travail pour la mise en application de ce document avec la création d'une Commission d'urbanisme et d'un observatoire afin de suivre l'impact des prescriptions sur le territoire.

A noter, enfin, que ce document approuvé a été mis en révision immédiatement afin de le rendre conforme aux lois Grenelle et Alur. La réalisation d'un diagnostic partagé est en cours.

b) Association Cœur du Languedoc

Le service est devenu référent pour cette nouvelle association créée en 2015 et regroupe différentes structures intercommunales : CA Le Grand Narbonne, CC Lézignan Corbières Minervois, CC La Domitienne, CA Béziers Méditerranée et la CAHM.

Ce rapprochement a démarré début 2015 avec l'appel à projet ATI territorial (Fonds Européens FEDER-FSE) et la volonté de présenter un dossier commun autour d'un territoire cohérent au cœur de la nouvelle Région.

L'ATI Cœur du Languedoc s'appuie sur 3 Orientations Stratégiques Partagées et 4 axes opérationnels :

1. Cœur du Languedoc, un territoire de croissance intelligente et solidaire

Axe 1 : Soutenir et accompagner la création et le développement d'entreprises

Axe 2 : Améliorer l'attractivité du territoire par le renforcement des infrastructures numériques

Axe 3 : Favoriser l'innovation, via la recherche et le développement

2. Cœur du Languedoc, un territoire exemplaire pour un tourisme durable

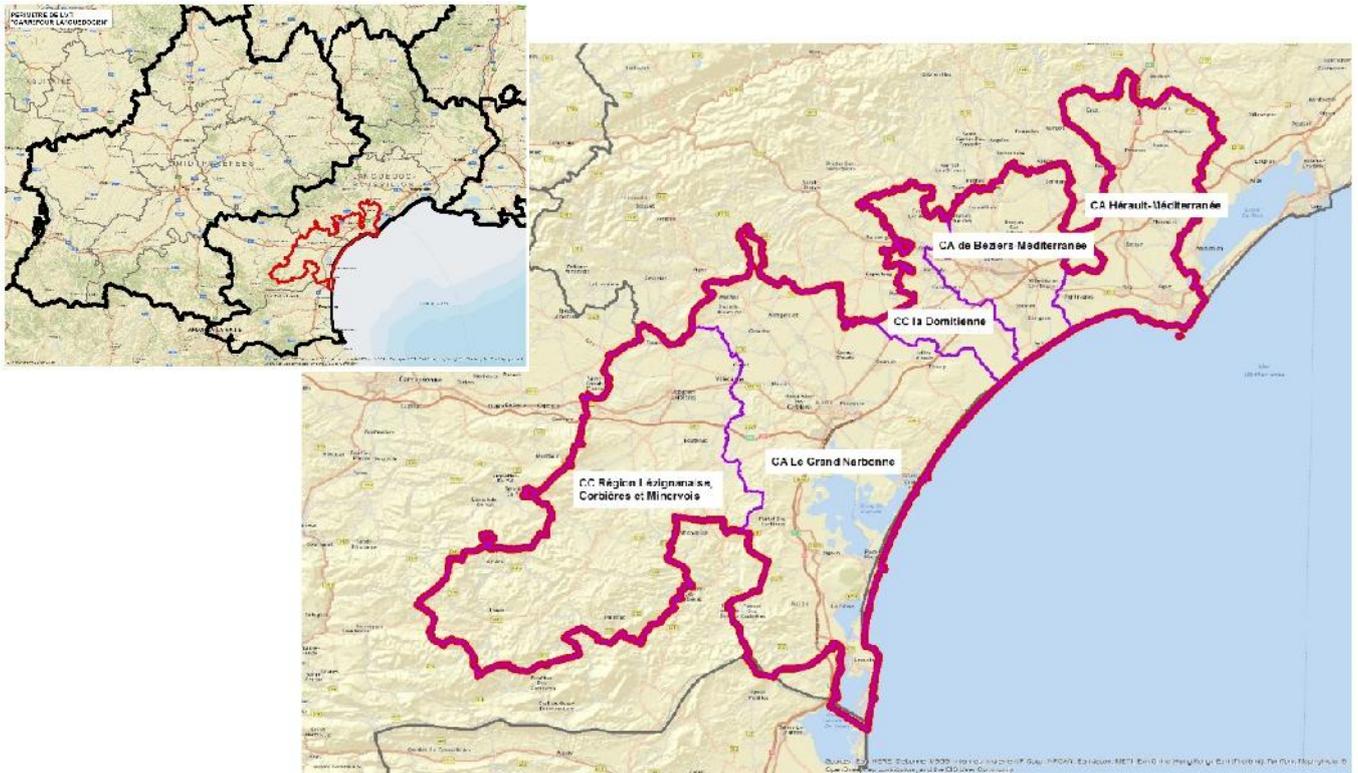
Axe 4 : Développer l'identité maritime, fluviale et viticole du territoire pour un tourisme à l'année

3. Cœur du Languedoc, un territoire de croissance verte

Axe 5 : Être un territoire pilote et responsable

Lauréat à cet appel à projet, la convention avec la Région fixe une enveloppe financière de 3.5 M€. Les projets retenus pour la CAHM sont : le GIX, Madrepores (logements sociaux), le Musée 3.0.

L'association œuvre pour le développement de ce territoire, futur pôle métropolitain, et développe des réflexions autour du développement économique, la mobilité, le tourisme, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.



c) Le quartier du Canalet - AGDE

La Communauté d'Agglomération travaille, dans le cadre de ses compétences, sur le Quartier du Canalet qui se décline en plusieurs opérations aujourd'hui en cours :

- Le port de plaisance fluviale,
- Le site de la Méditerranéenne
- Le pôle multi-modal de la gare SNCF et la trémie
- La mise en valeur du Canal du Midi et du Canalet
- Le château Laurens

Grâce à une collaboration étroite avec VNF, une **Charte de partenariat** entre VNF, la ville d'Agde et la Communauté d'Agglomération a été signée le 8 mars 2012 dans laquelle VNF s'est engagé à réaliser une étude globale à l'échelle du quartier du Canalet afin que le port soit intégré dans une dynamique urbaine.



Suite à cette étude, il était nécessaire de s'appuyer sur une maîtrise d'œuvre complète pour la cohérence de chaque opération entre elles.

Ainsi, une équipe composée d'urbanistes, paysagistes, architectes, programmistes (...) a été recrutée sous forme d'un accord-cadre notifié le 11 décembre 2013.

En parallèle, le service a été intégré au groupe de travail ATI-contrat de ville afin de lier les différentes opérations du Quartier dans les dispositifs contractuels financiers.

d) Le port de Plaisance Fluviale - AGDE

Le port sur le Canal du Midi fait l'objet d'une réflexion pour son agrandissement et sa restructuration en intégrant de nombreux équipements qui font défaut aujourd'hui. Ce projet fait l'objet d'un partenariat avec la ville d'Agde mais surtout avec VNF car le port est dans le DPF.

Les principaux éléments à mettre en valeur :

- Augmentation des capacités d'accueil en terme d'anneaux par agrandissement du bassin (150 anneaux)
- Réalisation d'une véritable capitainerie et d'un point d'information touristique
- Installer le loueur de bateaux dans de bonnes conditions économiques
- Respecter les normes environnementales en vigueur en installant les équipements nécessaires (cuves de récupération eaux noires/eaux grises, sanitaires...)
- Réhabiliter les quais et les espaces piétonniers et créer un parc naturel pour mettre en scène le site
- Créer un accès sécurisé et des parkings
- Réhabiliter et valoriser l'Hôtel Rique

Afin de concéder cet aménagement, VNF a souhaité consolider l'ambition par une étude de marché courant 2015.

En parallèle, un partenariat s'est développé avec la CDC qui nous accompagne sur le montage juridique et le plan d'affaires.



e) Le site de la méditerranéenne - AGDE

Dans le quartier du Canalet, le service a en charge la requalification de l'ancienne friche industrielle de la Méditerranéenne, propriété de la CAHM à 85%.

Les principales actions menées en 2015 sur ce site :

- Poursuite des négociations foncières afin d'acquérir les 15% restant
- Etude de programmation économique pour la recherche d'un investisseur/aménageur
- Etudes de dépollution et de déconstruction : lancement des diagnostics avant déconstruction

Coûts des études pour 2015 : 202 000€

f) le passage à niveau sous la voie ferrée SNCF – Trémie Agde

Sur la commune d'Agde, dans le but de supprimer le passage à niveau (PN288) sur la RD13 et de réaliser un pont-rail, La CAHM, la ville d'Agde, le Conseil Départemental et SNCF réseau ont signé en 2014 une convention pour le financement de cet ouvrage.

La convention proposée concerne uniquement les études d'avant-projet, soit les études techniques d'AVP et les procédures administratives mais elle stipule par ailleurs qu'elle engage chaque partie à faire aboutir ce projet jusqu'à la mise en service de l'ouvrage (prévue pour 2020).

En 2015, ont démarré les études AVP et des réunions régulières sont organisées pour suivre l'avancée des réflexions et intégrer toutes les problématiques (inspecteur des sites, ABF, hydrauliques, modes doux, paysages....).

Une étude préliminaire réalisée en 2011, sur laquelle est basée cette convention, conclut la suppression de cet ouvrage pour un coût d'environ 12 M€.

Coût estimatif des études : 720 000 €

Plan de financement pour l'AVP : Etat 25 %, RFF 25 %, département 16,6667 %, ville 16,6667 %, CAHM 16,6667 %

=> soit 120 000€ pour la CAHM

g) Le foncier

Le service gère l'acquisition de foncier nécessaire à ses propres missions mais également en appui des autres services avec en compétence la négociation, les procédures administratives et la coordination avec les études notariales.

Essentiellement, pour l'année 2015, le travail de négociation foncière s'est porté sur le port de plaisance fluviale, la Méditerranéenne d'Agde et le hameau agricole de St Thibéry mais également sur le centre ancien d'Agde avec le service politique de la ville.

– tableau bilan des acquisitions-ventes 2015

–

Objet	Référence cadastrale	Superficie	Vendeur	Affectation	Prix
immeuble	HK20	153	JUGE	méditerranéenne	240 000,00 €
immeuble	HK9	236	DUVAL	méditerranéenne	375 000,00 €
parcelle	HM55	13163	LEVEQUE	Port fluvial	100 000,00 €
Lot - bail à construction	A1874	1052	CLAVERIE	hameau agricole st thibéry	50 497,00
lot- bail à construction	A 1875	1403	LAMOUREUX	hameau agricole st thibéry	67 345,00

MISSION DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

a) PAEN sur les Verdisses. Commune d'Agde et de Vias

Depuis 2010, l'objectif de ce projet est de réinvestir un territoire par une animation territoriale, pour :

- d'une part, protéger le patrimoine naturel des Verdisses (600 Ha) en réintroduisant une agriculture respectueuse des lieux en symbiose avec ces milieux littoraux
- et d'autre part, organiser une ouverture au public pour découvrir ces richesses naturelles et proposer des activités de loisirs aux portes de la ville. Le PAEN a été créé fin 2013.

L'année 2015 a permis de finaliser le plan de gestion avec un prestataire (Grontmij, Biotope, Envilys). En parallèle, nous avons lancé certaines actions : mise en place de boucles de randonnées, animation foncière, nettoyage squat...

Coût total : étude plan de gestion : 48 930 € TTC

Subventions obtenues : 80% de subvention pour le plan de gestion / financement du poste de JB par l'AERMC

b) Création d'un hameau agricole sur Saint-Thibéry

L'objectif de ce projet est de permettre aux agriculteurs de stocker leur matériel et d'habiter en zone agricole sans miter les espaces agricoles.

En 2015, le projet s'est poursuivi par :

- La création d'une aire de lavage et de remplissage des produits phytosanitaires
- La signature des baux avec 2 agriculteurs et la poursuite de la « commercialisation »

Coût total de l'aire: 160 000 € environ

Subventions obtenues : financement du poste de JB par l'AERMC / Subvention AERMC pour les travaux de l'aire (en 2015) + CG34



c) Parc L'EPINE

L'activité touristique est importante sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM), reposant sur le tourisme balnéaire à AGDE au Sud et le tourisme culturel et patrimonial à PEZENAS au Nord. La collectivité souhaite développer, en complémentarité du tourisme littoral, d'autres produits touristiques haut de gamme associés au patrimoine naturel, agricole et historique.

La CAHM, ainsi que les deux communes de Caux et Pézenas ont étudié la faisabilité d'un projet d'aménagement agri-touristique sur le site du Parc. Les thématiques et les principes d'aménagement ont été définis. Le présent cahier des charges est rédigé à destination des opérateurs et investisseurs touristiques privés.

Le projet, essentiellement privé, sera porté par un ou plusieurs opérateurs. La SAFER a reçu mandat des propriétaires pour la vente du site.

Le PARC L'EPINE comprend 135 ha et la spécificité du lieu réside dans son mur d'enceinte de 4900 mètres de long, ceinturant entièrement la propriété et flanqué de tours rondes et de deux portes monumentales. Cet ouvrage est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques. La propriété appartient à la famille L'Epine depuis 1827 et se compose essentiellement de forêt, de terrains cultivés, et d'un ensemble de bâtiments siège d'une exploitation viticole et maison familiale.

Les objectifs du projet

- Développer une capacité d'hébergement de qualité et sur des thématiques spécifiques – éco et oenotourisme dans l'arrière-pays
- Développer un site agro-touristique complémentaire aux sites et projets existants dans les alentours

- Respecter et valoriser les richesses patrimoniales du domaine : historiques, naturelles, viticoles et paysagères
- Intégrer à toutes les étapes du projet une démarche de développement durable
- Associer autant que possible des acteurs locaux pour les prestations à réaliser : animations, évènementiels, offre de restauration...
- Pérenniser l'activité agricole (notamment viticole) du site.

En 2015, en partenariat avec la SAFER, la Région, Invest Sud de France et Hérault Tourisme, le service a rédigé le cahier des charges pour l'appel à projet dans le cadre de la recherche d'un investisseur et opérateur touristique (appel à projet lancé en décembre 2015).



d) Développement des circuits-courts

Les circuits-courts sont aujourd'hui un mode de commercialisation qui se développe et nous souhaitons favoriser ce type de commercialisation sur notre territoire. C'est pourquoi nous avons engagé différentes actions dans ce sens-là.

- Renouvellement en 2015 du marché des producteurs de pays qui s'est tenu pour la première édition en 2011 aux Estivales de Pézenas.
- Seconde édition du MPP sur Saint Thibéry
- **Lancement d'un MPP sur Vias et réussite de la première édition**
- Poursuite de l'opération « un fruit pour la récré » sur 7 communes de l'agglomération
- Poursuite de l'opération panier fraîcheur avec l'exploitation maraichère les Natalys en gare d'Agde en partenariat avec la SNCF et la CA34.
- Lancement réflexion d'une légumerie sur Pézenas (avec CG34 et ESAT CATAR)
- **Accompagnement de l'association « Les producteurs d'oignons doux de Lézignan » à la promotion, labellisation et développement de leur production locale (1400€)**

e) Activité agropastorale sur les communes de Castelnau de Guers, Pézenas et Montagnac

L'agro-pastoralisme peut se présenter aujourd'hui comme une alternative possible aux problématiques liées à l'arrachage viticole et à la gestion globale des espaces naturels : c'est en effet, une activité qui permet l'entretien des terres et des paysages sur de grandes surfaces et c'est une activité qui peut être économiquement intéressante pour les agriculteurs si elle est mise en place dans de bonnes conditions.

Suite au stage de Marjolaine Souchon en 2011 qui a permis d'identifier des secteurs sur notre territoire à « fortes » potentialités agropastorales, les élus des communes de Castelnau de Guers, Pézenas et Montagnac ont souhaité aller plus loin dans cette démarche et réfléchir de manière concrète à l'éventuelle installation d'un éleveur. Pour cela, la CAHM soutient techniquement et financièrement ce projet. Le bureau d'étude RURALIA a été choisi afin de nous aider à réaliser l'animation foncière. Le SUAMME a également expertisé les ressources fourragères sur ces ilots fonciers qui s'avèrent être globalement bonnes et diversifiées. Parallèlement nous avons mené une réflexion sur la localisation du bâtiment d'élevage : une parcelle communale a été identifiée comme pouvant accueillir le bâtiment.

En 2014, il a été décidé de lancer un complément d'étude suite à la découverte de terrains favorables sur Florensac (garrigue ouverte). Cette nouvelle animation foncière a été réalisée en 2015 (15 000€ HT).

Parallèlement, un appel à candidature a été réalisé jusqu'en juin 2015.

7 candidats ont déposé un dossier. Suite à des commissions et entretiens de sélection, Mme Uta Nowak a été choisie pour s'installer sur ce secteur avec un troupeau ovin-viande en circuits courts et activités pédagogiques.

f) participation à l'élaboration du PAEC Hérault Domitia

Avec la nouvelle programmation des fonds européens FEADER (2014-2020) émergent des nouvelles règles de mise en place de projets agri-environnementaux climatiques (PAEC) sur les territoires, et ce sous l'autorité de gestion de la Région Languedoc-Roussillon.

Il a été demandé à l'automne 2014, suite à un appel à candidatures émis par la Région LR de déposer pour un territoire cohérent un projet agro-environnemental concerté, prenant en compte tous les enjeux du territoire concerné, avec un coordonnateur de projet unique.

Dans ce contexte, la CAHM et ses partenaires proposent l'émergence d'un Projet Agro-Environnemental Climatique (PAEC) Hérault Domitia, avec comme coordonnateur la Chambre d'agriculture de l'Hérault. Le dossier a été renforcé en 2015.

g) Gestion agropastorale des espaces-verts de la CAHM

Sur Cazouls d'Hérault la CAHM doit entretenir plus de 10ha de prairie (notamment les digues), ce qui nécessite environ 5 passages de fauche par an. En parallèle, un éleveur de moutons de Fontes recherche du foncier et des prairies à faire pâturer à ses bêtes. L'action s'est mise en place simplement en mai 2012 et l'éleveur vient plusieurs fois par an pour des durées de plusieurs semaines pour pâturer les digues (et également des terres du SIEVH). Cette action a de multiples avantages :

- Ressource pastorale pour l'éleveur
- Economie pour l'agglomération qui réduit le nombre de passages de fauche
- Animation dans le village
- Pédagogie pour les enfants des écoles

Une action similaire a été mise en place dans les bassins de rétention de la commune de Montagnac qui sont entretenus par un éleveur de Villeveyrac.

h) Partenariats

Poursuite de l'animation de partenariats avec des Organismes Professionnels Agricoles départementaux

La mise en place de conventions avec divers partenaires permet de favoriser la concertation lors de la réalisation de projets et permet d'utiliser les compétences propres de ces organismes. Dans ce cadre, nous avons poursuivi nos partenariats avec la Chambre d'agriculture 34, la SAFER, le CG et le CFPPA de Pézenas.

Fin 2014, le partenariat avec la chambre d'agriculture a été poursuivi et renouvelé pour 4 ans (convention cadre). Une annexe technique présentant le plan d'actions CAHM-CA34 annuel est élaborée et renouvelée chaque année (pour 2015 : 9 000€).

4.3 - L'archéologie au service du public

Le service archéologique de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée œuvre sur le territoire afin de faciliter les travaux d'aménagement, mais aussi afin de porter l'archéologie et l'histoire du territoire à la connaissance du public.

L'année 2015 s'est inscrite dans la continuité de ses missions.

Fig. 6 Pézenas, Saint-Christol. Vue partielle du chantier depuis le nord-est (cliché O. Ginouvez, Inrap 2015).



a) Les actions de terrain

L'aménagement du « Quartier Saint-Christol » à Pézenas a fait l'objet d'une aide à la commune sur la partie administrative du dossier.

Un diagnostic archéologique a été prescrit par le Service Régional de l'Archéologie afin d'évaluer les vestiges archéologiques qui pourraient être présents sur le périmètre aménagé. Cette opération a été menée par l'INRAP (Institut National de Recherches en Archéologie Préventive) en collaboration avec le service archéologique de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, selon la convention cadre qui uni nos deux structures.

Le diagnostic réalisé sur une surface de 13 ha, consiste au creusement de tranchées de 20m de long espacées de 20m. Un minimum de 10 % de la surface doit être évalué.

Plusieurs occupations ont été mises au jour. Elles correspondent à des phases chronologiques qui s'échelonnent du Néolithique Final (-3000/2500) à l'Antiquité Tardive (Vème siècle après J.-C.).

Pour la phase la plus ancienne les vestiges identifiés sont un établissement isolé matérialisé par des fosses. Des dépressions comblées par des mobiliers céramiques et des rebuts de démolition d'habitat datant du Haut-Empire (Ier s. av. J.-C./Ier s. ap. J.-C.) ainsi qu'un fossé, sont à mettre en relation avec la présence d'un établissement de la même période situé à proximité du périmètre d'aménagement. Pour terminer un four de boulangerie semble appartenir à la phase tardive de l'antiquité (Vème siècle après J.-C.). Une exploitation viticole suggérée par la présence de fosses de plantation mettant en avant l'utilisation de la technique du marcottage occupe une partie du secteur. La datation de ces structures reste difficile.

Le secteur est aussi occupé par de nombreux puits, galeries de drainages et noria alimentant le principal jardin de la ville de Pézenas.

b) Les actions de recherche



Le suivi de travaux de la Place Molière a fait l'objet en 2015 d'un rapport obligatoire après toute intervention de terrain. Ce rapport est destiné au Service Régional de l'Archéologie. Il fait état des découvertes archéologiques. Afin de le réaliser, les données de terrain doivent être traitées (lavage, inventaire et dessin du mobilier archéologique, traitement des plans réalisés sur place par outil informatique...).

Nous ne reviendrons pas sur le résultat obtenu lors de ces travaux déjà consignés dans le rapport d'activité 2014. En revanche, suite à ces travaux, la découverte d'un poids de tisserand inscrit a fait l'objet d'un article qui sera publié en 2017. Cette publication est réalisée en collaboration avec des chercheurs du CNRS rattachés aux universités d'Aix-en-Provence et de Paris Sorbonne.

Il a été établi que cette inscription en lettre grecque est un nom féminin gaulois BIT.YNA (Bituna) et qu'elle daterait du IIème siècle avant J.-C. Ce peson inscrit est le second mis au jour à Agde par des fouilles. Il s'agit donc là d'une découverte exceptionnelle.

Pour les périodes plus récentes une collaboration entre les archives d'Agde (Irène Dauphin, directrice) et le service archéologique de la CAHM, a débuté autour du compoix de 1680.

Le compoix est la première forme du cadastre tel qu'on le connaît aujourd'hui. C'est une source de première importance pour l'étude d'une ville puisqu'il fournit des données sur la langue, la démographie, l'économie, la hiérarchie des fortunes, l'occupation du sol, le paysage urbain, l'évolution du bâti. Il est à préciser que les archives d'Agde possèdent le plus ancien compoix de notre département datant de 1320.

Plus concrètement, il s'agit de redessiner à partir du plan de la ville de 1720, le cadastre de 1680 sur fond de cadastre napoléonien. Pour ce faire, il est utilisé le logiciel Arcgis mis à disposition par le service SIG de la CAHM. Cet outil permet d'allier cartographie et base de donnée, ainsi, à chaque parcelle est associé une fiche comportant noms, prénoms du propriétaire, métiers, éléments particuliers à la maison, surface et confronts. L'étude qui pourra être faite par la suite s'en trouvera facilitée.

Outre ce volet lié à la recherche, cette étude va nous donner des renseignements plus concrets sur la ville et par conséquent servir d'outil d'aide à la décision dans le cadre du réaménagement urbain.

c) Entretien de sites archéologiques

Dans le cadre de ses missions, le Service Archéologique veille à l'entretien ainsi qu'à la mise en valeur des sites archéologiques sur le territoire.

Ainsi, le site archéologique d'Embonne situé au Cap d'Agde a fait l'objet d'un nettoyage désherbage avec l'aide du Groupe de Recherches Archéologiques d'Agde pour faciliter les visites du public et rendre le cadre plus attractif.

d) L'archéologie à la portée du public



Le premier rallye archéologique de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'est inscrit dans la sixième édition des Journées Nationales de l'Archéologie organisées par l'Institut National de Recherches en Archéologie Préventive (Inrap), les 19, 20 et 21 juin 2015.

Cet événement a été mis en place le dimanche 21 juin 2015, avec pour objectif de faire découvrir quelques sites, et structures muséographiques de notre territoire.

Il a été réalisé avec la collaboration de l'Office de Tourisme Pézenas Val d'Hérault et le service patrimoine, la mission patrimoine de la ville d'Agde, le musée de l'Ephèbe, les communes d'Agde, Pézenas, Portiragnes, Bessan, Pinet, Montagnac, Castelnaud-de-Guers, Aumes, Lézignan-la-Cèbe, Caux, ainsi que les associations ASPROGEO et la société de Protection de la Nature du Piscénois de Lézignan la Cèbe, l'ASPHAC de Castelnaud-de-Guers, l'association Embonne reflet de l'Antiquité, le Groupe de Recherches Archéologiques d'Agde et aussi L'Institut National de Recherches en Archéologie Préventive (INRAP), la société Chronoterre, la société CTSO, les services de la CAHM.

Les participants autour de l'événement étaient au nombre de 54 adultes et enfants, les enfants ayant participé étaient dans une tranche d'âge entre 8 et 13 ans, les adultes dans une tranche d'âge de 30 à 60 ans. Le nombre de voitures et donc d'équipe était de 23.

Après avoir accueilli et pris les inscriptions définitives, un livret a été distribué aux participants. Ce livret contenait toutes les informations et consignes concernant le déroulement de la journée, les questions posées sur chaque site par lesquels chaque voitures devaient passer, une carte du territoire afin que tous puissent s'orienter.

La pause déjeuner à Montagnac au théâtre de verdure, s'est déroulée de manière conviviale, des rafraîchissements ont été offerts par la municipalité. Une exposition était organisée par l'Inrap présentant des généralités concernant l'archéologie préventive, mais aussi l'actualité des diagnostics réalisés sur la commune de Montagnac.

L'arrivée s'est déroulée à l'Office de Tourisme de Pézenas Val d'Hérault, les livrets ont été corrigés par les organisateurs, puis les prix ont été remis par Mme Christine Antoine, Adjointe au Maire d'Agde déléguée au patrimoine, M. Yann Llopis ayant des obligations sur la commune de Montagnac.

Les lots étaient essentiellement à caractère culturel, à savoir catalogue d'exposition, visites guidées de la ville d'Agde, visites théâtralisées de la ville d'Agde, visites guidées de la ville de Pézenas, entrées au scénovision. Chaque participant est reparti avec un lot.



Le suivi de travaux de Notre Dame du Grau a permis de réactualiser les données concernant ce site. L'année 2014 avait fait l'objet d'un accompagnement sur la mise en valeur du chœur des capucins à l'arrière de l'église.

Dans le cadre de la réhabilitation de cette dernière une salle d'accès handicapés était réservée afin de servir de salle d'interprétation.

Une exposition permanente a été réalisée pour présenter au public l'histoire de cet ancien couvent de bénédictins puis de capucins. La mission patrimoine de la ville d'Agde, Le Groupe de Recherches Archéologiques d'Agde, Les archives de la ville d'Agde, Le service patrimoine Pézenas Val d'Hérault ont collaboré à ce travail. Outre les panneaux d'exposition, un socle a été confectionné par les ateliers de la ville d'Agde afin de recevoir la copie de la plaque dédiée à Rinilo datée du VIème siècle après J.-C.

Cette exposition a fait l'objet d'une journée de visites guidées par le service archéologique de la CAHM, le service patrimoine de la ville d'Agde, le Groupe de Recherches Archéologique et le service bâtiment de la ville pour la partie réhabilitation et d'une lecture théâtralisée par le service des archives et le Groupe de Recherches Archéologiques d'Agde dans le cadre des animations de Noël pilotées par le service patrimoine de la ville.

4.4 - POLITIQUE DE LA VILLE

a) Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Le Conseil Communautaire de la CAHM a approuvé la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) pour la Communauté d'Agglomération en date du 20 février 2004.

Le CISPD est un organe partenarial de mise en œuvre d'une politique de prévention de la délinquance et de sécurité sur le territoire intercommunal, réunissant les représentants de l'Etat (dont M. le Sous-Préfet et M. le Procureur de la République près le Tribunal de Béziers), M. le Président du Conseil Général de l'Hérault, les élus communautaires convoqués par le Président de la CAHM, Président du CISPD, la Police et la Gendarmerie Nationale, la justice, l'Education Nationale et l'ensemble des acteurs locaux qui participent à la lutte contre l'insécurité...

Il définit **un programme d'actions** prioritaires en matière de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance.

Les principales actions réalisées en 2015 dans le cadre du CISPD ont été :

- **Le soutien aux associations suivantes pour leurs permanences sur Pézenas:** l'ADIAV (Association Départementale d'Aide aux Victimes) : 140 personnes reçues au cours de 230 entretiens et l'association Episode pour son Point Accueil Jeunes : 130 personnes reçues au cours de 190 entretiens dont 105 jeunes et 85 parents; le CDAD (Conseil Départemental d'accès au droit) pour ses permanences de juristes à la Maison de la Justice et du Droit d'Agde : 480 personnes reçues dont 350 personnes par les avocats, 60 personnes par les notaires et 70 personnes par les huissiers.
- **Le soutien également à l'association Asso Conseil 34** pour la réalisation d'ateliers de Théâtre Forum sur les risques d'internet et les violences entre jeunes, qui ont concerné plus de 1000 jeunes des écoles primaires et secondaires d'Agde, Bessan, Montagnac et Pézenas.
- **Le développement de l'accueil des personnes en travaux d'intérêt généraux (TIG)** dans les services de la CAHM en partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Béziers et le Tribunal de Grande Instance de Béziers : Pour l'année 2015, 60 condamnés ont exécuté 4480 heures de travail d'intérêt général dans les services espaces verts et voirie de la CAHM soit environ $\frac{1}{4}$ de la totalité des heures exécutées sur le ressort de la juridiction du TGI de Béziers.
- **L'organisation de deux journées de sécurité routière** en direction des élèves des lycées agricole Bonne Terre et professionnel Charles Alliès de Pézenas les 15 et 16 octobre 2015 en partenariat avec la Préfecture de l'Hérault, dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière a concerné 200 élèves.
- La participation du service Politique de la Ville à **l'organisation d'un village Sécurité** en partenariat avec la Maison Départementale de la Sécurité de l'Hérault en direction des estivants : en juillet à Vias Plage qui ont accueilli plus de 600 visiteurs.
- **Les rencontres entre l'équipe MOUS** (Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale) composée du Chef de projet CUCS/ CISPD, du chargé de mission et par ailleurs des directeurs des services jeunesse des villes de la CAHM ont permis d'initier des actions dont l'organisation de transports collectifs de jeunes des villages pendant les vacances et une aide technique et financière pour les échanges entre les jeunes des différentes villes, un soutien financier à la mise en place d'une campagne de prévention de sécurité routière et relatifs aux accidents domestiques.
- **L'aide aux renforts de Policiers municipaux** de la ville d'Agde pour les fêtes votives auprès de 6 communes du territoire communautaire (Caux, Adissan, St Thibéry, Pinet, Bessan, Florensac) représentant 10 nuitées de 21h à 2h30 du matin. La CAHM a participé à hauteur de 800€ par nuitée

soit pour un montant total de 800€ au profit de la ville d'Agde. Les communes concernées ayant participé financièrement à même hauteur pour chaque nuitée.

b) Accueil des GENS DU VOYAGE

1) Aire d'accueil permanente d'AGDE

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a confié à la SARL GdV, la gestion et l'animation de l'aire permanente d'accueil des Gens Du Voyage d'Agde depuis avril 2009 sous forme de délégation de Service Public pour la période du 5 avril 2009 au 31 décembre 2014.

Cette DSP a été renouvelée après appel d'offre à la société GDV pour 5 années supplémentaires soit du 1^o janvier 2015 au 31 décembre 2019.

Cet équipement est ouvert 365 jours sur 365, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, assuré par une équipe qualifiée comprenant 3 agents à plein temps (un gestionnaire, une conseillère sociale, un gardien logé sur place) et 2 agents à temps partiel (un agent d'entretien et une femme de ménage).

L'aire comprend 50 emplacements de 100 à 110 m² (pour 2 caravanes).

Fonctionnement en 2015 :

Temps de séjours et tarifs

Le temps de séjour est limité à deux fois 60 jours par année civile avec 30 jours d'interruption entre les deux périodes.

La redevance journalière est de 3€ par caravane principale. Une seconde petite caravane appartenant au même propriétaire ou son (sa) conjoint(e) peut être autorisée à stationner sur le même emplacement moyennant un forfait de 1.5€ par jour.

Accueil des usagers du 1er janvier au 31 décembre 2015

305 familles différentes pour un ou plusieurs séjours soit un total de 513 adultes et 435 enfants (en 2014 : 311 familles représentant 579 adultes et 408 enfants). Adultes et 408 enfants

3400 journées/caravane avec un temps moyen de séjour de 14.66 jours (en 2014 : 3155 journées caravanes avec un temps moyen de séjour de 10 jours).

Accompagnement des familles

Plus d'un millier d'interventions réalisées auprès de différents organismes (Préfecture CAF, CPAM, banques, Services sociaux, opérateurs téléphoniques,

180 familles ont leur dossier familial suivi de manière permanente par la conseillère sociale

150 familles ont bénéficié d'une domiciliation administrative avec un suivi de leur courrier.

Scolarisation des enfants et activités périscolaires :

15 enfants ont été scolarisés dans les écoles maternelles et primaires d'Agde (ce chiffre est en rapport avec la durée des séjours courts, 77% des ménages sont restés moins de 15 jours).

49 enfants ont été inscrits au CNED et ont bénéficié d'un soutien scolaire sur l'aire d'accueil.

Compte d'exploitation :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2015 à 246 802 € HT

Les recettes s'élèvent à 241 740 € dont :

Redevance des usagers (sans impayé) : 13 458 €

Allocation logement temporaire versé par l'Etat : 58 278 €

Subvention d'équilibre de la CAHM : 170 004 €

2) Aires de grands passage de Vias et Agde

La CAHM dispose d'une aire d'accueil pour les grands passages à Vias elle a dû louer des terrains, route de la Tamarissière à Agde afin d'être en conformité pour l'année 2015 avec le schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage (situation similaire en 2014).

L'aire de Vias a reçu 6 groupes entre la mi-mai mai et le 30 août 2015 représentant 800 familles

L'aire d'Agde a reçu 6 groupes du 20 mai au 31 août 2015 représentant 750 familles

La CAHM a perçu 5 450€ de redevance des usagers.

c) Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) : correspond à la lutte contre l'exclusion sociale et urbaine.

Le nouveau Contrat de Ville est un contrat signé entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, l'Etat, le Conseil Général de l'Hérault, la Caisse d'Allocations Familiales et la ville d'Agde ainsi qu'avec d'autres partenaires institutionnels pour 5 ans, soit pour la période 2015 / 2020.

Auparavant soit de 2000 à 2014, il existait un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), signé avec les mêmes partenaires sur des périodes de 5 ans plus une année d'avenant.

Il ne concerne uniquement qu'un territoire dit « territoire prioritaire Contrat de Ville » sur la ville d'Agde, dont le périmètre a été défini par l'Etat, selon des critères de pauvreté analysés par l'INSEE, dont le revenu médian. A titre indicatif le revenu médian du quartier prioritaire d'Agde est de 8900 € annuels. Pour être classé en Contrat de ville le seuil était de 11 000€.

L'objectif du contrat est de développer des actions permettant de réduire les inégalités, favoriser la cohésion sociale, particulièrement dans le centre-ville d'Agde.

3 « piliers » ont été instaurés par la loi du 21 février 2014 pour la Ville et la Cohésion Urbaine :

- Un pilier cohésion sociale
- Un pilier Cadre de Vie et Renouvellement Urbain
- Un pilier Développement Economique et Emploi

Le Contrat de Ville est piloté par le Pôle de la Cohésion Urbaine et Sociale de la CAHM, rattaché à la Direction Générale à l'Aménagement du Territoire.

En 2015, suite à un appel à projet lancé par la CAHM, 40 dossiers (Contrat de Ville et action Ville Vie Vacances) ont été déposés par les associations locales et la ville d'Agde concernant les 3 piliers.

Ces actions ont eu notamment pour objectif et en fonction des thématiques de :

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés du centre-ville
- Faciliter leur accès aux soins, ainsi qu'aux permanences juridiques et sociales
- Favoriser la scolarisation des enfants et l'aide à la parentalité
- Favoriser l'accès aux activités culturelles, éducatives ou sportives.

La CAHM a financé ces actions à hauteur de 73800€ auxquels il faut rajouter 25000€ pour le Programme de Réussite Educative d'Agde et 4 000€ pour l'atelier relai soit un montant de 102 800€. Des subventions ont été également accordées par l'ETAT (77 300€ par l'intermédiaire du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires), le Conseil Général de l'Hérault (35 000€), la Caisse d'Allocations Familiales de Béziers (21 500€) et la ville d'Agde (34 400€).

L'ensemble des actions mises en œuvre sur le territoire du Contrat de Ville concerne en moyenne 1500 personnes par an dont 1000 jeunes.

d) Dispositif Ville Vie Vacances(VVV)

La Communauté d'Agglomération gère aussi le dispositif VVV (Ville Vie Vacances) piloté par l'Etat : la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, La Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, en partenariat avec la CAF.

Ce dispositif national a pour objectif d'ouvrir pour la socialisation des jeunes âgés de 11 à 17 ans issus du territoire prioritaire d'Agde du Contrat de Ville qui ne partent pas en vacances et/ou qui ne fréquentent pas les dispositifs existants (centres de loisirs, clubs sportifs...). Il tend aussi à faire instaurer auprès des jeunes les valeurs telles que la citoyenneté, la solidarité, l'entraide, la rencontre, l'échange ou encore le respect des autres et du matériel.

Des d'activités sportives et éducatives ont ainsi été proposées à ces jeunes pendant les vacances scolaires de juillet et aout 2015 encadrés par 4 associations locales et par le service jeunesse de la ville d'Agde.

En 2015, 4 actions ont donc été menées : l'Accueil de Loisirs Jeunes par le Centre de Loisirs Jeunes de la Police Nationale, l'athlétisme par l'Athlétic Club des Pays d'Agde, la ville d'Agde avec le Club de l'Espace Jeunes Agathois, l'association Imaginaire avec un projet autour de l'eau et du canal du midi.

e) La création du Conseil Citoyen

La loi du 21 février 2014 pour la Ville et la Cohésion Urbaine a créé les conseils citoyens.

Il s'agit d'un organe consultatif représentant les habitants, les associations et les acteurs professionnels localisés et œuvrant sur le territoire prioritaire du Contrat de Ville et devant être associés à toutes les démarches de construction et de gestion du Contrat de Ville, ainsi qu'à celles liés au Nouveau Programme de Rénovation Urbaine.

42 membres ont ainsi été tirés au sort en janvier 2015 pour le Contrat de Ville d'Agde dont 24 habitants, 10 représentants associatifs et 8 représentants des acteurs locaux. La liste des représentants a été arrêtée par Arrêté préfectoral.

En 2015 le conseil citoyen a donc participé par groupes de 4/5 représentants à toutes les réunions du Contrat de Ville organisées par la CAHM, pour chacun des piliers. Plus de 35 réunions ont ainsi été organisées avec l'ensemble des signataires du Contrat de Ville.

Un programme d'actions a ainsi été élaboré pour les 5 prochaines années (2015 / 2020), validé par l'ensemble des partenaires institutionnels du nouveau contrat de ville ainsi que par le conseil citoyen.

4.5- Equilibre social de la politique de l'Habitat

Dans le cadre des orientations **du PLHI, adopté en février 2012**, sont déclinées les actions menées en 2015. Celles-ci font l'objet d'un cadrage annuel, en matière d'objectifs et de financement, avec l'Etat et l'Anah par le biais de la délégation des aides à la pierre.

a) Produire une offre suffisante en logements

Il s'agit de PRODUIRE UNE OFFRE SUFFISANTE EN LOGEMENTS qui corresponde aux besoins de la population et à l'évolution démographique projetée. Ainsi tout un chacun doit pouvoir se loger.

En 2015,

- **une bonne quantité de logements ont été financés** : 331 logements soit,
 - 278 logements locatifs sociaux publics
 - 228 logements privés réhabilités dans le cadre de l'OPAH et du PIG (dont 173 logements réhabilités de propriétaires occupants, 28 logements locatifs conventionnés « avec travaux », 11 logements de copropriété et 16 logements conventionnés « sans travaux » de propriétaires bailleurs dont 9 décomptés loi SRU, 11 logements de copropriétés)
- **les objectifs sont atteints**, par rapport aux objectifs annuels de la délégation des aides à la pierre,
 - . En termes de logements locatifs sociaux publics, l'objectif de 273 logements est atteint, soit
 - 266 logements financés en PLUS, PLAI sur un objectif de 257 logements
 - 12 logements financés en PLS sur un objectif de 16 logements
 - . En termes de logements privés réhabilités l'objectif de 187 logements a été dépassé, soit :
 - 173 logements de propriétaires occupants sur un objectif de 168
 - 28 logements locatifs sur un objectif de 19 logements
 - 11 logements dans une copropriété sur un objectif de 20
- **ainsi la production évolue régulièrement**
 - . La production de logements locatifs sociaux a pratiquement triplé depuis 2006, la production moyenne de 2007 à 2015 est de 136 logements/an, sachant toutefois que le PLHI fixe la production annuelle à 290 logements PLAI-PLUS.
 - . En 2012, première année d'OPAH et de PIG, 175 logements ont été financés soit une augmentation de 21 % entre l'année 2012 et l'année 2015. L'augmentation est due uniquement aux logements de propriétaires occupants (128 en 2012, 173 en 2015) et notamment ceux qui effectuent des travaux d'économie d'énergie.
- La **communication** auprès des administrés, des mairies, des artisans permet d'informer le plus possible d'administrés et de les motiver sur les dispositifs d'OPAH et PIG.

- Cela a été rendu possible grâce notamment **aux aides financières apportées par la CAHM** en 2015, d'un montant de 747 699€ soit pour le parc public 1 156 600 € et pour le parc privé 367 066 € et aux garanties d'emprunts apportées aux prêts contractés notamment auprès de la CDC, par les bailleurs sociaux pour réaliser leurs projets pour un montant de 15 368 946 €.

L'OPAH et le PIG ont fait l'objet d'une évaluation en 2015 par un bureau d'étude. Celle-ci a permis de constater les très bons résultats de ces deux dispositifs et leurs nombreux points positifs (qualité de la relation entre la CAHM et l'opérateur chargé du suivi-animation et de l'accompagnement aux propriétaires, délais réduits de montage et d'instruction des dossiers, satisfaction des bénéficiaires) ainsi que les points à améliorer qui seront pris en compte dans les futurs dispositifs.

b) Produire du logement abordable

Il s'agit de PRODUIRE DU LOGEMENT ABORDABLE c'est-à-dire qui corresponde à la capacité financière des ménages de notre territoire et en particulier les ménages doivent pouvoir trouver un logement qui soit en adéquation avec leurs revenus.

La production de logements conventionnés publics ou privés permet une sortie de **loyer maîtrisée et une attribution aux ménages modestes et plus modestes**

Par exemple : un logement conventionné social en PLUS est accessible pour une personne seule si elle a un revenu fiscal de référence inférieur à 20 107 € ou à quatre personnes ayant un revenu fiscal de référence de 38 982 € (grille 2015).

La part de la production qui correspond aux logements conventionnés, soit 303 logements, est constituée par

- les 266 logements publics financés en PLUS et PLAI
- les 37 logements locatifs privés conventionnés (28 avec travaux et 9 sans travaux)

Les financements correspondant aux logements conventionnés privés sont de 80 122 €

Une attention particulière est portée sur la sortie des loyers des logements produits qui est souvent contenue en dessous du montant plafond obligatoire des loyers :

- Pour le conventionné social public, il est pour le PLAI de 5,14/m² SU et pour le PLUS de 5,78/m² SU en moyenne sur les opérations 2015
- Pour le conventionné social privé, un travail a été fait en 2015 en collaboration avec l'ADIL avec la mise en place d'un coefficient pour le calcul des loyers. Ainsi, le loyer est calculé en fonction de la surface du logement. Par exemple, pour un logement de 60m², le loyer conventionné social est de 7,32 €/m² (soit un loyer mensuel de 439.2€) en zone B tendue (Agde, Vias, Portiragnes) et de 5,88 €/m² (soit un loyer mensuel de 352.6€) en zone C tendue (autres communes).

c) assurer une meilleure gestion de la ressource foncière

Il s'agit d'ASSURER UNE MEILLEURE GESTION DE LA RESSOURCE FONCIERE qui permette de mobiliser du foncier pour satisfaire aux objectifs de production : les surfaces captées doivent être suffisantes et les prix des terrains doivent permettre les équilibres d'opération.

Un **recensement du foncier** mobilisable a été élaboré dans le cadre du PLHI, celui-ci a été réactualisé

La convention cadre passée, en 2013, avec l'établissement public foncier EPF-LR se poursuit.

Pour mémoire :

- . 10 sites pour une surface de 70 ha environ
- . un potentiel de construction de 2500 à 4200 logements dont 25% en logements locatifs sociaux
- . un engagement financiers de l'EPF entre 16 et 22 M€ pour les acquisitions foncières.

Elle se décline en conventions tripartites signées avec les communes Agde Malfato, Bessan, Pomerols, Montagnac et Adissan, pour : (Pézenas ST CHRISTOL convention bipartite, Pézenas STE MARTHE et Vias non signées à ce jour)

- . une surface de foncier de 61,81 ha dont 1,01 ha de bâti
- . un potentiel de construction de 1569 logements dont 396 LLS
- . des engagements financiers de l'EPF à hauteur de 9,790 M€

Elle intègre la convention-carence d'e Florensac, Montagnac, P2zenas, Vias qui a fait l'objet de :

- . 1 préemption
- . pour un montant d'acquisition de 34 900 € par l'EPF.

d) replacer la notion de qualité de vie au centre des projets

Il s'agit de REPLACER LA NOTION DE QUALITE DE VIE AU CENTRE DES PROJETS par :

. **l'intégration des projets dans le tissu urbain, de la qualité** apportée au niveau de la conception des projets pour améliorer le bien-être des occupants :

- un travail d'intégration au tissu urbain réside dans la conception de l'aménagement, des liens établis par rapport au quartier, à la commune...
- un travail architectural sur la composition, la distribution des logements à produire, ainsi tous les projets de logements locatifs sociaux sont étudiés par la direction de l'aménagement du territoire.
- l'action façades qui participe à la requalification des centres anciens, permet aussi :
 - aux propriétaires d'appréhender l'intérêt de réaliser des travaux de qualité qui permettent la préservation de tous les éléments patrimoniaux et pérennisent leur investissement
 - de sensibiliser les artisans au respect du patrimoine architectural et au bien-fondé des préconisations rédigées par l'architecte de l'opération
 - de favoriser la réalisation des travaux conformément aux déclarations préalables de travaux

De plus, un travail a été réalisé pour renforcer l'accompagnement des propriétaires en coordonnant les missions des communes, des services de la CAHM : services instructeur des autorisations d'urbanisme, du patrimoine et de l'habitat, de la DDTM, de l'ABF...

La communication auprès des administrés, des mairies, des artisans permet d'informer le plus possible d'administrés sur l'existence du dispositif.

En 2015, 34 façades ont été financées par la CAHM à hauteur de 158 131 soit en moyenne, une subvention de 4 651 € pour 23 852 € de travaux soit un taux de subvention de 19,5 %.

* **les économies d'énergie**, induites par les techniques de construction, pour minorer les charges locatives et donc alléger les dépenses, des ménages, sur leur logement :

- tous les logements locatifs sociaux publics sont construits suivant les normes BBC et label NF Habitat,
- le FART (Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique) pour le parc privé permet d'ajouter, à la subvention sur les travaux, une prime par logement. Pour les propriétaires occupants, dont les travaux permettent d'économiser 25% de la facture énergétique, elle était en 2015 de 4000€ (3500 € de l'Anah et 500 € de la CAHM). Pour les propriétaires bailleurs, dont les travaux permettent d'économiser 35% de la facture énergétique, elle s'élevait à 1 600 € de la part de l'Anah.
Il s'agit, dans le plus grand nombre de cas, de travaux d'isolation de toiture, d'installation de fenêtres double vitrage, d'une nouvelle chaudière, d'une VMC...

Ainsi en 2015, 228 logements ont été financés dont 173 propriétaires occupants et 28 locatifs de propriétaires bailleurs sur un objectif de début d'année de 168, soit 136 % de réalisation. On note une évolution par rapport à l'année 2014 de 4 %. Le taux d'économie d'énergie estimé en moyenne sur les dossiers de propriétaires occupant est de 41 % et de 60 % pour les dossiers de propriétaires bailleurs.

Le montant des subventions notifiées par la CAHM pour ces dossiers est de 181 161 €.

* **la qualité du logement** qui permette l'accès à un logement digne en répondant aux normes d'habitabilité, il s'agit de **lutter contre l'habitat indigne** par :

- le biais d'une démarche intercommunale spécifique sur la problématique de la dégradation du bâti dégradé pour en avoir la lisibilité et agir sur l'ensemble du territoire,
Ainsi, 176 visites ont été effectuées, suite à des plaintes, dont 46 % sur Agde. Les signalements émanent pour la plus grande partie de locataires (49 %). En terme de classification des désordres, on note notamment que 43 % des logements visités sont indécents, 38% sont non conforme au règlement sanitaire départemental, et que seulement 7 arrêtés de péril et 6 arrêtés d'insalubrité ont été pris.
- le traitement des logements aidés, par le biais de subventions apportées dans l'OPAH et le PIG sont de 9 logements indignes ou très dégradés de propriétaires occupants et 21 logements indignes ou très dégradés de propriétaires bailleurs. Pour un total de subventions CAHM de 93 825 €.

Ces logements sont très souvent vacants ou insalubres à l'origine, les réhabiliter permet de les remettre sur le marché et/ou de les rendre dignes à l'habitation. A noter que tous les logements ont, de plus, bénéficié des aides du FART.



e) apporter une réponse aux publics

Il s'agit d'APPORTER UNE REPONSE AUX PUBLICS qui ont des besoins SPECIFIQUES

- **aux seniors** par :

- * l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap (monte escaliers, adaptation de la salle de bain, rampe d'accès...) qui permet aux propriétaires de se maintenir dans leur logement.

73 logements ont été financés pour un montant total de subvention Anah de 186 126 € (soit une moyenne de 2 550 € pour des travaux en moyenne de 6 870 €)

- * la production de petits logements adaptés à la taille du ménage. Ainsi, il est demandé aux bailleurs sociaux d'avoir une mixité de typologie pour répondre aux différents besoins de la population, des petits logements pour des jeunes ayant des revenus modestes ou pour des personnes âgées ayant de petites retraites et plus de difficultés pour se déplacer ces logements seront en rez-de-chaussée.

- **aux jeunes** par :

- * la production de petits logements adaptés à la taille des ménages.

- * la production de logements à loyer maîtrisé qui sont des logements conventionnés adaptés à la capacité financière des jeunes ménages de la CAHM

- **aux ménages** en situation de précarité énergétique qui ont une facture énergétique représentant au moins 10% de leurs revenus. On note que sur les 102 dossiers de

propriétaires occupants financés en 2015, 100 % concernent des PO très modestes (par exemple, 1 personne seule ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 14 308 €).
Ils sont subventionnés en moyenne à hauteur de 57 % des travaux soit une moyenne de subvention de 10 460 € pour des travaux s'élevant à 18 202 €.

f) Réponses à des problématiques spécifiques au contexte local

Il s'agit d'apporter des REPONSES A DES PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES AU CONTEXTE LOCAL
Comme en particulier la prise en compte de la problématique urbaine des centres anciens, notamment sur AGDE.

g) Disposer d'un outil efficace de suivi animation

Il s'agit de DISPOSER D'UN OUTIL EFFICACE DE SUIVI ET D'ANIMATION

- **En créant l'observatoire de l'Habitat**, puisqu'il est obligatoire de par la loi. Il permettra de définir les orientations du territoire qui pourront s'opérer de façon plus éclairée sur des bases plus tangibles et leurs évolutions pourront se caler sur les évolutions mesurées du territoire.
- **En renforçant le partenariat entre les acteurs et en favorisant leurs engagements.** Il s'agit, en alliant les différentes compétences, de partager et faire évoluer ensemble, les actions entreprises. Ainsi par le biais d'une meilleure efficacité de meilleurs résultats sont obtenus.
Ils interagissent tout au long de l'année et se rencontrent, en particulier chaque année, lors de la présentation du bilan du parc privé du service habitat.

Les partenariat sur le parc privé s'opère avec l'ADIL, l'AIVS, la CAPEB, les Compagnons Bâisseurs chacun étant, tout d'abord, mobilisés pour participer au repérage de propriétaires susceptibles d'être intéressés par les dispositifs d'OPAH-PIG et pour ces missions spécifiques complémentaires les unes des autres.

- l'Agence Départementale d'Information sur le Logement :
L'ADIL, lors de ses diverses permanences (Maison habitat Agde et Pézenas, Maison de la justice), a informé 815 personnes du territoire dont 62 % de locataires et donc en grande majorité sur des questions de rapports locatifs (72 %), d'amélioration de l'habitat ou encore d'accession.
- l'Agence Immobilière à Vocation Sociale :
L'AIVS a visité 4 logements dont 1 pris en mandat de gestion, le reste des logements ne correspondant pas aux critères AIVS. Il s'agit d'un T3 conventionné social.
- la Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment.
En ce qui concerne le volet « économies d'énergie », le partenariat s'est poursuivi et a permis de prolonger la dynamique du programme Habiter Mieux sur le territoire : 27 dossiers ont été financés suite au repérage d'ECO Artisans soit près de 30 % de ces dossiers

- les Compagnons bâtisseurs.
Ils ont accompagnés 8 ménages dans le cadre d'une auto-réhabilitation, 4 chantiers sont à l'étude et 3 sont réalisés. A noter que 5 de ces chantiers s'inscrivent dans les programmes d'amélioration de l'habitat avec des travaux réalisés en partie par des artisans.
- Partenariat sur le parc public avec l'URO Habitat au travers de la poursuite du plan d'action « Convergence ».
Le Plan Convergence 2007-2010 a laissé la place, en 2011, au Plan Convergence 2010-2014. En conséquence, la convention a été reconduite en 2014 avec URO Habitat. Cette convention a pour objet la promotion de l'habitat social durable tant en neuf qu'en réhabilitation ou rénovation mais aussi la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie de la population du territoire de la CAHM.
- Partenariat au niveau du BAL intercommunal Bureau d'Accès au Logement.
Celui-ci permet de réunir notamment les services sociaux des communes et du département sur la pré-attribution des logements sociaux publics et privés et le relogement des ménages occupant un habitat indigne. Ainsi, lors de ces échanges 34 ménages à la recherche d'un logement ont été proposés à des propriétaires bailleurs de 7 logements réhabilités dans le cadre de l'OPAH-PIG : 5 de ces candidats ont été logés.
- En participant à différentes instances CLUB Habitat régional, Comité Régional de l'Habitat –CRH-, Plan Départemental de l'Habitat et Plan Départemental pour les Personnes Défavorisées PDH-PDALPD....